Rapport d'activités des services de l'Etat 2011/2012

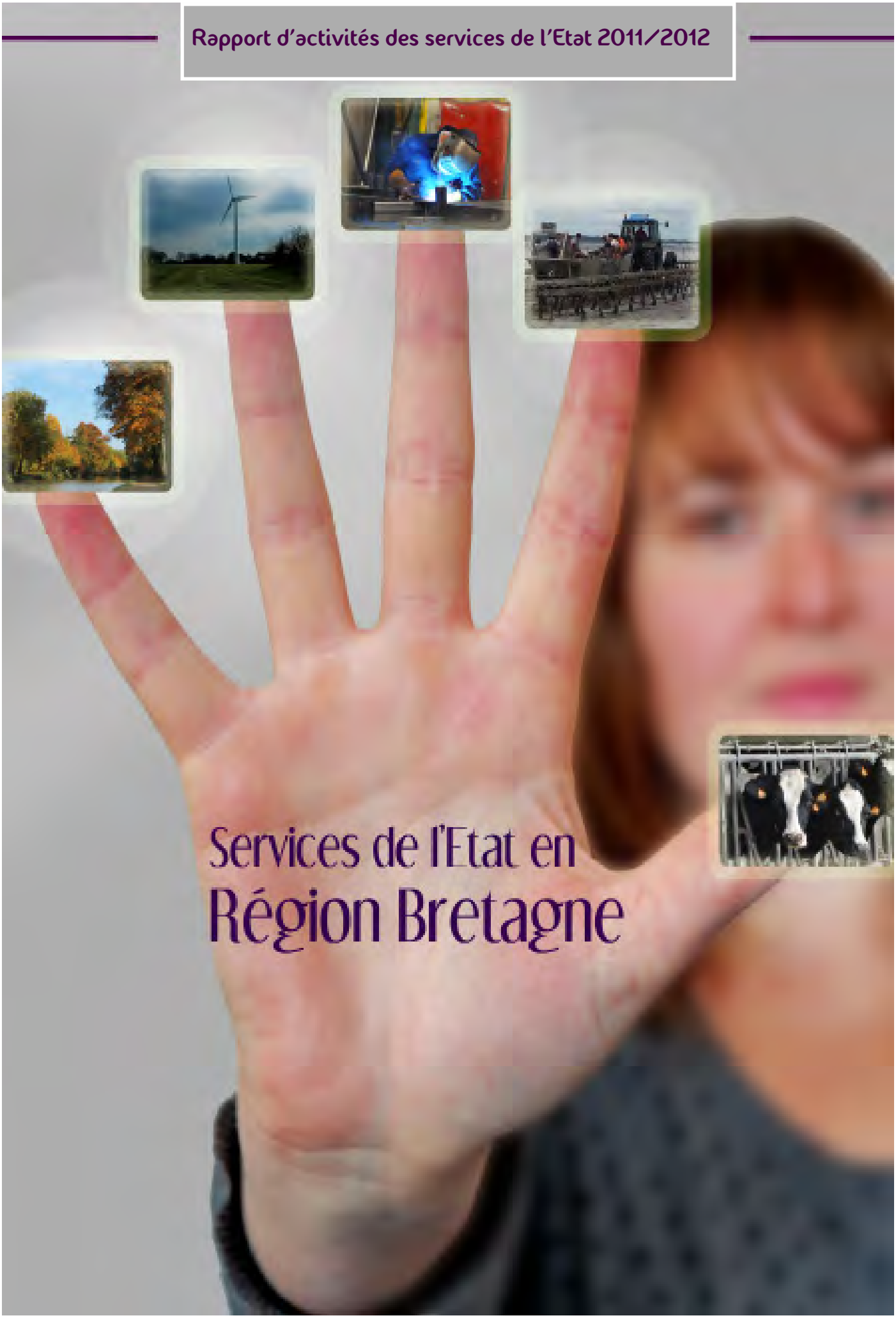

Services de l'Etat en Région Bretagne

Chaque année, en application de l'article L4132-27 du Code général des collectivités territoriales, le préfet informe le conseil régional de l'activité des services de l'Etat dans la région.

Les années 2011 et 2012 ont été marquées par une conjoncture économique difficile, dans un contexte de progression de la demande d'emploi non satisfaite et d'activité économique peu soutenue. Les services de l'Etat ont consacré des moyens importants aux mesures de soutien à la reprise économique et à l'accompagnement des demandeurs d'emploi.
En concertation avec les acteurs bretons et notamment le Conseil Régional et les partenaires professionnels et syndicaux, les services de l'Etat se sont attachés à définir et accompagner les évolutions structurelles que doit engager le système productif breton, dont les piliers ont été fortement éprouvés notamment dans les secteurs agroalimentaires et automobile. Le projet agricole et agroalimentaire régional (PAAR) et les stratégies de filière apportent des éléments de réponse aux difficultés de ces secteurs.

Parallèlement, l'Etat a poursuivi son implication dans les domaines structurants pour l'avenir de la Bretagne : l'énergie, avec la mise en œuvre du Pacte électrique breton, le numérique, avec l'accès progressif au Très Haut Débit pour tous, les infrastructures de transport, avec l'arrivée de la LGV, et plus globalement avec la mise en oeuvre territoriale des investissements d'avenir, en particulier dans les secteurs de la recherche et des nouvelles technologies. Enfin, dans une région où la reconquête de la qualité de l'eau, le développement des énergies renouvelables et la maîtrise du foncier, notamment sur le littoral, figurent au rang des préoccupations majeures, l'engagement des services en faveur d'un développement durable et équilibré du territoire a été continu.

Sur tous ces aspects, les services conduisent une action largement concertée et partenariale : le bilan de cette année est une fois encore révélateur d'une coopération efficace avec les collectivités, qu'il convient de poursuivre et amplifier.

Davantage positionné sur ses fonctions stratégiques l'Etat en région améliore le pilotage de ses politiques et leur adaptation au territoire en se dotant d'outils de suivi tels que le PASE (Projet d'Action Stratégique de l'Etat) afin d'offrir le maximum de lisibilité et de transparence dans la mise en oeuvre de l'action de l'Etat.

La lecture de ce rapport vous apportera, je le souhaite, un éclairage sur la mise en œuvre de ces politiques publiques en vous permettant de mesurer l'engagement des agents au service de nos concitoyens en Bretagne.

Michel CADOT
Préfet de la Région Bretagne

Sommaire

1. Le poids financier de l'État en Bretagne 6

2. Poursuite et accompagnement de la réforme de l'administration territoriale 10

3. Contrat de projet État-région et programmes européens 13

4. Agriculture et alimentation 18

5. Aménagement, territoires, énergie, logement 23

6. Culture 28

7. Education, formation et recherche 31

8. Entreprises, économie et emploi 38

9. Environnement et prévention des risques 45

10. Jeunesse, sports et cohésion sociale 52

11. Mer, littoral et pêche 59

12. Transports et déplacements 65

13. Santé 67

14. Sécurité et défense 73

1. LE POIDS FINANCIER DE L'ETAT BRETAGNE

LES DEPENSES DE L'ETAT PAR MISSION

Le total des dépenses de l'Etat en région Bretagne s'élève à 17,28 milliards d'euros en 2011, soit une diminution de 5,5% par rapport à l'exercice 2010. Cette baisse de dépenses s'explique principalement par la disparition de la compensation relais versée par l'Etat aux collectivités territoriales suite à la suppression de la taxe professionnelle et à la mise en place effective de la contribution économique territoriale (CET) à travers la contribution foncière des entreprises (CFE) et la cotisation à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Le poids financier de l'État en Bretagne

(en euros)	COTES D'ARMOR	FINISTERE	ILLE ET VILAINE	MORBIHAN	TOTAL 2011
Administration générale et territoriale de l'État-Sécurité Civile	15 257 329	20 699 628	41 467 609	17 636 179	**95 060 745**
Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales	38 209 734	53 676 939	113 830 034	34 205 199	**239 921 907**
Culture	5 480 666	13 366 806	36 862 594	7 877 539	**63 587 606**
Défense – Anciens combattants, mémoire et liens*	15 004 695	1 162 840 749	149 854 385	245 409 149	**1 573 108 978**
Écologie, développement et aménagement durables*	59 211 091	110 447 070	91 369 159	72 826 848	**333 854 167**
Économie	2 570 959	3 216 965	12 323 965	3 017 061	**21 128 950**
Enseignement scolaire*	459 547 842	701 534 194	860 397 331	540 910 040	**2 562 389 407**
Gestion des finances publiques et ressources humaines*	63 024 244	98 901 978	145 559 188	76 771 935	**384 257 345**
Justice	13 166 378	29 229 969	178 188 485	28 382 067	**248 966 898**
Politique des territoires*	11 103 802	6 761 740	5 281 756	2 916 153	**26 063 451**
Recherche et enseignement supérieur*	145 832 368	212 834 968	508 339 127	77 358 163	**944 364 626**
Relations avec les collectivités territoriales	688 724 000	1 034 757 000	1 063 302 000	773 236 000	**3 560 019 000**
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État	77 751 491	121 340 985	142 137 514	94 665 878	**435 895 868**
Santé-Solidarité, insertion et égalité des chances*	121 846 568	177 612 448	206 885 044	136 632 810	**642 976 870**
Sécurité	87 779 202	91 022 677	176 831 796	67 873 759	**423 507 434**
Sport, jeunesse et vie associative	2 561 592	3 829 532	17 926 853	3 183 883	**27 501 860**
Travail et emploi	300 736 347	468 663 179	511 263 611	366 611 852	**1 647 274 989**
Ville et logement*	167 914 997	283 238 034	397 730 769	217 544 647	**1 066 428 447**
Autres missions	1 915 538	2 989 131	16 530 762	2 556 127	**23 991 559**
Sous-total des missions du Budget général	**2 277 638 843**	**4 596 963 992**	**4 676 081 984**	**2 769 615 288**	14 320 300 107
Compte d'affectation spéciale « pensions »	556 909 413	1 048 648 576	713 910 471	642 815 653	**2 962 284 113**
TOTAL GENERAL	**2 834 548 256**	**5 645 612 568**	**5 389 992 455**	**3 412 430 941**	17 282 584 220

* Missions interministérielles

Le Finistère est le département le plus doté du fait du poids des subventions Défense, Anciens combattants, mémoire et liens.

1. LE POIDS FINANCIER DE L'ETAT BRETAGNE

Cinq missions, auxquelles s'ajoutent les dépenses liées aux pensions, représentent près de 80% des dépenses totales de l'Etat :

- Les relations avec les collectivités territoriales : 3,56 milliards
- Les pensions : 2,96 milliards
- L'enseignement scolaire : 2,56 milliards
- Le travail et l'emploi : 1,64 milliards
- La défense – anciens combattants, mémoire et liens avec la nation : 1,57 milliards
- Ville et logement : 1,06 milliards

Structure des dépenses de l'Etat par missions en 2011

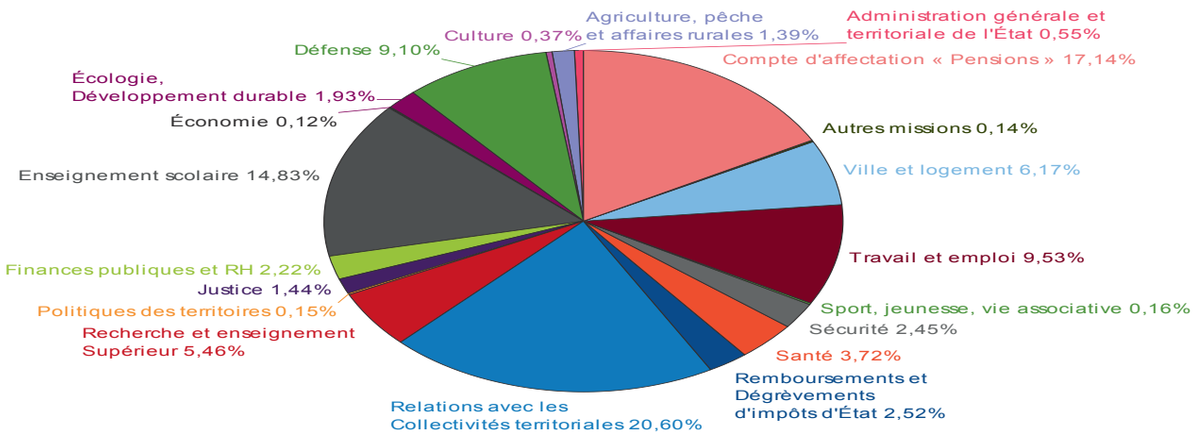

LES EFFECTIFS DE L'ETAT

Les effectifs civils de l'Etat en Bretagne s'élèvent à 98 460 ETPT. Le taux d'administration de la fonction publique d'Etat, hors défense nationale, s'établit à près de 24 agents pour 1000 habitants contre une moyenne de 29,1 pour 1 000 au niveau national (dernière référence connue au 31/12/2009). En région Bretagne, la mission « enseignement scolaire » représente 45 % des effectifs de l'Etat.

Les effectifs civils de l'Etat en région Bretagne

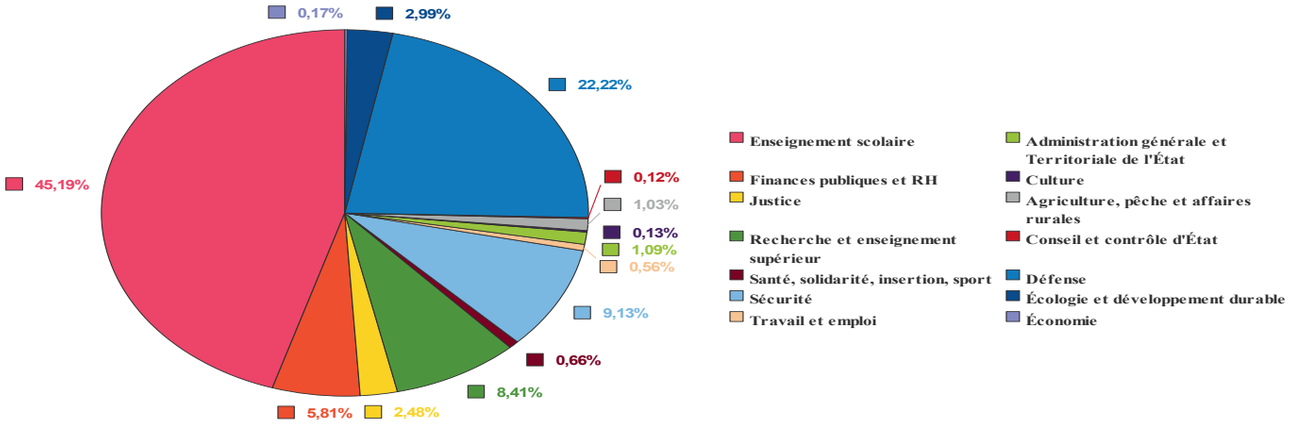

1. LE POIDS FINANCIER DE L'ETAT BRETAGNE

LES DOTATIONS AUX COLLECTIVITES

Les dotations aux collectivités représentent 21% des dépenses de l'Etat en Bretagne. Les compensations et dégrèvements correspondent à la prise en charge par l'Etat de sommes dues aux collectivités notamment par les contribuables les plus modestes.

Principaux concours financiers aux collectivités locales en 2011

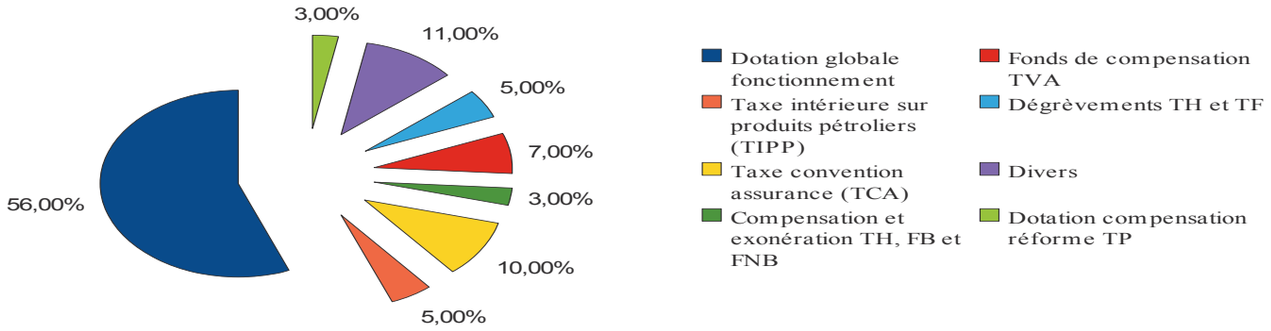

Concours financiers aux collectivités locales en 2011

(en milliers d'euros)	COTES D'ARMOR	FINISTERE	ILLE ET VILAINE	MORBIHAN	TOTAL 2011	TOTAL 2010	Évolution 2011/2010
DOTATIONS	626 673	922 904	966 981	706 128	3 222 686	4 235 922	-23,90%
Dotation globale fonctionnement	377 120	578 544	561 613	430 232	1 947 508	1 945 514	0,10%
Dotation générale décentralisation	7 288	11 772	5 031	7 888	31 980	34 767	-8,00%
Compensation relais (réforme taxe professionnelle)	2 314	1 181	3 110	874	7 479	1 267 145	NS
Dotation Compensation Réforme Taxe Professionnelle	20 726	21 111	59 924	15 843	117 604	-	NS
Taxe intérieure produits pétroliers Départements	35 126	56 180	48 096	42 391	181 793	170 560	6,60%
Taxe intérieure produits pétroliers Région	34 530	52 703	54 521	39 982	181 735	187 955	-3,30%
Taxe conventions d'assurance	88 607	108 348	92 236	79 079	368 270	220 814	66,80%
Fonds mobilisation pour insertion	2 588	4 756	4 932	3 771	16 047	16 215	-1,00%
Fonds compensation TVA	43 335	66 051	86 727	48 690	244 803	278 875	-12,20%
Aides à l'équipement	10 746	14 137	30 340	32 926	88 149	68 436	28,80%
Autres	4 295	8 120	20 451	4 453	37 319	45 641	-18,20%
COMPENSATIONS ET PEREQUATIONS	28 913	41 826	45 200	29 252	145 191	163 531	-11,20%
Dotation de compensation Fiscalité entreprise	2 996	6 021	18 324	3 365	30 706	31 680	-3,10%
Compensation exonération TH, FB et FNB	25 917	35 805	26 876	25 887	114 485	131 851	-13,20%
Sous-total hors dégrèvements	655 586	964 730	1 012 181	735 380	3 367 877	4 399 453	-23,40%
DEGREVEMENTS RELATIFS A LA TAXE D'HABITATION	26 726	54 165	43 970	29 655	154 516	144 043	7,30%
DEGREVEMENTS RELATIFS A LA TAXE FONCIERE	6 412	15 862	7 151	8 201	8 201	23 458	60,40%
TOTAL	688 724	1 034 757	1 063 302	773 236	3 560 019	4 566 954	-22,00%

1. LE POIDS FINANCIER DE L'ETAT BRETAGNE

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

La DGF constitue la plus importante contribution de l'Etat aux collectivités (56% des concours versés). Elle est versée aux communes, aux groupements de communes disposant d'une fiscalité propre (communauté urbaine, communauté d'agglomération et communauté de communes) ainsi qu'aux départements et à la région.
En 2011, la DGF est restée stable (+0,08%) compte tenu de la suppression de la règle d'indexation sur le taux d'inflation. Elle représente, comme en 2010, 618 euros par habitant pour l'ensemble des collectivités territoriales.

- La DGF des communes (726 millions) augmente de 0,7% en 2011. Cette dotation est particulièrement importante pour les collectivités des Côtes d'Armor et du centre Bretagne dans la mesure où ces collectivités souffrent de la faiblesse de leur base d'imposition compensée par la dotation de péréquation destinée à réduire les inégalités de ressources fiscales.
- La DGF des groupements de communes (327 millions) diminue en 2011(-2,5%). Cette baisse a été compensée par le transfert aux groupements d'une partie de la taxe sur les surfaces commerciales (19 millions).
- La DGF des départements (636 millions), en augmentation de 0,5%, intègre notamment une dotation proportionnelle à la population et une dotation de péréquation urbaine pour les départements urbains ainsi que la dotation de fonctionnement minimale destinée aux départements ruraux.
- La DGF allouée à la région est en progression de 0,8% (259 millions)

2. Poursuite et accompagnement de la réforme de l'administration territoriale

LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

La rationalisation et l'optimisation de l'organisation des services

La réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat a été un axe majeur de réforme ces dernières années avec la mise en place de huit nouveaux services régionaux, contre une vingtaine auparavant afin de renforcer l'efficacité de la mise en œuvre des politiques publiques.

Le cadre d'action de l'Etat territorial comprend un échelon régional de pilotage organisé autour du préfet de région selon le périmètre des principaux ministères et un échelon départemental interministériel de mise en œuvre organisé autour du préfet de département selon les grandes politiques publiques intéressant les citoyens : la protection des populations, la cohésion sociale, le développement durable des territoires. Cette réorganisation est facteur de cohérence dans la conduite des politiques gouvernementales sur le territoire. Mieux coordonnées au niveau régional, les politiques sont davantage adaptées aux réalités locales.

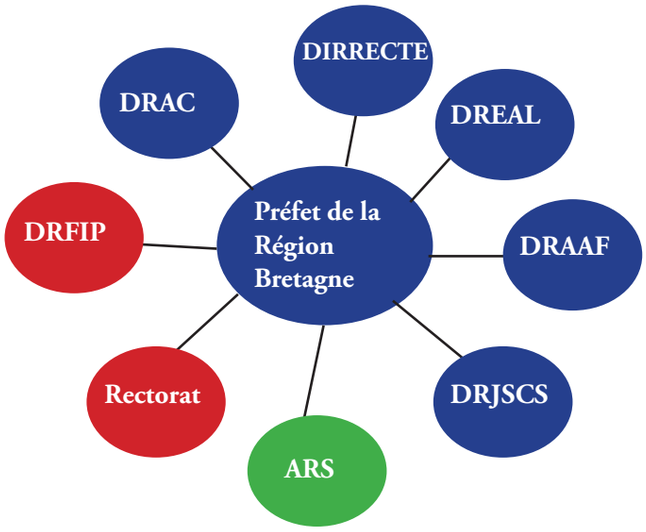

Les importantes restructurations immobilières engagées pour regrouper les différents services sur un site unique pour chacune des nouvelles directions permettent à la fois d'améliorer la qualité du travail fourni mais aussi de réduire les dépenses de loyers de l'Etat de 2,3 millions d'euros à l'horizon 2014.

Schéma pluriannuel de stratégie immobilière

	2009	2014	
Nombre de sites occupés	506	395	-22 %
Surfaces occupées	357 082 m2	312 140 m2	-12%

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
ARS : Agence Régionale de Santé
Rectorat
DRFIP : Direction Régionale des Finances Publiques
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
DIRECCTE ; Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

2. Poursuite et accompagnement de la réforme de l'administration territoriale

La réorganisation des structures s'est accompagnée d'une évolution des méthodes de travail et des méthodes de gestion des ressources.

La plateforme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, créée en 2009 et placée auprès du SGAR, véritable outil de réforme de la GRH dans la fonction publique, vise à faciliter la mobilité, la professionnalisation et la personnalisation des carrières individuelles. Elle est un élément essentiel de connaissance des effectifs et affine progressivement la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

La mutualisation de la formation continue interministérielle a progressé nettement permettant d'améliorer les prestations données aux agents publics tout en rationalisant les moyens. Les dispositifs de mutualisation doivent encore se développer afin, notamment de rapprocher la formation du public visé.

La bourse régionale à l'emploi public (BRIEP) s'est définitivement installée dans le paysage administratif local. Avec plus de 190 000 connexions sur 10 mois et la création d'environ 1014 comptes individuels permettant aux personnes concernées d'être averties dès que des emplois sont publiés elle répond indéniablement à une aspiration des agents publics à davantage de mobilité. Toutefois, la réduction du nombre d'emplois publiés, notamment du fait des diminutions de moyens des opérateurs de l'Etat, risque de décourager les personnels.

Enfin, la plateforme interministérielle des ressources humaines réalise la cartographie régionale des emplois et des effectifs pour accroître la dimension stratégique et prospective de la gestion des emplois. Avec l'introduction des effectifs de l'Education nationale, des directions des finances publiques, de la DIRCOFI,[1] la DIRO et des Services pénitentiaires, ce sont désormais 45781 personnes physiques qui sont répertoriées, soit une augmentation de 7.8 %.

Des mutualisations de bonnes pratiques et de moyens sont également développées au profit d'une qualité accrue du service via la mise en place de réseaux professionnels pour améliorer les pratiques (par exemple en contrôle de gestion) et la mutualisation de certaines fonctions (dans les domaines de la communication, de la formation continue ou de l'archivage).

1 Direction inter-régionale du contrôle fiscal

La Mission Régionale Achat

Créée en 2010, la MRA pilote, sous l'autorité du préfet, la politique régionale des achats. Elle anime un réseau régional de prescripteurs, gestionnaires et approvisionneurs dans les domaines des achats courants. Elle est également chargée de conclure des marchés interministériels mutualisés au plan régional ou infra-régional et participe à la démarche de suivi de la performance.
Ainsi en 2012, le marché de chauffage ventilation climatisation (CVC) concernait 214 sites et la mutualisation de la passation des marchés s'est poursuivie (maintenance des portes et portails automatiques, maintenance des systèmes de sécurité incendie, location de matériel d'affranchissement, etc.)
Parallèlement, la promotion des achats éco et socio responsables est poursuivie : la MRA cherche à favoriser l'accès des PME aux marchés publics en intégrant et faisant intégrer de nouvelles clauses sociales dans les marchés régionaux, en renforçant l'information des PME sur nos marchés et en privilégiant l'allotissement.

2. Poursuite et accompagnement de la réforme de l'administration territoriale

Le renforcement du pilotage régional des politiques publiques

Le niveau régional s'affirme comme le niveau de droit commun des politiques publiques. Les CAR (comités d'administration régionale) regroupent chaque mois les préfets de la région, les directeurs des services régionaux et, selon les sujets, les responsables régionaux d'agences et d'établissements publics pour débattre de l'orientation et de la conduite des politiques publiques.

Ces discussions débouchent sur l'élaboration et la validation d'une doctrine régionale qui est ensuite mise en œuvre de façon homogène dans les départements et les territoires. Par exemple, en matière d'énergie renouvelable, l'élaboration et le suivi d'un schéma régional de l'éolien terrestre a vocation à assurer la mise en œuvre la plus homogène possible en Bretagne des objectifs dans ce domaine, par l'harmonisation des méthodes d'instruction des services de l'Etat notamment.

Le CAR est également été l'instance d'un dialogue budgétaire renouvelé : le suivi financier des actions de l'Etat y fait l'objet de discussions régulières. Le préfet de région dirige personnellement les dialogues de gestion pour les budgets opérationnels de programme sensibles. Dans le cas du BOP 177, dédié à la prévention de l'exclusion et à l'insertion des personnes vulnérables, le préfet a ainsi mis l'accent sur les difficultés particulières de la Bretagne, et notamment de l'Ille-et-Vilaine en ce qui concerne l'accueil et l'hébergement d'urgence. Les dialogues de gestion incluent une évaluation de l'adéquation des effectifs et des moyens aux missions pour une affectation la plus précise possible, au regard des priorités d'action régionales.

Enfin, des instances thématiques transversales, regroupant les acteurs concernés par les thèmes évoqués se sont mises en place pour mieux articuler les niveaux régional et départemental ainsi que pour développer davantage de synergies entre les compétences des différents acteurs.

Le Projet d'Action Stratégique de l'Etat 2011-2013 a pour objectif de structurer et de cibler l'action des différents services de l'État sur des priorités adaptées aux spécificités de la Bretagne, pour conforter les atouts de la région, réduire les fragilités existantes et prévenir les déséquilibres.

Cinq grandes orientations ont été définies pour la Bretagne, dans une vision stratégique de moyen terme. Il s'agit pour les services de :

- favoriser le développement et l'adaptation du tissu économique et de l'emploi en Bretagne, en accompagnant le développement des secteurs clefs, la croissance des PME, des entreprises du secteur agricole et du secteur de la mer, mais aussi en conduisant des actions favorisant l'accroissement de la valeur ajoutée et la valorisation des compétences ;
- préserver et conforter la cohésion sociale et territoriale, par des actions ciblées en faveur de l'accompagnement de la dépendance pour faire face aux enjeux du vieillissement notamment ;
- améliorer la couverture des besoins régionaux en matière d'infrastructures énergétiques, numériques et de transports, notamment ferroviaires, pour dépasser le phénomène d'insularité de la région ;
- favoriser un usage raisonné, durable et respectueux de l'environnement, notamment en ce qui concerne le foncier, la qualité de l'eau et le littoral ;
- améliorer l'efficacité, l'efficience et la transparence de l'action de l'État.

Le bilan de l'état d'avancement du PASE à fin 2012 est positif puisque sur les 133 objectifs opérationnels composant les 33 actions du PASE, seuls 6 n'ont pas démarré et 17 sont atteints. Les autres objectifs opérationnels suivent leur déroulement normal.

3. Contrat de Projet Etat-Région et Programmes Européens

LE CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION

Le contrat de projets Etat-Région de Bretagne a été signé le 12 avril 2007 et révisé, conjointement par l'Etat et le Conseil régional, le 1er août 2011. Cette révision s'est faite à périmètre financier constant en maintenant l'économie générale du CPER : elle s'est essentiellement traduite par un renforcement des actions en faveur de la compétitivité et de l'accessibilité de la Bretagne. La poursuite de certaines actions fait par ailleurs l'objet de financements complémentaires non contractualisés. C'est ainsi le cas de l'Agence de l'eau qui apporte des crédits importants pour appuyer les actions du GP5.

La maquette se décline ainsi entre les 9 grands projets qui le composent :

Maquette 2007-2013 révisée en K€	État	Région
GP 1 - Renforcer la compétitivité de la Bretagne En améliorant son accessibilité	128630	176020
GP 2 - Construire une nouvelle ambition Pour l'agriculture et l'agroalimentaire	70242	52359
GP 3 - Conforter la performance du système D'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation	163300	108208
GP 4 - Développer une politique maritime intégrée	12350	23650
GP 5 - Poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau - Atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques	78050	48200
GP 6 - Préserver biodiversité, maîtriser énergie Et développer gestion durable de l'air et déchets	40150	34030
GP 7 - Favoriser accès marché du travail en valorisant Les compétences & en anticipant mutations	22500	22500
GP 8 - Conforter le rayonnement international Des territoires bretons	30500	29230
GP 9 - Volet territorial	47591	0
TOTAL CPER	**593313**	**494197**

L'état d'avancement du CPER témoigne de l'investissement de l'ensemble des partenaires impliqués dans les différentes opérations, au nombre desquels l'Etat. Ainsi, au 1er octobre 2012, le taux de programmation des crédits Etat s'élève à 67,2% (399.116 k€), engagés à 62% (368.682 k€). Les paiements atteignent pour leur part 240.754 k€, soit 65,3% des crédits engagés. Ces résultats placent la Bretagne au 9ème rang national en termes d'engagement financier, selon le classement de la DATAR.

Le contrat de projets et les programmes européens présentent pour la période 2007-2013 de nombreuses complémentarités. Cette cohérence des stratégies se traduit en termes financiers puisque les crédits prévus par l'Etat et le Conseil régional au sein du contrat de projets - plus d'un milliard d'euros - sont directement liés à 375 M€ de crédits européens (FEDER, FSE, FEADER, FEP) sur les 632M€ inscrits dans les programmes régionaux ou volets régionaux des programmes nationaux. Le schéma suivant représente les grands liens entre les grands projets du CPER et les programmes européens.

3. Contrat de Projet Etat-Région et Programmes Européens

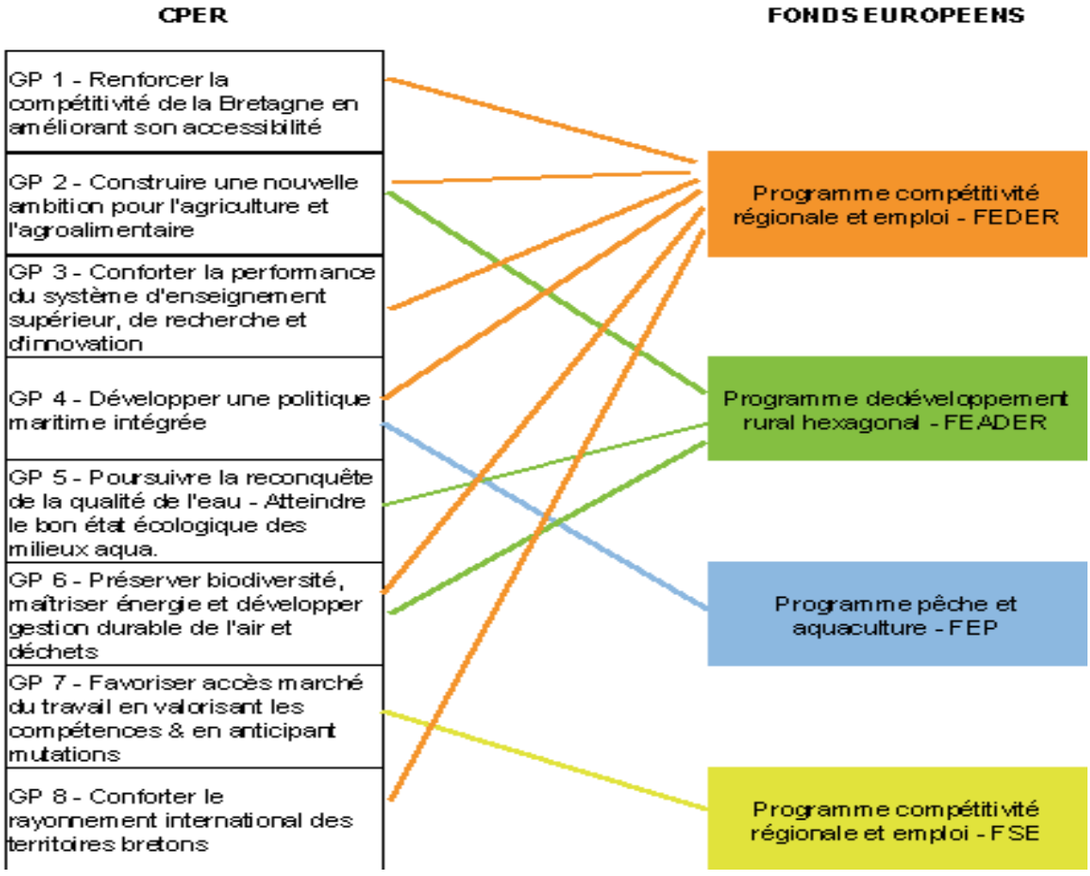

LES FONDS EUROPEENS

La réalisation d'un diagnostic territorial stratégique

La région Bretagne bénéficie du soutien de l'Union européenne à hauteur de 630 millions d'euros pour la période 2007-2013. L'intervention des quatre fonds européens contribue au développement régional : au 15 octobre 2012, 13 085 projets ont été soutenus dans des domaines essentiels tels que le soutien à l'emploi, le développement de transports en commun propres, l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement rural et la filière pêche.

Le préfet de région Bretagne est l'autorité chargée de la bonne utilisation de ces fonds européens. Au titre de l'année 2012, dans la continuité de la révision à mi-parcours des programmes, un important travail de paiement des engagements pris a été effectué.

L'année 2012 a vu s'ouvrir une période de réflexion sur la définition des futurs programmes européens pour 2014-2020. Dans ce cadre, l'État, en partenariat avec le Conseil régional, a lancé au printemps la réalisation d'un diagnostic territorial stratégique commun aux quatre fonds. Etabli en concertation entre tous les acteurs régionaux, le diagnostic a mobilisé l'État, la région, les départements, les chambres consulaires, les pays et les agglomérations bretonnes. Un séminaire a été organisé par la préfecture à Rennes le 26 septembre, qui a été l'occasion de partager les retours de chacun sur le diagnostic. Puis l'ensemble des membres du Comité ont pu transmettre leurs propositions de modifications et de compléments afin d'affiner l'analyse et de dégager une hiérarchisation des enjeux par thématiques afin d'aboutir à une meilleure cohérence entre les fonds. Le rapport final a ensuite été présenté le 9 novembre 2012 lors du Comité de suivi des fonds européens.

3. Contrat de Projet Etat-Région et Programmes Européens

Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

Le FEDER a pour but de financer des projets qui renforcent la compétitivité et l'attractivité des régions.
L'enveloppe financière du FEDER, d'un montant de 302M€, se répartit selon quatre grands axes d'intervention, reflétant les grands enjeux de développement pour la région:

- faire de la Bretagne une région accessible et attractive
- accroître la compétitivité et la performance économique régionale par l'innovation et la connaissance
- valoriser les atouts bretons dans le domaine maritime
- préserver l'environnement et prévenir les risques naturels

La programmation des crédits en 2012 a été moindre que celles des années précédentes mais ce ralentissement s'explique. En premier lieu, de nombreux projets ne pouvaient être programmés qu'à compter de la validation par la Commission européenne de la demande de révision du FEDER Bretagne faite en 2011. Ensuite, la programmation des crédits du ferroviaire a fortement ralenti depuis 2011 du fait d'un très fort dynamisme les deux années précédentes. Dans ce contexte, l'avancement global du programme est satisfaisant. La programmation au 3 décembre 2012 était de 223,9 M€ (571 dossiers), soit 74,22% de l'enveloppe de près de 301,7 M€.

Le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER)

Le FEADER est l'instrument financier du deuxième pilier de la PAC. Il finance des projets qui accompagnent les mutations de l'espace rural et de l'agriculture. Il intervient ainsi en Bretagne pour :

- l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier (46,8 M€)
- l'amélioration de l'environnement et de l'espace rural (30,4 M€)
- l'amélioration de la qualité de la vie en milieu rural et de la diversification de l'économie rurale (18,45 M€)
- la mise en œuvre de stratégies locales de développement rural à l'échelle des territoires organisés (23,84 M€)

L'ouverture du FEDER aux projets d'insertion par le logement des communautés marginalisées

Les institutions européennes ont décidé en 2011 d'élargir les règles de financement du FEDER afin que puissent être co-financés des projets d'insertion par le logement, en particulier à destination des communautés marginalisées. Cette décision a été approuvée par le Comité de suivi en décembre 2011, permettant d'allouer une enveloppe de deux millions d'euros à ces projets en Bretagne. Ces crédits supplémentaires visent à accompagner les politiques nationales d'aide sociale et de réduction de la pauvreté : ils ciblent le financement de projets en faveur du développement, de l'égalité des chances et de la qualité de vie des communautés marginalisées.

Cette enveloppe financera la réhabilitation de logements existants, des démolitions ou des reconstructions ainsi que le changement d'usage des bâtiments en vue de leur mise à disposition pour le logement des groupes vulnérables (personnes sans domicile ou en situation d'habitat précaire, personnes sortant de prison ou sous main de justice, personnes en grande difficulté psychologique, gens du voyage, travailleurs migrants, jeunes en grande difficulté de logement et d'insertion). Il convient de rappeler que la Bretagne avait déjà mobilisé depuis 2010 d'importants crédits FEDER en matière de logement, particulièrement pour des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique.

3. Contrat de Projet Etat-Région et Programmes Européens

Le Fonds Social Européen(FSE)

Pour la période 2007-2013 la Bretagne dispose de 184M€ de crédits communautaires au titre du Fonds social européen dont l'intervention se concentre sur les thèmes suivants :

- les mutations économiques, le développement de la Validation des Acquis de l'Expérience et le soutien à la création d'entreprises (31,5 M€)
- l'accompagnement des demandeurs d'emploi, la formation des professionnelles et les opérations favorisant le développement de l'accès durable des femmes au marché du travail (66,26 M€)
- l'accompagnement des politiques en faveur des populations les plus fragilisées (insertion par l'activité économique, jeunes en décrochage scolaire, lutte contre l'illettrisme, handicapés …) (74,89 M€)
- le soutien aux besoins en matière d'innovations et d'adaptations pédagogiques (4,088 M€)

Les moyens mobilisés en 2012 ont permis d'appuyer, outre les politiques de l'Etat le programme régional de stages du Conseil régional, les politiques d'insertion des Conseils généraux et les politiques des communes au travers des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

Tous axes confondus, la programmation 2007-2012 sera portée en fin d'année à 170 millions d'euros soit 92 % du programme.
Les moyens communautaires devraient être dans leur totalité mobilisés d'ici la fin 2013.

Le Fonds Européen pour la Pêche (FEP)

En Bretagne, le Fonds européen pour la Pêche (FEP) intervient sur l'ensemble de la période 2007-2013 à hauteur de 26,8 millions d'euros. Il vise à soutenir des mesures structurantes pour la filière :

- l'aide à l'investissement à bord des navires artisans (3.12 M€)
- l'aide à l'investissement productif en aquaculture et conchyliculture (4 M€)
- l'aide à la modernisation du mareyage (4 M€)
- le développement des ports de pêche et des halles à marée (7,4 M€)
- les mesures collectives pour le secteur pêche et aquaculture (4,3 M€)

L'année 2012 a été marquée par une bonne progression des engagements, notamment en équipement des ports de pêche. La forte sollicitation des actions d'adaptation des flottes de pêche impose toutefois d'envisager une nouvelle répartition de cette enveloppe régionalisée avec un transfert envisagé de l'axe 2 dont les mesures pisciculture marine et mareyage restent faiblement mobilisées.

Les actions de communication sur les fonds européens en 2012

Conformément à la stratégie élaborée conjointement par le Conseil régional et le SGAR, les actions de communication ont cherché à mieux faire connaître les fonds européens au grand public. Cela passe par la presse mais également en assurant une présence, sous la forme d'un stand "Europe", à plusieurs événements comme la Foire internationale de Rennes (mars 2012), la Fête de l'Europe à Rennes (mai 2012) ou l'inauguration du tramway de Brest (juin 2012).

De plus, des rencontres sont régulièrement organisées entre les journalistes et les porteurs de projets pour faire connaître ce que l'Union européenne contribue à financer. En octobre 2012, une rencontre s'est ainsi tenue à la Criée de Brest qui a bénéficié d'un financement du FEP pour l'informatisation de son système de ventes. A cette occasion, d'autres initiatives ont été présentées comme le projet de réinsertion sociale, de l'association PRELUDE (FSE), le guide des spots de pêche à pied (FEADER), ou bien le programme de recherche VIGISAT (FEDER).

Enfin, le site Internet europe-en-bretagne.eu propose une information sur les fonds européens et une carte détaillée des projets financés en Bretagne.

PO FEDER 2007 – 2013 BRETAGNE				
UE – FEDER				
Axe	Maquette	Programmé	%	Nombre de dossiers
Axe 1 – Bretagne accessible et attractive	123,95	97,54	78,69	26
Axe 2 – Compétitivité et performance économique par innovation et connaissance	110,54	66,45	60,12	229
Axe 3 – Domaine maritime et sciences de la mer pour développement durable du littoral	26,65	19,33	72,52	49
Axe 4 – Préservation de l'environnement et prévention des risques naturels	33,37	20,25	60,67	220
Axe 5 – Assistance technique	7,19	4,59	63,87	28
TOTAL	**301,69**	**208,16**	**68,99**	**552**
PO FSE 2007 – 2013 BRETAGNE				
UE - FSE				
Axe 1 – Adaptations aux mutations économiques	31,57	25,12	79,56	179
Axe 2 – Accès à l'emploi et à la formation	66,26	64,29	97,03	1103
Axe 3 – Cohésion sociale	74,89	63,68	85,02	1456
Axe 4 – Innovations et adaptations pédagogiques	4,09	3,74	91,44	46
Axe 5 – Assistance technique	7,21	5,92	82,09	76
TOTAL	**184,02**	**162,74**	**88,44**	**2860**
PO FEADER 2007 – 2013 BRETAGNE				
UE - FEADER				
Axe 1 – Amélioration de la compétitivité	46,82	37,67	80,44	5054
Axe 2 – Amélioration de l'environnement	30,44	28,46	93,52	2508
Axe 3 – Qualité de vie en milieu rural	18,45	11,91	64,62	508
Axe 4 – Stratégies locales de développement durable	23,84	14,37	60,29	701
Axe 5 – Assistance technique	1,12	0,31	27,63	14
TOTAL	**120,67**	**92,74**	**76,85**	**8785**
PO FEP 2007 – 2013 BRETAGNE				
UUE - FEP				
Axe 1 – Adaptation de la flotte de pêche	4,2	3	70,83	484
Axe 2 – Aquaculture et pêche dans les eaux intérieures	10,9	5,4	49,43	265
Axe 3 – Actions collectives et équipement des ports	11,7	6,8	57,95	139
TOTAL	**26,8**	**15,2**	**56,54**	**888**

4. AGRICULTURE ET ALIMENTATION

LE PROJET AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE BRETON

Le projet

Dans un contexte de réforme de la politique agricole commune (PAC), les crises économiques et environnementales que traverse actuellement le monde agricole ont rappelé la nécessité d'adapter le modèle de développement agricole breton aux nouveaux défis économiques et aux attentes renouvelées de la société.

C'est pourquoi le préfet de région a décidé de lancer une démarche concertée et élargie à de nombreux partenaires (professionnels, collectivités territoriales et société civile) afin de dessiner des perspectives durables et largement partagées pour l'agriculture et l'agroalimentaire en Bretagne et définir des modalités de développement à court et moyen terme.

Après une phase de réflexion collective, un plan d'actions ciblé sur quelques priorités a été arrêté en décembre 2010. Ce projet agricole et agroalimentaire régional (PAAR) mobilise des moyens importants pour renforcer la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers, en tâchant notamment d'accroître la valeur ajoutée des filières, en cohérence et en complémentarité avec les programmes nationaux et régionaux déjà en place. Plus largement, le PAAR cherche à inscrire l'agriculture et l'agroalimentaire dans les grands enjeux de société et à mobiliser les acteurs professionnels, les collectivités et l'Etat pour réussir l'adaptation de ces secteurs.

L'adaptation du secteur agricole et agroalimentaire

Afin d'accompagner l'adaptation du secteur agricole et agroalimentaire, les services de l'Etat se sont mobilisés pour soutenir l'amélioration des performances « technico-économiques » des exploitations agricoles. L'amélioration du parc des bâtiments s'est intensifiée en 2011 et 2012 par la mise à disposition des aides à la mise aux normes bien-être (1745 éleveurs aidés sur 2008-2012, pour une enveloppe financière totale de 30M€) et des aides perçues à travers le plan de performance énergétique (507 dossiers aidés, soit une aide totale de 5,9 M€).

Concernant la taille des exploitations, la DRAAF a mis au point des outils pour faciliter le regroupement des parcelles. Plus largement, la réflexion sur la nécessité de ralentir le rythme d'artificialisation des terres agricoles vers l'urbanisation progresse, avec l'objectif d'un ralentissement de 30% sur les cinq prochaines années (soit 2 600 hectares urbanisés de moins par an) dans le PAAR. En Ille-et-Vilaine, la concertation entre les services de l'Etat, la SAFER, le Conseil général, l'Association des maires et les chambres consulaires a permis la formalisation d'une charte formulant des diverses préconisations en termes d'aménagement de l'espace rural, qui ont vocation à être prises en compte dans les documents locaux d'urbanisme (SCOT et PLU). La Commission départementale des espaces agricoles garantit le bon suivi de ces engagements.

L'accroissement de la valeur ajoutée des secteurs agricole et agroalimentaire est également encouragé. La DRAAF cherche à mieux organiser son soutien aux initiatives économiques et aux filières qui se développent dans les nouveaux secteurs de marché, comme l'agriculture biologiques et les filières qualité.

4. AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Pour favoriser et accompagner efficacement l'installation ou la conversion en agriculture biologiques, la dotation jeune agriculteur (DJA) est modulée à la hausse depuis 2011 pour ce type de projets. L'Etat apporte également son soutien financier au démarrage des productions en agriculture biologique dans le cadre du parcours d'installation animé par les réseaux FRAB et les chambres d'agriculture. Pour les exploitations en conversion en dehors du parcours d'installation, l'Etat finance des diagnostic-actions, qui permettent de bénéficier du dispositif d'appui et des aides de l'Etat : la DRAAF se fixe pour objectif de passer d'une moyenne de 350 diagnostic-actions par semestre à 500 dans les années à venir. L'expérimentation en agriculture biologique se poursuit par ailleurs, sous la coordination de la Commission Interprofessionnelle de recherche en AB, qui organise la diffusion des pratiques vers les producteurs en agriculture biologique mais également conventionnels. La communication autour des signes d'identification de la qualité et de l'origine se développe via un travail sur la maîtrise de l'étiquetage.

L'accompagnement des exploitants

Dans le contexte économique actuel et considérant les évolutions en cours du marché européen, il est de la responsabilité collective des acteurs bretons d'accompagner sans attendre la sortie d'activité des exploitants qui y sont contraints financièrement. Les services de l'Etat et leurs partenaires se mobilisent pour détecter le plus tôt possible les exploitations en difficulté afin de pouvoir réaliser un diagnostic approfondi de la situation et élaborer, avec les autres acteurs concernés (créanciers en particulier) une solution.

Il peut s'agir d'accompagner les agriculteurs souhaitant cesser leur activité en soutenant la reconversion et la reprise des moyens de production, en préservant dans la mesure du possible l'habitation principale du cédant. Pour les agriculteurs dont la situation peut être redressée, la démarche propose une restructuration des dettes et des appuis techniques. 200 dossiers ont été suivis à ce jour par les services de l'Etat.

Plus généralement, des efforts sont menés pour améliorer le dialogue entre les exploitants et l'administration. Les délais d'instruction des dossiers ont été fortement réduits, notamment les dossiers d'installations classées en élevage, avec la réduction de la moitié du stock sur les 18 derniers mois. Les actions d'amélioration des conditions de travail, en particulier pour lutter contre les troubles musculo-squelettiques (TMS) ont été renforcées : une opération expérimentale a été lancée dans 4 bassins d'emploi particulièrement touchés impliquant autour de la médecine du travail les entreprises, les organismes de prévention et les médecins généralistes. Enfin, afin d'approfondir la compréhension des agents publics des problématiques propres à ce secteur, ils peuvent désormais suivre des stages de plusieurs semaines au sein d'exploitations ou d'entreprises du secteur agroalimentaire (une dizaine d'entreprises ont souscrit à ce projet original).

Une grille régionale pour déterminer les aides à l'installation (Dotation Jeune Agriculteur-DJA)
La DRAAF a engagé sur 2011-2012 un important travail de convergence des critères appliqués dans les départements bretons pour déterminer la DJA. Un groupe de travail avec des représentants professionnels agricoles, les DDTM et le Conseil régional s'est réuni à plusieurs reprises.
Une grille finale a été présentée au CRIT de juin 2012 (Comité régional Installation Transmission), qui a été légèrement amendée suite aux simulations départementales au CRIT d'octobre 2012. Elle devrait rentrer en application en février 2013.
Cette nouvelle grille permet de prendre en compte la rentabilité des projets de reprise (analyse de l'excédent brut d'exploitation) au delà des seuls moyens de production. Il vise à encourager les comportements d'avenir dès l'installation (adhésion CUMA, adhésion groupe de développement) tout en laissant une marge de manœuvre départementale afin de rendre ces critères flexibles dans les quelques cas où cela se révélera pertinent

4. AGRICULTURE ET ALIMENTATION

La préparation de la PAC POST 2013

La Commission européenne a communiqué en novembre 2011 ses propositions pour la PAC post 2013. Dans le cadre du PAAR, l'État en région a organisé un comité régional et un groupe de travail pour échanger avec les organisations professionnelles agricoles et les élus afin de mesurer l'impact des propositions. Le diagnostic est aujourd'hui dressé. Le principe de convergence des aides découplées impactera fortement l'élevage laitier. Des simulations complémentaires sont conduites au fur et à mesure des indications communiquées par le gouvernement et les instances communautaires.

BREIZH BOCAGE

Le programme Breizh Bocage a été lancé dans le cadre du contrat de projet Etat région 2007–2013 pour préserver et renforcer le maillage bocager en Bretagne et réduire le transfert vers les eaux des polluants d'origine agricole. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques dans les bassins versants et d'agir en faveur de la biodiversité tout en restaurant des paysages ruraux de qualité.
Plus précisément, il s'agit d'un appel à projet qui s'adresse principalement aux structures collectives publiques. Un comité technique a été créé afin d'analyser les demandes des porteurs de projets. Il se réunit tous les deux mois en moyenne. Il est composé des organismes financeurs et des instructeurs des services de l'Etat.
En 2011, les territoires ont fortement adhéré au dispositif. Le rythme de mise en œuvre de Breizh-bocage s'est avéré dès la fin de l'hiver 2011-2012 conforme aux prévisions et a conduit à la consommation satisfaisante des fonds (à ce jour 5,5 M€ de FEADER programmés, dont plus de 3 M€ pour la seule année 2011). L'évaluation de ce programme a par ailleurs été lancée

UNE FORTE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX SANITAIRES

La mise en place d'une nouvelle organisation sanitaire

Suite aux États Généraux du Sanitaire de 2010, les organismes régionaux à vocation sanitaire (groupement de défense sanitaire du bétail, organisme à caractère sanitaire porc, organisme à vocation sanitaire volailles de ponte, Fédération régionale de défense contre les ennemis des cultures, Chambre régionale d'agriculture) se sont fédérés en Association Sanitaire Régionale (ASR).

Cette structure technique, associant également les collectivités territoriales, les chambres d'agriculture et les représentants vétérinaires, s'est voulue légère, respectant et valorisant les compétences de chacune. Elle a vocation à coordonner un schéma régional de maîtrise des risques sanitaires, tant dans le domaine animal que végétal (prévention, surveillance et lutte contre les dangers sanitaires) et des programmes collectifs volontaires.
Ainsi, pour la première fois, l'Etat a pour interlocuteur une structure unique, ce qui favorise une maîtrise sanitaire coordonnée tout en préservant la capacité d'intervention locale des opérateurs habituels. Un conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale présidé par le préfet de région sera constitué au premier semestre 2013 et sera consulté sur le schéma régional et les programmes collectifs volontaires de l'ASR.

4. AGRICULTURE ET ALIMENTATION

La poursuite du Plan ECOPHYTO 2018

Le plan Ecophyto 2018 vise à réduire de 50% l'usage des pesticides d'ici 2018 en promouvant un changement global des référentiels et des pratiques en matière de protection des végétaux. En 2011 et 2012, 12 réseaux de fermes pilotes ont été constitués (10 pour la polyculture-élevage et 2 légumes industrie). Près de 130 fermes sont engagées dans le dispositif de démonstration, expérimentation et production de référence sur les systèmes économes en phytosanitaires, avec l'appui de plusieurs centres de formation agricoles.

Le plan Ecophyto prévoit également l'observation sanitaire des végétaux, alimentant des « bulletins de santé du végétal » (BSV) mis à la disposition des exploitants agricoles pour leur permettre d'adapter leur traitement mais aussi des collectivités ou de tout public non agricole. Six filières sont couvertes à ce jour par les BSV (grandes cultures, cultures légumières frais, pommes de terre, cultures ornementales, ZNA, pommes à cidre), soit près de 130 BSV annuels, avec 160 observateurs et 420 parcelles.

Le plan a également vocation à sensibiliser, former et certifier les conseillers, distributeurs et utilisateurs de produits phytosanitaires (formation Certiphyto).13 450 certiphytos (certificats attestant de la formation des utilisateurs) ont été délivrés au 1er mai 2012 par 23 centres de formation habilités. Ces formations visent la réduction et la sécurisation à l'utilisation des produits phytosanitaires. Un observatoire régional des ventes de produits phytosanitaires a été installé, qui décline les différents indicateurs de pression retenus (quantité de substances actives vendues, nombre de doses unités) à différentes échelles géographiques (région, bassins versants) afin de mesurer les progrès en matière de réduction de l'utilisation des pesticides.

Par ailleurs, l'application du plan Algues vertes (cf. chapitre 9) s'est traduite pour les agriculteurs par la réalisation des premières campagnes d'analyses de reliquats d'azote sous maîtrise d'ouvrage État : 4250 analyses ont été communiquées aux agriculteurs dont le bilan a été présenté en comité de suivi du plan Algues vertes. Ces campagnes seront renouvelées chaque année pendant toute la durée du plan.

Les Mesures Agro-Environnementales (MAE)

Les mesures agroenvironnementales sont mises en oeuvre dans le cadre du 2ème pilier de la PAC dit "développement rural" depuis 1992. Ce sont des aides financières destinées aux exploitants agricoles qui s'engagent volontairement à mettre en oeuvre des pratiques favorables à l'environnement, allant au-delà des exigences réglementaires. Dans le cadre de sa programmation 2007-2013, la Bretagne a choisi de proposer les mesures suivantes :
- système polyculture-élevage fourrager économe en intrants ;
- conversion à l'agriculture biologique ;
- maintien de l'agriculture biologique ;
- protection des races menacées ;
- amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques pour la préservation de la biodiversité ;
- mesures agroenvironnementales territorialisées (M.A.E.T.) répondant à aux objectifs de qualité de l'eau et de recherche du bon état écologique des masses d'eau au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (M.A.E. - D.C.E.), et de préservation des habitats d'intérêt communautaire (M.A.E. - Natura 2000).

En 2012, une légère diminution des engagements a été constatée (8M€ d'engagements) mais le niveau reste cependant élevé. La gestion de la transition avec le prochain PDRH a été engagée.

4. AGRICULTURE ET ALIMENTATION

SITUATION ECONOMIQUE ET PERSPECTIVES

Une conjoncture agricole 2011-2012 qui révèle les fragilités des filières

L'actualité agricole a été particulièrement marquée en 2012 par les conséquences de la mise en redressement judiciaire du groupe Doux. Ce dossier illustre la fragilité des filières agricoles et rappelle le poids déterminant de ce secteur dans l'équilibre socio-économique de la région.

La conférence avicole qui s'est réunie le 24 septembre dernier a permis de jeter les bases d'une réflexion collective pour l'avenir de la filière : les travaux vont se poursuivre par groupes de travail dont les conclusions seront rendues en mars 2013. L'avenir de la filière dinde est la préoccupation majeure avec le souci de rechercher des solutions pour rationaliser l'utilisation des outils d'abattage.

Malgré une conjoncture assez favorable grâce au maintien des cours du marché du porc breton, la filière porcine est confrontée à des difficultés structurelles. L'obligation de mise aux normes Bien être Truies au 1/1/2013 fait peser un risque de diminution du potentiel de production sur les exploitations, évalué à 10% (hors restructuration et augmentation de la performance technique). Cette baisse de la production risque de se répercuter en aval sur les acteurs agroalimentaires et aggraver le problème de surcapacités de la filière, estimé à un ou deux abattoirs en Bretagne.

En revanche, le secteur laitier a connu en 2011 et 2012 un regain de dynamisme après la crise de 2009-2010. Le nombre d'installations aidées par l'Etat diminue et la nouvelle gouvernance de gestion des quotas laitiers mise en place depuis la campagne laitière 2011-2012 (bassin grand ouest, sous la coordination du préfet de région) apporte de nouvelles perspectives aux producteurs laitiers, en prévision de la fin du système des quotas laitiers programmé pour 2015 (instauration de relations contractuelles entre producteurs et transformateurs).

Le pôle de compétitivité Valorial

L'Etat soutient le pôle de compétitivité agroalimentaire à vocation nationale Valorial qui vise à permettre à la filière et à ses entreprises de se repositionner vers des projets porteurs de valeur ajoutée. Lancé en Bretagne en 2006 et déployé aujourd'hui sur les régions voisines des Pays de la Loire et de la Basse-Normandie, il identifie et accompagne des projets de R&D innovants menés en coopération par des entreprises du secteur agroalimentaire, de l'emballage, des équipementiers, des centres de recherche ou de transfert de technologie et des organismes de formation.
Labellisés par Valorial, les projets collaboratifs innovants bénéficient de cofinancements publics dédiés aux pôles de compétitivité (des apports financiers de l'État, des collectivités territoriales, et d'Oséo Innovation, qui couvrent en moyenne 40 % du montant des projets).

L'ingénierie technique des projets s'appuie notamment sur les compétences des délégués thématiques issus des centres d'innovation technologique : ADRIA Développement, Vegenov, Breizpack, CBB Développement, CRITT Santé Bretagne, CTCPA, Zoopôle Développement, et du Pôle Agronomique Ouest.

L'Etat a conduit une évaluation des pôles de compétitivité, qui a classé Valorial dans la catégorie des « pôles performants ». Cette évaluation reconnaît ainsi la forte dynamique de projets de R&D au sein de ce pôle, mais fait le constat du faible impact économique des projets à ce jour.

5. AMENAGEMENT, TERRITOIRES, ENERGIE ET LOGEMENT

La DREAL assure le pilotage régional de la politique climatique qui définit les grandes orientations en faveur de la réduction des consommations d'énergie, du développement des énergies renouvelables et de la diminution des émissions de gaz à effet de serre. La recherche de l'efficacité énergétique se traduit en particulier par la promotion de la construction durable. L'adaptation des territoires au changement climatique, via des politiques intégrées « énergie, climat, air », rejoint la politique d'aménagement du territoire de l'Etat.

REPONDRE AUX ENJEUX ENERGETIQUES

Le Pacte électrique breton

La situation péninsulaire de la Bretagne, sa faible production électrique (seulement 8% de sa consommation) et son dynamisme, tant démographique qu'économique l'ont placée en situation de fragilité électrique croissante. Pour assurer l'avenir énergétique de la Bretagne, le Pacte électrique breton cosigné en 2010 par l'Etat, la Région, RTE, l'ADEME et l'ANAH, a arrêté une stratégie partagée et des objectifs ambitieux, dont la DREAL assure le suivi. Trois Conférences bretonnes de l'énergie, regroupant 160 organisations, ont été organisées en 2012, précédées de nombreux ateliers techniques, comités de suivi et cellules d'animation.

S'agissant de la maîtrise de la demande en électricité, un effort important est conduit depuis plusieurs années pour sensibiliser le grand public à la problématique de la fragilité électrique bretonne par le biais de campagnes d'information, notamment en début d'hiver. La démarche « EcoWatt en Bretagne, le bon Geste Energie » permet ainsi aux personnes inscrites, entreprises ou collectivités, d'être informées des situations d'alerte.

Concernant le développement de la production d'énergies renouvelables, la DREAL relaie les appels d'offres nationaux sur le territoire breton (dont l'appel d'offres pour l'éolien offshore en baie de Saint-Brieuc) et fait émerger les projets de réponse, en mobilisant les outils financiers existants. Elle poursuit parallèlement ses actions visant à faciliter les démarches administratives des porteurs de projet (édiction d'un guide photovoltaïque hiérarchisant les sites pour cet équipement, mise en place d'un point d'entrée unique sur la méthanisation en département, par exemple).

L'ensemble des actions engagées en faveur de la maîtrise de la demande et du développement de la production renouvelable requiert en corollaire des engagements sur la sécurisation de l'alimentation électrique, que la signature de nouvelles conventions avec les opérateurs EDF et GRDF ont permis de formaliser. Pour parer au risque généralisé d'écroulement de tension (blackout), il a été décidé d'implanter un moyen supplémentaire de production « classique » au nord-ouest de la Bretagne. Ce projet de centrale à cycle combiné gaz avance selon le calendrier fixé : le Consortium Direct Énergie / Siemens et son projet à Landivisiau ont été retenus par le ministère en février 2012. La DREAL assure sur ce dossier, aux côtés du préfet du Finistère, le suivi des procédures réglementaires (dossier ICPE pour la centrale, raccordement gaz et électrique, renforcement du réseau de transport de gaz, etc).

SRCI 2012

5. AMENAGEMENT, TERRITOIRES, ENERGIE ET LOGEMENT

La planification stratégique

La réalisation du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), dans le cadre des décisions du Grenelle de l'Environnement, vise à reprendre dans un seul et même cadre les différents documents de planification ayant un lien avec l'énergie et le climat. Le SRCAE est élaboré conjointement par l'État et le Conseil régional, qui s'appuient sur un comité de pilotage et un comité technique. La démarche, lancée en 2011, a mobilisé plus de 160 partenaires.

L'année 2012 a par ailleurs été consacrée à la consultation et la mise à disposition du public du Schéma régional éolien, qui a été arrêté par le préfet de région le 28 septembre 2012.

En participant à l'information du réseau des collectivités, en partenariat avec l'ADEME et le Conseil régional, la DREAL a contribué à la montée en puissance des plans climat-énergie territoriaux (PCET) qui doivent être finalisés par les collectivités de plus de 50.000 habitants avant fin 2012. En lien avec les DDTM, elle a analysé et produit l'avis de l'État sur les premiers PCET reçus.

Enfin, le Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Rennes, mis en place en 2005, a fait l'objet de travaux de bilan avec les différents pilotes d'action de ce plan. Ce bilan a été présenté en octobre 2012 lors de l'installation d'un comité de pilotage, lançant officiellement sa révision et dégageant les premières pistes de travail pour 2013.

REPONDRE AUX ENJEUX EN MATIERE DE LOGEMENT

L'animation du Comité régional de l'habitat

L'Etat pilote en juin 2011 le renouvellement du CRH et continue de renforcer son animation. Un nouveau règlement intérieur, plus opérationnel, précise les nouvelles répartitions des missions entre les différentes instances de ce comité régional. En 2012, les instances du CRH ont été réunies à 22 reprises dont 5 CRH pléniers, avec une volonté forte de délocaliser, autant que possible, les réunions de bureau (Morlaix, Brest).

Afin de renforcer le partenariat entre les différents acteurs locaux de l'habitat, de nombreux ateliers thématiques ont été proposés (connaissance des besoins, carte de la tension, LHI, réflexions sur les programmations ANAH et LLS,...). En 2012, la démarche de caractérisation de la tension des marchés de l'habitat a été reconduite et l'analyse des besoins en logements locatifs sociaux a été relancée, abordée sous l'angle de l'observation des loyers. Enfin, pour améliorer la mise en œuvre de la politique de lutte contre l'habitat indigne, une étude relative à l'analyse et au fonctionnement des réseaux oeuvrant dans ce domaine a démarré en 2012.

5. AMENAGEMENT, TERRITOIRES, ENERGIE ET LOGEMENT

Le financement du logement

Les années 2011 et 2012 ont été marquées par la négociation de conventions d'utilité sociale (CUS) avec les organismes HLM. Ces conventions déclinent, organisme par organisme, les objectifs de la politique nationale du logement, sur la base de leur plan stratégique de patrimoine (construction, réhabilitation, démolition, vente).
15 CUS «accession» ont été signées.

Dans le cadre des Investissements d'avenir, l'Etat a créé le programme national d'aide à la rénovation thermique des logements privés « Habiter mieux ». Ce programme, ambitieux pour la Bretagne s'inscrit dans le pacte électrique breton co-signé par l'ANAH. Pour mobiliser l'ensemble des acteurs, des ateliers thématiques sont organisés par les services de l'Etat, avec notamment le développement de réflexions sur l'ingénierie financière et les aspects techniques. A ce jour, 1076 logements privés ont été rénovés avec des financements du fonds d'aide à la rénovation thermique (FART)

En lien avec la Caisse des dépôts et le Conseil régional, la DREAL a engagé un bilan du programme ANRU : l'évaluation des neuf programmes de rénovation urbaine bretons (Saint Brieuc, Guingamp, Brest, Quimper, Lorient, Lanester, Vannes, Rennes, et Saint-Malo) a permis de noter de vraies avancées sur le désenclavement des quartiers, la diversification de l'habitat et l'amélioration des parcours résidentiels.

La promotion du bâtiment durable

Dans le cadre de la Cellule régionale de suivi technique de l'immobilier de l'Etat (CRSTIE), mise en place en 2010, la DREAL a analysé les audits énergétiques des bâtiments de l'Etat, de manière à préparer un plan de rénovation du patrimoine de l'Etat en 2013.

Plus largement, les services de l'Etat ont œuvré en faveur de l'information et de la sensibilisation des professionnels et des élus aux enjeux du bâtiment durable. Une plaquette à destination des particuliers déposant un permis de construire est également élaborée afin de mieux faire connaître les différentes réglementions applicables, elle sera finalisée avant la fin de l'année.

Les Eco-quartiers

La DREAL assure l'accompagnement des appels à projets nationaux Ecoquartiers sur l'ensemble de la Bretagne. Dans ce cadre, des rencontres régionales réunissant élus, techniciens des collectivités et professionnels sont organisées sur une base semestrielle : elles permettent de mobiliser les acteurs de l'aménagement et de constituer un réseau d'échange d'expériences. La plus récente, organisée en février 2012, était dédiée au thème de la gouvernance et en particulier de l'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) pour les petites et moyennes collectivités. Un atelier régional a été constitué officiellement en juin 2012, dont 95 collectivités sont actuellement membres : elles pourront bénéficier d'informations et d'animations privilégiées. Enfin, une « cartographie des acteurs » a été lancée afin de pouvoir disposer début 2013 d'une vision précise des acteurs de l'aménagement durable intervenant en Bretagne et de leurs interactions.

5. AMENAGEMENT, TERRITOIRES, ENERGIE ET LOGEMENT

MAÎTRISER LE FONCIER

La Bretagne, région dynamique et attractive, est confrontée à des tensions sur le foncier. Un diagnostic partagé est fait d'une consommation excessive d'espace : les surfaces artificialisées ont doublé en 20 ans et le rythme annuel de consommation d'espace au niveau régional est deux fois supérieur à celui de la croissance démographique.

Les services de l'Etat ont fait de la gestion économe du foncier un des enjeux majeurs de leur action stratégique. Cette volonté se traduit à la fois dans les actions du PASE et dans celles du PAAR, qui fixe notamment un objectif de ralentissement de l'artificialisation des terres agricoles vers l'urbanisation de 30% sur les cinq prochaines années.

La DREAL contribue à la mobilisation des acteurs avec l'organisation en novembre 2011 d'un colloque foncier et la création de groupes de travail, présidés par des élus, sur les thèmes de l'observation foncière, du contenu des documents de planification (densité de logement, renouvellement urbain, maîtrise de la péri-urbanisation…) et de l'articulation de ces différents documents de planification. Cette démarche partenariale pour une gestion économe du foncier s'est poursuivie en 2012 avec l'organisation de deux conférences régionales foncières qui ont débouché sur la rédaction d'une «Charte régionale pour une gestion économe du foncier». Un colloque régional sera organisé le 7 janvier 2013 sur la stratégie et les outils de maîtrise foncière. Il doit se clôturer par la signature de la charte avec les premiers partenaires.

Enfin, les travaux de révision du programme pluri-annuel d'intervention de l'établissement public foncier breton sont en cours afin d'y intégrer davantage les problématiques du développement de l'offre de logements sociaux en zone tendue, des exigences minimales de densité pour les opérations en matière d'habitat ou encore celle de la densification des zones d'activités économiques.

GARANTIR LA COUVERTURE NUMERIQUE

Le déploiement du Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire est une des politiques prioritaires de l'Etat. Au plan économique, il s'agit en effet de dépasser la péninsularité de la Bretagne et de bénéficier de l'impact positif des TIC pour la croissance et l'innovation. Au plan social, il s'agit d'assurer un déploiement sur l'intégralité du territoire afin d'éviter l'apparition de fractures numériques. Ces enjeux ont justifié la volonté d'une intervention publique coordonnée à l'échelle de la région afin d'organiser un aménagement numérique équilibré du territoire.

Le préfet de région et le président du Conseil régional ont pris ensemble l'initiative de créer en Bretagne une « Conférence sur l'Aménagement numérique du territoire » qui a arrêté début 2012 la feuille de route du déploiement du Très Haut Débit en Bretagne (calendrier, zones d'intervention prioritaires, premiers investissements et financements…), suivant des principes d'équilibre et de cohésion partagés par tous. Ce document commun propose une stratégie de déploiement de la fibre optique reposant sur quatre axes :

- l'axe « équilibre » qui cible les villes moyennes afin de conforter l'armature urbaine bretonne qui serait susceptible d'être déséquilibrée par les déploiements des opérateurs privés sur les grandes agglomérations ;
- l'axe « cohésion » qui concerne les zones rurales où les débits sont aujourd'hui insuffisants afin de ne pas creuser de fractures numériques entre territoires ;
- l'axe « économie, connaissance, services » qui cible les entreprises et les services publics ;
- l'axe « montée vers le très haut débit » qui permettra d'améliorer la situation des territoires où les débits sont insuffisants dans l'attente du déploiement de la fibre optique.

5. AMENAGEMENT, TERRITOIRES, ENERGIE ET LOGEMENT

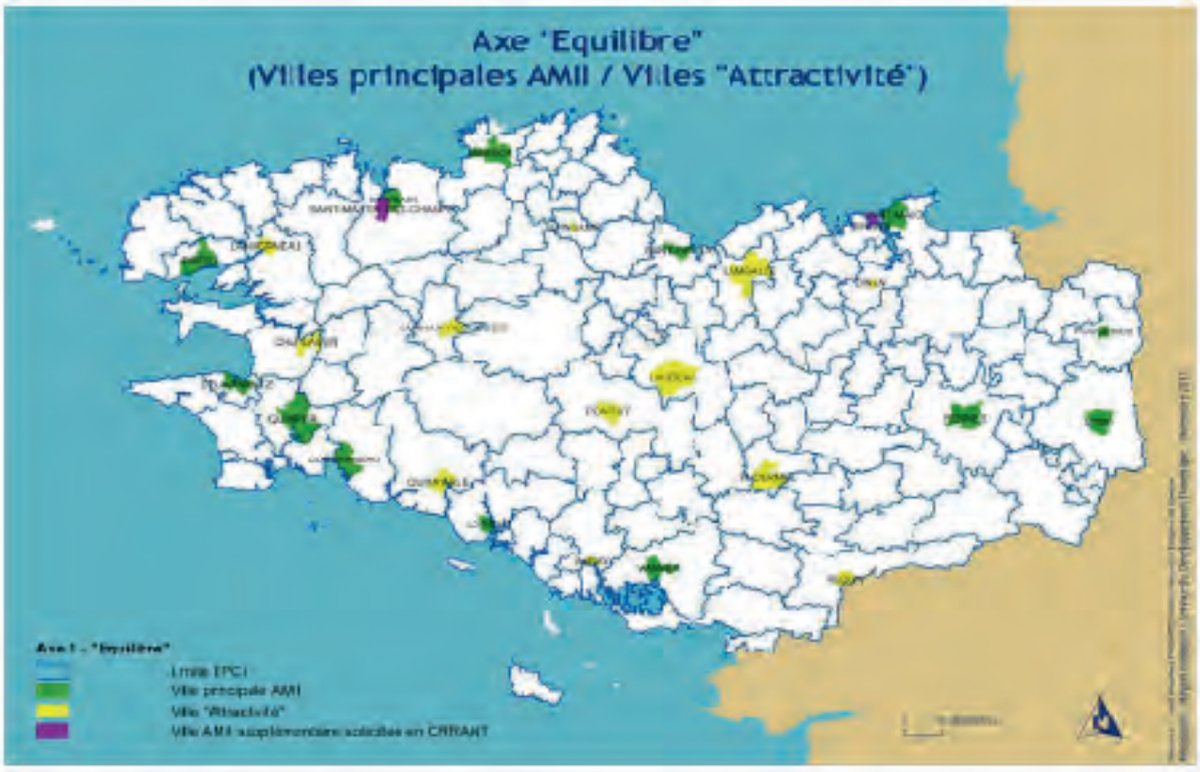

Afin de maintenir la cohésion du territoire, au moins au niveau régional, le principe retenu est qu'il y ait une ligne fibrée au titre de l'axe « cohésion » (lignes urbaines), pour une ligne fibrée au titre de l'axe « équilibre » (lignes rurales). La première phase de cette stratégie concernera d'ici 2015 plus d'une douzaine de villes moyennes bretonnes et plus de 85 000 foyers situés en zone rurale. A l'échelle des territoires, les différents axes de la stratégie de déploiement sont déclinés, en lien étroit avec les 106 EPCI, les 4 Départements et la Région.

En termes de financement, le dossier présenté au Commissariat général aux investissement, qui représente pour sa première tranche un coût d'environ 400 M€ d'investissements publics pour la période 2013-2017, a reçu l'aval du gouvernement en mars 2012. 65,94 M€ de crédits Investissements d'avenir ont été débloqués pour la réalisation de la première phase du projet. Cette somme s'ajoute aux 22 M€ de fonds européens FEDER réservés pour ce projet régional et témoigne de la reconnaissance de la qualité du projet breton, qui a su concilier les enjeux de compétitivité et d'équité du territoire.

Enfin, pour conduire la mise en œuvre de ce projet dans la durée et coordonner les relations avec les opérateurs privés des télécoms, une gouvernance sous forme de syndicat mixte a été choisie. Megalis Bretagne, qui réunissait déjà la quasi-totalité des partenaires du projet, a été retenu : l'évolution de ses statuts, dont le principe a été acté par la dernière Conférence le 16 novembre 2012, permet de le doter des nouvelles compétences indispensables au pilotage de Bretagne Très Haut Débit.

6. CULTURE

DEMOCRATISER LA CULTURE

La Direction régionale aux affaires culturelles (DRAC) poursuit et amplifie ses actions en faveur du partage de la culture, principalement via :

- l'éducation artistique et culturelle ;
- la mise en œuvre de programmes croisant les domaines de la culture, de la justice, de la santé et du handicap ;
- des interventions centrées sur les territoires périurbains et ruraux.

Ainsi, les actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle ciblent plus particulièrement des zones considérées comme prioritaires afin de remédier à l'inégal accès à la culture des jeunes bretons, pour des raisons sociales ou géographiques, qu'il s'agisse du soutien aux enseignements artistiques obligatoires ou des efforts en faveur de la fréquentation par les élèves des lieux culturels. L'objectif est aujourd'hui, pour l'ensemble des partenaires publics, de formuler une stratégie convergente sur ces territoires prioritaires afin de rationaliser et mettre en cohérence les méthodes et les moyens. Cette approche s'est traduite par la mise en oeuvre en Ille-et-Vilaine d'un schéma concerté d'éducation artistique (en cours de définition dans les autres départements bretons).

Afin de pérenniser ces actions, des jumelages de 3 ans ont été mis en place entre les structures culturelles, telles que les résidences d'artistes, et les établissements scolaires. Un comité départemental dédié à la coordination, à l'animation et au suivi de ces actions formalise le partenariat de longue date en la matière avec la DRAAF, le Rectorat et les collectivités locales. Ce comité promeut une action volontariste pour favoriser l'accès des territoires ruraux à la culture, via les lycées agricoles mais également en soutenant des initiatives structurantes pour ces territoires comme le tourisme culturel ou le développement numérique. La Bretagne a d'ailleurs été retenue pour expérimenter un nouveau protocole culture/agriculture au bénéfice des jeunes inscrits dans les lycées agricoles de la région.

De nombreuses actions ont également été menées pour favoriser l'accès à la culture de publics spécifiques. Ainsi, dans le cadre de sa convention avec l'Agence régionale de santé, la DRAC a mis en place un appel à projet à destination des établissements de santé et médico-sociaux en partenariat avec les équipes artistiques et structures culturelles de la région Bretagne. A ce titre, 21 projets, dont 15 dans le domaine du spectacle vivant, ont été financés en 2012. Ont été soutenus par ailleurs des projets en direction des personnes en situation de handicap et des publics des quartiers identifiés « politique de la ville ».

Enfin, la DRAC s'est impliquée pour favoriser le développement d'une programmation culturelle de qualité en direction de l'administration pénitentiaire. Ainsi, 34 projets en direction des personnes majeures sous main de justice ont été soutenus dans les 7 établissements pénitentiaires de la région Bretagne dont un atelier initié par le TNB au Centre pénitentiaire des femmes et deux projets d'envergure régionale : tournée de l'Orchestre symphonique de Bretagne en prison (concert et actions de médiation) et projet « BD en prison » (rencontres d'œuvres et d'auteurs) en partenariat avec le festival Quai des Bulles.

6. CULTURE

SOUTENIR LA CREATION ARTISTIQUE ET SA DIFFUSION

L'action en faveur de la diversité culturelle s'incarne dans l'ensemble des projets et programmations subventionnés par le ministère de la culture en région, depuis le spectacle vivant où toutes les esthétiques sont valorisées jusqu'aux musées, à travers les expositions, sans oublier le soutien à l'art cinématographique.

Au titre du spectacle vivant, l'Etat soutient les établissements bénéficiant de labels nationaux qui constituent sa priorité dans la politique d'aménagement du territoire tels que les centres dramatiques nationaux (TNB à Rennes et Théâtre de Lorient), les Scènes nationales de Brest, Quimper, Saint-Brieuc, le centre national des arts de la rue à Brest, le pôle national des arts du cirque à Lannion. L'Etat subventionne également les scènes de musiques actuelles labellisées (SMAC) comme les Transmusicales et Antipode à Rennes, La Citrouille à Saint -Brieuc, Run ar Puns à Châteaulin, Pen ar Jazz à Brest … Le ministère de la culture a également apporté son soutien à 62 équipes artistiques indépendantes (dont 26 en théâtre, 11 en danse et 21 ensembles en musique), incluant 24 compagnies de rayonnement national.

En arts plastiques, la DRAC consacre ses efforts à l'accompagnement pour le développement de projets de création et à la diffusion de l'art contemporain (résidences d'artistes), tout en attribuant 18 aides à la création et un soutien renforcé au Fonds régional d'art contemporain (FRAC) dans le cadre de l'ouverture de son nouvel équipement à Rennes.

Les expositions « Bretagne-Japon » présentées jusqu'à fin 2012 dans 12 musées, ont connu, avec leurs actions de médiation (concerts, opéras, marionnettes ..), un grand succès populaire. Lauréate du label «expositions d'intérêt national 2012» décerné par le Ministère, l'opération a été exemplaire en terme de coopération. Plus largement, l'Etat a accompagné 29 expositions. La politique d'acquisition des musées, soutenue par un dispositif Etat/ Région a pu faire bénéficier 8 musées de subventions pour l'acquisition de 497 oeuvres.

Dans le domaine du Livre, les aides aux éditeurs, libraires indépendants, manifestations littéraires (festivals et salons du livre) ont mobilisé 150 000 €. 4 millions d'euros ont été apportés au titre de la dotation générale de décentralisation pour les constructions, informatisations ou acquisitions de mobilier pour les médiathèques ou bibliothèques.

En matière cinématographique, la DRAC a instruit les demandes d'autorisation d'implantation de nouveaux établissements et participé aux commissions du Fonds d'aide régional à la création audiovisuelle. Dans le secteur du multimédia et des nouvelles technologies, elle a produit des avis sur les dossiers en faveur de la création artistique multimédia (DICREAM) et coordonne au niveau régional les programmes nationaux de numérisation des collections et des services numériques culturels innovants du Ministère. 72% des salles de cinéma bretonnes classées Art&Essai bénéficient d'une subvention du CNC et 91% des cinémas bretons bénéficient d'un équipement de projection numérique, la plupart grâce à une aide de l'Etat.

6. CULTURE

VALORISER LE PATRIMOINE

L'Etat a poursuivi sa mission de protection, de contrôle des travaux de restauration, de soutien aux études et travaux sur les monuments historiques : à ce titre, il a apporté des financements de près de 10M€ en Bretagne- qui ont permis de financer environ 350 opérations de restauration et d'entretien (immeubles et objets).

Le chantier majeur est celui de l'ancien couvent des Jacobins de Rennes (travaux de restauration subventionnés par l'Etat à hauteur de 28%). Parallèlement, l'Etat intervient pour restaurer son patrimoine, principalement les cathédrales de Quimper, Vannes, Saint Brieuc, Rennes (restauration du décor de la deuxième moitié du XIXème siècle). Au titre du patrimoine maritime, l'unité « Anna Rosa» (Port-Musée de Douarnenez) a bénéficié d'un concours financier pour sa restauration.
En matière d'architecture, la DRAC s'investit dans l'animation des réseaux régionaux (école d'architecture, maison régionale, CAUE, ...) et soutient une vingtaine de structures pour des actions diverses, dont le « prix architecture Bretagne ».

Dans le domaine de l'archéologie, le programme de prospections sur le Pays Centre-ouest Bretagne (108 communes) s'est achevé cette année. Lui a succédé la réalisation d'un important programme sur les voies anciennes de Bretagne à l'échelle régionale. La recherche régionale, qui se singularise en Bretagne par un fort partenariat avec les collectivités, s'articule autour de 32 programmes de recherche, couvrant une période comprise entre les premières occupations humaines et la période médiévale.

Centre d'interprétation de Ménez-Drégan - Plouhinec (29)

Une politique renouvelée et approfondie en faveur des espaces protégés.

Le dispositif des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), introduit par la loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II), se substitue désormais aux anciennes zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP). La Bretagne est la région de France parmi les plus fortement dotées de telles aires, qui ont pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces en intégrant les dispositions réglementaires relatives au développement durable.
Au niveau régional, la DRAC a élaboré une plaquette d'information à destination de tous les maires des communes concernées par une ZPPAUP existante ou une AVAP en cours d'élaboration, qui a ensuite été diffusée aux préfets. Composée de deux fascicules (un guide méthodologique et un cahier de fiches pratiques), elle a également été diffusée à tous les partenaires institutionnels impliqués. Dans chaque département, la DRAC a supervisé une réflexion avec les acteurs et partenaires pour la mise en œuvre, à partir d'un bilan de l'existant, d'une méthodologie et d'un calendrier. En effet, la loi dispose que les ZPPAUP qui n'auraient pas été transformées en AVAP au 14 juillet 2015, seront caduques, et leurs effets supprimés. C'est pourquoi, dans chaque commune concernée, une assistance personnalisée a été apportée à la collectivité maître d'ouvrage afin de l'aider à lancer le processus de révision de sa ZPPAUP ou de relancer l'étude qui avait été interrompue, suite à la Loi Grenelle.
La politique en faveur des aires protégées passe aussi par la transformation des périmètres de protection autour des monuments historiques et la révision des secteurs sauvegardés : 60 études ont été engagées pour modifier ou adapter ces périmètres (réglementation des abords) tandis que 3 études de révision ou élaboration de secteurs sauvegardés ont été poursuivies (Rennes, Vannes et Tréguier)
Enfin, en parallèle, la réalisation de 50 chantiers de restauration en espaces protégés se poursuit.

7. EDUCATION & FORMATION ET RECHERCHE

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Un projet académique centré sur la réussite de tous les élèves

Le projet de l'académie de Rennes pour 2011-2015 a choisi de concentrer ses efforts sur un seul enjeu : conforter l'excellence scolaire de l'académie par une réussite de tous les élèves. Une attention particulière est portée à la continuité des parcours, qui doivent connaître le moins de rupture possible, depuis la maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur.

L'objectif est d'assurer à tous les élèves des parcours de réussite leur permettant un accès encore plus large qu'il ne l'est actuellement au baccalauréat par les trois voies de formation (générale, professionnelle et technologique). Cela passe notamment par la mise en place anticipée des baccalauréats professionnels en trois ans et la lutte active contre le décrochage.

Comme tous les acteurs du réseau de l'Education nationale, l'académie de Rennes a contribué à la rentrée 2011 à la réduction des déficits publics par un ajustement des effectifs, en prenant toutefois en compte les évolutions démographiques locales et les réformes engagées au sein du système éducatif.

En 2011, près de 52 000 agents dont 44 500 enseignants (enseignement supérieur et IUFM compris) ont contribué au maintien de l'excellence des résultats académiques au niveau national et à l'accès au baccalauréat pour plus de 80 % d'une classe d'âge pour la première année.

L'académie de Rennes a scolarisé 606 876 élèves dans les établissements du premier et du second degré public et privé, soit une progression de 3 355 élèves dans le secondaire par rapport à l'année précédente alors que les effectifs ont globalement diminué de plus de 1 580 élèves dans le primaire.

Si l'enseignement pré-élémentaire continue à perdre des élèves (- 725 élèves) dans les deux réseaux pour la sixième année consécutive, les effectifs de l'enseignement élémentaire ont également baissé de 547 élèves par rapport à la rentrée précédente, inversant une courbe jusqu'alors ascendante depuis la rentrée scolaire 2006.

Dans le second degré, l'évolution des effectifs a été encore plus forte que l'année précédente dans le premier cycle en raison d'une démographie toujours favorable (+3 384 élèves). Contrairement à l'année précédente, le second cycle général et technologique (hors enseignement supérieur en lycée) a progressé de 975 élèves alors que le second cycle professionnel a perdu 1 615 élèves après avoir connu un afflux de jeunes lors de la généralisation du baccalauréat professionnel en 3 ans à partir de la rentrée 2009 dans l'académie de Rennes.

7. EDUCATION & FORMATION ET RECHERCHE

Le baccalauréat professionnel en 3 ans, le nouveau cycle de référence de la voie professionnelle

La rénovation de la voie professionnelle, engagée au niveau national depuis la rentrée 2009, vise l'élévation du niveau de qualification des jeunes pour une meilleure insertion professionnelle, leur poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et la réduction du nombre de sortants sans diplôme. Cette réforme permet désormais d'accéder au baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième, soit sous statut scolaire soit par l'apprentissage, au lieu de quatre précédemment (BEP en deux ans puis baccalauréat professionnel en deux ans).
A l'entrée en seconde professionnelle, l'élève choisit une spécialité de baccalauréat professionnel mais il n'y a plus de palier d'orientation à l'issue de la classe de seconde : le parcours en 3 ans offre la possibilité de suivre un cursus continu jusqu'au bac dans le même établissement comme c'est le cas pour les lycéens des autres filières. Afin de rendre réversibles les choix d'orientation, des passerelles sont mises en place au sein de la voie professionnelle (changement de spécialité), avec la voie générale et technologique ainsi qu'entre les différentes modalités d'enseignement (statut scolaire et apprentissage).
Le CAP est toujours passé à l'issue d'une formation spécifique, en deux ans, et, pour certains d'entre eux, également pendant le parcours conduisant au bac professionnel en 3 ans. Le BEP "rénové", qui existe dans une trentaine de spécialités, est passé exclusivement pendant le parcours conduisant au bac professionnel en 3 ans. Les élèves peuvent ainsi disposer d'un diplôme intermédiaire de niveau V en cas d'échec au baccalauréat. Pour ceux qui ont choisi d'obtenir d'abord un CAP, le parcours en 4 ans vers le baccalauréat professionnel reste possible. Dans ce cas, l'élève intègre le cursus directement en première professionnelle ou signe un contrat de baccalauréat professionnel en deux ans.
Enfin, les établissements disposent de plus d'autonomie pour tester de nouvelles modalités d'organisation des enseignements (dispositif d'accompagnement personnalisé pour tous, renforcement de la part de formation réalisée en milieu professionnel, etc.),L'expérience dont disposait l'académie de Rennes en la matière depuis l'année scolaire 2004-2005 a permis à la réforme du baccalauréat professionnel d'être opérationnelle dès la rentrée 2008. Deux premières « cohortes » de jeunes ont donc achevé un cycle complet de formation (sessions du baccalauréat professionnel de juin 2011 et de juin 2012) et au terme d'une phase de transition nécessaire à l'accueil d'un double flux de candidats, la réforme est maintenant rentrée dans une phase de consolidation.

Concernant les résultats à l'examen du baccalauréat professionnel, l'académie de Rennes maintient un taux de réussite supérieur à la moyenne nationale (87,3%) malgré la forte croissance du nombre des candidats (9032 en 2011 contre 5576 en 2010). Cette augmentation contribue d'ailleurs au dépassement du seuil des 80% d'une classe d'âge au baccalauréat constaté lors de la session 2011 en Bretagne.
La part des élèves qui s'orientent vers la voie professionnelle après la classe de troisième reste stable (autour de 32%). L'accès à l'enseignement supérieur, critère d'excellence du système scolaire breton, n'est pas menacé par cette réforme. Au contraire, ces « nouveaux bacheliers », toujours plus nombreux en sections de technicien supérieur (STS), contribuent à l'augmentation du nombre des diplômés de l'enseignement supérieur.

> CHIFFRES CLEFS

L'enseignement primaire et secondaire en Bretagne, c'est :
2, 49 milliards d'euros investis
52 000 agents dont
44 500 enseignants
3 060 écoles, collèges et lycées, publics et privés
606 876 élèves
28 887 bacheliers
89,8% de réussite au bac
88,5% de réussite au brevet

7. EDUCATION & FORMATION ET RECHERCHE

Le niveau élève de réussite aux examens de Bretagne

En dehors du cas particulier de l'Île-de-France, la proportion de bacheliers dans une génération est la plus importante dans l'académie de Rennes, qui figure également parmi les meilleures dans la réussite à l'examen.

En 2011, elle est la première académie à dépasser l'objectif de 80 % d'une classe d'âge obtenant le baccalauréat, quel que soit le mode de calcul par académie de scolarisation (81,3 %) et de résidence (80,3 %). Ces chiffres tenant notamment à la réforme du bac professionnel (afflux conjoncturel de candidats).

Toutes voies confondues, le taux de réussite global à la session 2011 du baccalauréat atteint par les 28 887 lauréats de l'académie de Rennes est de 89,8 %, inférieur de 0,1 point à celui de la session 2010 et supérieur de 4,2 points à la moyenne nationale qui s'élève à 85,7 %. La performance académique résulte régulièrement de la réussite au baccalauréat général (92,5 %) qui affiche des résultats en progression de 1,2 point par rapport à 2010 et supérieurs de 4 points à la moyenne nationale. La voie technologique continue sa progression amorcée en 2010 malgré la diminution de ses effectifs pour atteindre 87,1 % supérieur de 0,5 point aux résultats de la session précédente et de 4,3 points à la moyenne nationale. Même si le taux de réussite au baccalauréat professionnel (hors séries agricoles) a baissé de 2,7 points (88 %) en 2011, il reste supérieur de 3,9 points à la moyenne nationale.

Dans les trois séries du diplôme national du brevet l'académie de Rennes se situe toujours au premier rang des résultats, avec un taux de réussite global de 88,5 % en progression de 0,3 point par rapport à 2010 et supérieur de 5,1 points à la moyenne nationale. En hausse régulière d'effectifs, la série collège atteint un taux de réussite toujours en légère augmentation (89,9 %) suivie par la série technologique en hausse d'1 point (86,7 %) et la série professionnelle en progression de 2 ,4 points (69,8 %).

La lutte contre le décrochage scolaire

Le décrochage scolaire a toujours de multiples causes et les abandons et ruptures de formation nécessitent une approche partenariale. La circulaire interministérielle de février 2011 a permis de dégager deux objectifs prioritaires : améliorer le repérage des jeunes sortants sans qualification et installer sur le territoire des instances de concertation et de recherche de solution sous l'autorité des préfets de département.

Cela s'est traduit au niveau national par un outil informatique de croisement des bases élèves et d'échanges d'informations. Au niveau régional, des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs sont en place depuis mai 2011. Ces plateformes ne sont pas des structures administratives supplémentaires mais des instances de concertation les acteurs de l'orientation, de la formation et de l'insertion (établissements scolaires publics et privés, agricoles, CFA, collectivités territoriales, missions locales, CIO, MGI…) où les informations sont échangées afin de trouver des solutions.

Les 17 plateformes en Bretagne suivent le découpage géographique des pays et correspondent aux zones de déploiement des missions locales et des centres d'information et d'orientation de l'académie. Elles sont co-pilotées pour moitié par un responsable de l'Education Nationale (chef d'établissement, directeur de CIO) et pour moitié par un responsable cohésion sociale (directeur de mission locale par exemple). Les données recueillies en 2011 – 2012 indiquent un total de 879 jeunes décrocheurs en Bretagne, qui étaient inscrits dans un système de formation en 2010-2011 et ne l'étaient plus l'année suivante sans avoir obtenu un diplôme de niveau V ou IV.

L'accompagnement proposé par les plateformes est accepté par 70 % de ces jeunes, 45 % d'entre eux ont choisi un retour en formation initiale, les autres optent pour des recherches de contrats d'alternance, de stages ou d'emplois (52 jeunes ont trouvé un emploi suite à l'action concertée des acteurs des plateformes). La diversité des solutions proposées atteste de la complémentarité des intervenants.

Les points d'amélioration concernent l'outil SIEI qui signale encore un trop grand nombre de « présumés décrocheurs » (5 979 jeunes signalés pour 879 réels décrocheurs), la qualité des données recueillies devant être davantage affinée.

7. EDUCATION & FORMATION ET RECHERCHE

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Les effectifs globaux sont stables. 17 503 élèves ont été accueillis à la rentrée 2012 dont 3 305 dans les établissements publics. Ce chiffre élevé est le résultat des démarches entreprises les années précédentes, avec le concours des organisations professionnelles de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour améliorer l'attractivité des métiers et des formations.

La rénovation de la voie professionnelle des lycées agricoles, avec la mise en place du baccalauréat professionnel en 3 ans, a été un succès. Le taux de réussite atteint 85,2 %, pour la première promotion, un score supérieur de 2 points à la moyenne nationale.

Afin d'intégrer les TIC dans le système éducatif et de promouvoir de nouveaux modes d'apprentissage, des groupes de travail ont été constitués pour mettre en place « l'espace numérique de travail » (ENT) prévu par la Convention signée fin 2011 entre le Conseil régional, le rectorat, la DRAAF et la DIRM.

De plus, sept exploitations des lycées agricoles publics (sur dix) sont investies dans des réseaux mixtes technologiques (RMT) qui regroupent les partenaires de la recherche, de l'enseignement supérieur et du développement agricole autour de l'agriculture biologique. Ces réseaux travaillent sur les thèmes de la biodiversité fonctionnelle, des systèmes d'élevage et leur impact sur l'environnement ainsi que sur le bien-être animal. Ils favorisent la diffusion des connaissances et des pratiques innovantes.

Le projet régional de l'enseignement agricole public (PREAP) a vocation à mettre en réseau les établissements publics d'enseignement agricole de Bretagne.

Lancé en juillet 2012, son élaboration a débuté par une phase de diagnostic de l'enseignement agricole public, établi avec plus d'une centaine d'agents des établissements concernés et présenté au doyen de l'inspection de l'enseignement agricole. Des travaux en ateliers ont permis d'identifier les enjeux principaux autour desquels le PREAP s'articulera. Le projet devrait être finalisé en avril 2013.

L'ENSEIGNEMENT MARITIME

La Bretagne occupe une place importante dans le paysage français de l'enseignement maritime puisque 4 des 12 lycées professionnels maritimes de France sont situés en Bretagne, à Saint-Malo, Paimpol, Le Guilvinec et Etel.

Ces lycées accueillent 617 élèves en formation initiale. Certaines filières peinent parfois à recruter, c'est le cas notamment de la pêche et des cultures marines. Malgré tout, le lycée d'Etel a pu ouvrir une nouvelle seconde « cultures marines » et la section apprentissage du lycée du Guilvinec connaît un vrai succès. Elle accueille des élèves dont les parcours sont très divers.

Le centre européen de formation continue maritime (CEFCM) de Concarneau développe une offre de formation de plus en plus étoffée, avec 12 300 titres délivrés dans l'interrégion Nord Atlantique Manche Ouest pour l'année 2011. Enfin, le centre de l'Ecole nationale supérieure maritime de Saint-Malo a accueilli 134 élèves officiers de la marine marchande.

La réforme du baccalauréat professionnel permet à la filière des métiers de la mer d'être plus lisible, avec la création d'un champ professionnel « métiers de la mer », ce qui contribue à développer l'attractivité des différents métiers de la mer (pêches, cultures marines, plaisance professionnelle) et à adapter ces métiers aux nouveaux défis économiques et sociaux.

7. EDUCATION & FORMATION ET RECHERCHE

RECHERCHE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR INNOVATION

La modernisation des équipements scientifiques est financée en Bretagne par les crédits inscrits dans le CPER 2007-2013. L'enveloppe globale qui y est consacrée représente 68 millions d'euros, dont la programmation s'est déroulée selon le calendrier prévu pour les constructions de bâtiments destinés à la recherche et avec un certain nombre de reports de crédits pour les investissements en équipements scientifiques.

L'Etat suit avec attention l'émergence du Campus numérique, UEB Campus, qui vise au rapprochement des sites de formation et de recherche bretons, soit un potentiel de 70 000 étudiants et de 6000 enseignants-chercheurs, ingénieurs et administratifs, pour développer au sein de l'UEB des pratiques de travail innovantes (plateformes collaboratives de pointe, salles immersives à vidéo haute définition, etc.). Le projet, qui prend la forme d'un partenariat public privé, est entré dans une phase active avec la réalisation du rapport d'évaluation préalable et la finalisation de l'avis d'appel public à la concurrence. Les auditions des entreprises sont désormais en cours.

L'innovation en sciences et technologies de la mer

Concernant l'innovation en sciences et technologies de la mer, pour laquelle la Bretagne est leader, le programme d'investissements d'avenir a permis d'apporter 34 M€ au projet d'IEED France Energies marines. Cet institut d'excellence en énergie décarbonnée est basé à Brest et regroupe 20 industriels, 12 structures académiques et scientifiques et 7 collectivités territoriales. Les projets menés portent sur quatre types d'énergies marines renouvelables (éolien offshore, hydrolien, houlomoteur et thermique). Plusieurs sites d'essais sont prévus au large des côtes bretonnes qui pourront être utilisés par les industriels de la filière.

Les investissements d'avenir ont également fait émerger le Laboratoire d'excellence (Labex) Mer, coordonné par l'IUEM de Université de Bretagne Occidentale de Brest, en le finançant à hauteur de 10 M€. Le projet scientifique vise à renforcer les connaissances et la compréhension du fonctionnement de l'océan, en particulier en ce qui concerne les échanges d'énergie. Les recherches seront structurées à trois niveaux, l'océan global, l'océan profond et l'océan côtier. Le Labex Mer s'appuiera notamment sur les données fournies par l'Equipex NAOS, porté par l'Ifremer (contribution française à un réseau international de 3000 flotteurs profileurs distribués sur l'ensemble des océans).

Le projet IDEALG, également financé à hauteur de 10 M€ et coordonné par la Station biologique de Roscoff (CNRS-UPMC), a pour objectif la valorisation de la biomasse marine et de sa diversité en développant la biologie et la génomique des macro-algues. Ce projet comporte des volets de recherche fondamentale et de recherche appliquée à l'aquaculture, aux biotechnologies et à la chimie. Ces recherches sont destinées à lever les verrous technologiques pour permettre la production en masse de certaines variétés sélectionnées de macro-algues.

Enfin, le projet Biotechnologies et bioressources OCEANOMICS, piloté par le CNRS et également porté par la Station biologique de Roscoff, vise à promouvoir l'exploitation rationnelle et durable des écosystèmes marins océaniques planctoniques. Les investissements d'avenir ont financé à hauteur de 7 M€ à ce projet qui s'appuie sur les échantillons récoltés par l'expédition Tara-Océans.

7. EDUCATION & FORMATION ET RECHERCHE

L'innovation en technologies de l'information et de la communication

Dans une région historiquement marquée par l'implantation des grands groupes de télécommunication, la labellisation du projet d'Institut de recherche technologique (IRT) B-COM intervenue début 2012 a conforté l'avancement du projet. Rassemblant une trentaine d'entreprises et cinq structures académiques et scientifiques autour d'un programme dédié à l'Internet du futur (réseau et contenus), avec une attention particulière portée aux applications dans le domaine de la santé, l'IRT a bénéficié d'un financement par le programme des investissements d'avenir (130 M€ en capital, dont 60 M€ en numéraire). L'objectif est de conforter la Bretagne comme référence dans la technologie de l'image, ce qui suppose une expertise de pointe dans le domaine des réseaux fixes et mobiles. C'est pourquoi le projet a mûri autour du pôle de compétitivité Images et Réseaux. B-COM est en outre soutenu par la Région Bretagne et par les agglomérations de Rennes Métropole (qui accueille le site principal), de Lannion Trégor et Brest Métropole Océane (qui accueillent les sites secondaires).

Le COMIN-Labs, financé à hauteur de 14 M€ est pour sa part coordonné par le centre INRIA de Rennes. Son projet scientifique vis à améliorer la gestion des ressources dans les technologies de l'information et de la communication, à accélérer les traitements de l'information et de la communication, à rendre plus intelligents les réseaux sociaux et enfin à renforcer la sécurité et la protection de la vie privée dans l'internet du futur. Le projet aura des impacts significatifs dans le domaine des usages du numérique avec des connexions améliorées et des contenus disponibles et sécurisés, dans le domaine de la santé avec le développement de plates-formes e-santé et dans le domaine des réseaux sociaux qui mettront à disposition plus d'applications.

Enfin, les investissements d'avenir ont fait émerger le laboratoire d'excellence (Labex) LEBESGUE en mathématiques. Coordonné par l'Université de Rennes 1, en association avec l'Université de Nantes), ce laboratoire bénéficie d'un financement de 7 M€.

La continuité entre la recherche et le tissur économique

Le programme des investissements d'avenir a fait émerger des structures visant à améliorer l'intégration et la collaboration de la recherche publique et privée (telles que l'IRT B-COM ou l'IEED FEM) mais également des structures visant encore plus spécifiquement à valoriser la recherche et à développer des entreprises innovantes. Ainsi, la Société d'accélération du transfert de technologie (SATT) Ouest Valorisation, portée par l'Université européenne de Bretagne et l'Université Nantes Angers Le Mans, ainsi que par le CNRS, l'Inserm et l'Institut de recherche pour le développement (IRD), a été labellisée en 2012 dans le cadre des investissements d'avenir. Elle est dotée de 70 millions d'euros, destinés à financer les phases de maturation des inventions notamment en assurant une prestation de services de valorisation auprès des acteurs locaux de la R&D.

Pour palier à la problématique du financement des jeunes entreprises innovantes, le fonds grand Ouest Capital Amorçage, soutenu par les régions Bretagne, Pays-de-Loire, Haute et Basse Normandie, a été doté en 2012 de 32 M€. Destiné à subvenir aux besoins de financement des jeunes entreprises innovantes, ce fonds peut investir de 300.000 € à 500.000 € par entreprise en phase de création ou pour le développement d'un produit.

Si l'impact socio-économique de ces structures ne pourra pas être mesuré avant quelques années, ces outils ont impulsé une dynamique pour favoriser les applications industrielles de la recherche et accroître le rythme d'innovation.

Le développement des synergies entre les chercheurs

La DRRT a participé à l'établissement d'une cartographie des compétences scientifiques et techniques des équipes de recherche bretonnes, désormais disponible en ligne sur le site de l'UEB pour toute structure recherchant des partenaires ou des experts.

7. EDUCATION & FORMATION ET RECHERCHE

La DRRT joue également un rôle important dans l'animation des discussions entre les différents acteurs de la recherche et de l'innovation, chercheurs, industriels, responsables de structures, notamment au travers de tables rondes et de conférences, comme par exemple. Elle assure un suivi du Schéma régional de l'Innovation de la Région Bretagne et participe au comité de pilotage du Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche de la région Bretagne (SRESR).

Diffusion de la culture scientifique

Afin de renforcer la diffusion de la culture scientifique sur le territoire breton, des métropoles universitaires aux cantons ruraux, la procédure d'instruction des demandes d'aide financière faites par les Centre de culture scientifique, a été modifiée avec la création d'Universcience. Désormais le DRRT transmet à Universcience un avis motivé sur chacune des demandes et les projets retenus sont financés directement par Universcience. En parallèle un pôle territorial de référence de la diffusion de la cellule scientifique a été mis en place par l'Etat et la Région avec les membres suivants : Espace des Sciences, Maison de la Mer, Océanopolis, ABRET, Citée des Télécoms, Petits débrouillards, Université de Rennes 1, Université de Rennes 2, UBO, UBS, COREB (organismes de recherche), CDGEB (grandes écoles).

8. ENTREPRISES, ECONOMIE, ET EMPLOI

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

L'Etat a mis en œuvre plusieurs dispositifs ciblés pour accompagner les entreprises dans le déploiement de leur potentiel de croissance et favoriser les démarches stratégiques.

Le soutien aux filières stratégiques régionales

L'Etat en région soutient financièrement, via la DIRECCTE, les organismes de développement des filières bretonnes, notamment la filière navale, la filière mer, la filière TIC et la filière agroalimentaire. C'est dans le secteur automobile que cette démarche est la plus avancée. Le comité véhicules et mobilités, qui s'est réuni deux fois en 2012, a permis de réaliser un diagnostic approfondi de la filière, d'identifier les enjeux et d'adopter une stratégie régionale partagée par les différents acteurs, publics, mais aussi par les branches professionnelles, les constructeurs, les syndicats, le réseau consulaire, etc. Dans le contexte spécifique de la Bretagne, cette stratégie vise à réduire la vulnérabilité de la filière automobile et à préparer l'avenir. Le comité stratégique de filière développe une vision partagée et transversale à l'échelle régionale ; il s'appuie pour cela sur quatre axes de travail : la performance industrielle, les ressources humaines, la prospective et l'innovation et enfin la veille. Cette stratégie prend en compte les enjeux du court terme, en réponse à l'urgence de la situation de crise, les enjeux de moyen et long termes liés aux perspectives d'évolution de la filière vers de nouveaux marchés et à l'apparition de nouvelles chaînes de valeur, les attentes des entreprises, les attentes des salariés ainsi que les enjeux des territoires.
La stratégie de filière se fixe ainsi pour objectifs :

- d'accompagner les entreprises, les salariés et les territoires dans la conjoncture difficile qu'ils traversent,
- d'accompagner les entreprises dans l'amélioration de leur performance,
- de les aider dans la recherche de nouveaux marchés dans et hors de leur filière d'origine et dans la valorisation de leurs compétences,
- d'accueillir de nouveaux acteurs économiques et de créer des transversalités avec d'autres filières, pour renforcer les pôles d'excellence et développer de nouvelles solutions de mobilité basée sur des modèles économiques innovants,
- de favoriser ce positionnement de la filière en anticipant les évolutions des pratiques et moyens de mobilité, de valoriser les compétences des salariés et des territoires,
- de préparer l'avenir par l'identification des opportu nités de marché,
- de mettre en œuvre une mobilisation coordonnée de tous les acteurs de la filière,
- de communiquer sur les métiers et la filière véhicules et mobilités en et hors de Bretagne pour renforcer l'attractivité territoriale.

Cette stratégie est élaborée à l'échelle régionale, à horizon 2020. Elle prend en compte la dimension territoriale des enjeux de filières et le caractère interrégional de la réalité économique de la filière.

Intelligence économique

La sécurité économique, la valorisation de la recherche publique et le soutien à la compétitivité des entreprises sont des axes prioritaires de l'intelligence économique. Innovation et internationalisation sont au cœur de sa composante dite « offensive ». Une circulaire du Premier Ministre de septembre 2011 définit la politique publique d'intelligence économique que le préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Ouest, décline en Bretagne. Le CRIET développe des actions défensives mais aussi des actions plus offensives en matière de veille et de prospection. Il s'est réuni 5 fois et a défini des axes d'actions orientées vers les entreprises innovantes et porteuses d'emplois susceptibles d'engager une démarche à l'international.
L'action du CRIET a permis la sensibilisation des entreprises cibles et des laboratoires de recherches, la constitution d'un réseau de capteurs territoriaux et la rédaction d'outils de communication. L'action défensive du CRIET s'est concrétisée par le suivi personnalisé et confidentiel d'entreprises stratégiques et sensibles susceptibles d'offrir des points de vulnérabilités face à des agressions étrangères.

8. ENTREPRISES, ECONOMIE, ET EMPLOI

La Semaine de l'Industrie 2012

Suite à une première édition réussie en 2011, la DIRECCTE et ses partenaires régionaux (GFI, DRAAF, Rectorat, Conseil Régional et CCIR) ont prolongé leur mobilisation pour l'organisation de la seconde édition. Avec un budget global de 129 000€, plusieurs actions ont été menées à destination des jeunes mais surtout des professionnels de l'insertion et de l'orientation :

• organisation de 47 visites en industries à destination de 400 professionnels de l'orientation afin de présenter l'industrie en Bretagne par des visites d'ateliers, des témoignages et des rencontres de salariés.

• création d'une exposition consacrée à la promotion des métiers de l'industrie bretonne « Deux mille et un métiers » mise à disposition des établissements scolaires et autres organismes habilités.

• participation aux « Olympiades des métiers » pour faire la promotion de la Semaine de l'industrie (stand dédié à l'industrie, flyers et quizz pour les publics scolaires).

Les relations administrations – entreprises

Partant du constat de la faiblesse du tissu industriel intermédiaire français, le ministère de l'Industrie a lancé en 2011 l'opération ETI/Pépites afin de repérer et d'apporter un accompagnement approfondi à1000 PME de croissance (pépites) et 1000 ETI (entreprises de taille intermédiaire) pour les accompagner dans leur croissance. En Bretagne, l'objectif était de 88 entreprises mais 96 ont été ciblées. Chaque PME ou ETI peut s'appuyer sur un référent au sein de la DIRECCTE, qui est son interlocuteur privilégié et le point d'entrée de l'entreprise vers les services de l'Etat. Cette opération permet de cibler une partie stratégique du tissu économique de la région afin d'accompagner le déploiement de son potentiel. En 2012, cette opération s'est poursuivie auprès des mêmes entreprises et en y associant 17 entreprises nouvelles dont 10 ETI. Cet échantillon d'entreprises représente en Bretagne un chiffre d'affaires cumulé supérieur à 4 milliards d'euros pour un effectif voisin de 25 000 salariés. Le spectre des attentes et besoins formulés par cette centaine de chefs d'entreprises est très large (projets de développement, transmission, financement, relations avec l'administration).

D'autres projets sont menés en collaboration avec des partenaires tels que l'ASLOG (Association française pour la Logistique), qui a porté l'action Logistique en Bretagne. Après une phase collective où 190 entreprises ont été sensibilisées aux gains potentiels et rapides que peut apporter une démarche de progrès logistique, une série d'audits ont été menés dans 17 entreprises donnant lieu à restitution individuelle dans un premier temps puis collective. Cette opération donne également lieu à des visites d'entreprises sur un thème précis (l'organisation manuelle du picking par exemple). Les entreprises participantes reflètent le tissu industriel local (taille moyenne de 61 personnes). Grâce à cette démarche, sur les 17 PME auditées, 14 sont certifiées Classe C, ce qui fait de la Bretagne la région qui compte le plus d'entreprises certifiées « logistique » en France.

8. ENTREPRISES, ECONOMIE, ET EMPLOI

Depuis juillet 2012, le commissaire au redressement productif anime tous les quinze jours une cellule de veille et d'alerte précoce qui regroupe tous les partenaires économiques (Etat, conseil régional, Banque de France, Oséo, Caisse des dépôts, URSSAF, etc.) et permet de suivre et de coordonner les actions pour accompagner et anticiper les difficultés d'entreprises. En parallèle, la DIRECCTE s'organise pour fluidifier les remontées et la circulation de l'information en lien avec le commissaire et participe à l'action pour le redressement productif régional, en pleine synergie avec l'échelon départemental.

Pour faciliter l'accès aux politiques économiques de l'Etat des chefs d'entreprises, le site internet info entreprises Bretagne a été mis en place par la DIRECCTE, en collaboration étroite avec les partenaires économiques, en particulier la Caisse des dépôts et le réseau consulaire. Il prend la forme d'un portail dirigeant vers les sites des organismes partenaires mais il offre aussi un accès à de nombreuses informations thématiques. Il permet aux chefs d'entreprise de poser des questions aux services avec un engagement de réponse sous deux jours.

Enfin, le médiateur régional délégué formé aux techniques de la médiation poursuit les rencontres, notamment avec les juges des tribunaux de commerce et les responsables du réseau des chambres consulaires et autres acteurs économiques, afin de faire connaître cette possibilité pour traiter les difficultés courantes (relation clients fournisseurs, application d'une clause contractuelle, etc.) sans saisir la justice.

INNOVATION ET PRESENCE A L'INTERNATIONAL

L'innovation et l'international sont des leviers essentiels de développement de nos entreprises. En Bretagne, l'Etat, seul – par exemple avec le Crédit-impôt Recherche – ou aux côtés de ses partenaires, apporte un soutien et un accompagnement significatif sur ces deux thématiques.

Le soutien à l'innovation

La politique des pôles de compétitivité initiée par l'Etat en 2005 a permis la constitution de quatre pôles sur le territoire breton dans les domaines des technologies de l'information et de la communication, de l'agroalimentaire, des technologies marines et de l'automobile :

- Images et Réseaux, Lannion
- Mer Bretagne, Brest
- Valorial, Rennes
- ID4Car, Bretagne et Pays de Loire

Ces pôles ont favorisé l'émergence de projets de développement technologique stratégiques pour l'avenir des principales filières de l'économie bretonne. Ils ont accompagné le développement d'un écosystème favorable qui permet d'accélérer le passage à la phase de commercialisation pour les produits innovants. Depuis 2005, ils ont abouti à la sélection d'une centaine de projets pour un financement cumulé de la part du FUI[1] d'environ 116 M€. En 2012, un audit national a confirmé les bons résultats des pôles bretons. Trois d'entre eux ont été jugés performants et un quatrième très performant.

Le financement de l'innovation passe par différents canaux. Le Crédit-impôt Recherche (CIR) bénéficie à 503 entreprises bretonnes, pour un total de plus de 90 M€ de crédits. Au titre des concours Oseo, 37M€ ont été versés en 2010 et 30M€ en 2011 à destination de plus de 130 entreprises. Sur les 8 premiers mois de 2012, 18,5M€ ont été mobilisés pour 102 entreprise

1

1 - FUI – Fonds unique interministériel.

8. ENTREPRISES, ECONOMIE, ET EMPLOI

D'autres actions de l'Etat favorisent l'innovation en région Bretagne. La cartographie des compétences des unités de recherche bretonnes, en partenariat avec l'université européenne de Bretagne, a vocation à favoriser les contacts déjà existants entre la recherche publique et les entreprises, notamment par une mise en ligne des données collectées.

Depuis 2012, l'opération collective SIDE (structurer l'innovation dans les entreprises), portée par Bretagne Développement Innovation, a pour but d'aider les PME bretonnes à développer et à structurer leurs démarches d'innovation. Cette opération, financée par l'Europe, l'Etat et le Conseil Régional pour une durée de 4 ans devrait permettre d'accompagner près de 120 entreprises.

L'innovation ne se limite pas à la technologie. Ainsi, l'action Iddil, en partenariat entre l'Etat, le conseil régional et la CCIR, vise au développement de l'innovation et du design dans les services touristiques.

L'action en faveur de l'international

La région affiche en matière de commerce extérieur et en 2011 un dynamisme qui se reflète par une hausse de 23,8% de ses exportations, dépassant ainsi son niveau de 2008 et permettant de hisser la Bretagne au 14ème rang des régions exportatrices. Au premier semestre de 2012, cette croissance s'est poursuivie avec un taux de 6,3% à comparer au taux moyen national de 1,4%. Les partenaires de l'export, qui regroupent l'Etat, les régions, les chambres consulaires et de nombreux partenaires et qui bénéficient d'un réseau fort de 66 bureaux UBIFRANCE et de correspondants dans 146 pays, ont signé en 2008 une convention de partenariat pour la Bretagne afin de renforcer l'efficacité et la lisibilité du dispositif public de soutien aux exportations des entreprises bretonnes.

Cette convention a notamment fixé pour objectif sur trois ans d'accompagner 300 nouveaux exportateurs et d'engager 90 nouvelles missions de volontaires internationaux en entreprise (VIE). En 2011, les réalisations ont, dépassé les objectifs : 121 nouveaux exportateurs ont été détectés et accompagnés par le réseau consulaire, 58% d'entre eux étant des primo-exportateurs. Afin de ne pas rompre le dispositif d'appui en cours, une convention de gestion a été signée en 2012 entre l'Etat, UBIFRANCE et la CCIR. Dans ce cadre, la DIRECCTE a instruit 50 demandes d'assurance prospection gérées par la Coface en raison des modifications apportées à la procédure et d'une saisine n'intervenant obligatoirement qu'au dessus de 300 000€.

La région Bretagne, tout comme les partenaires de l'international, ont clairement fait part de leur objectif d'engager davantage d'entreprises sur les marchés internationaux. Pour être plus opérationnelle, la région bretonne a souhaité n'avoir qu'un seul opérateur en matière de développement des entreprises à l'international, d'où la fusion entre Bretagne International (BI) et CCI International annoncée par le Président du Conseil Régional, à l'issue l'assemblée générale de Bretagne International le 11 juillet 2011 à Rennes, qui s'est concrétisée en juillet 2012.par la création de Bretagne Commerce International (B.C.I.). La phase actuelle consiste à établir la feuille de route de la nouvelle structure et de déterminer les missions de l'ensemble des équipes rassemblées.

8. ENTREPRISES, ECONOMIE, ET EMPLOI

SOUTENIR L'EMPLOI ET FAVORISER LA QUALIFICATION

L'année 2011 a constitué un tournant vers un service public de l'emploi régional (SPER) renforcé, pour agir au plus près des territoires. Les politiques de l'emploi sont désormais déclinées avec l'appui des préfets et des sous-préfets, en partenariat avec les acteurs du terrain, sur un découpage correspondant aux zones d'emploi. La DIRECCTE apporte son appui au corps préfectoral dans ce rôle d'animation. Les services publics de l'emploi locaux (SPEL) mettent également à contribution les dix Maisons de l'emploi bretonnes présentes sur le territoire.

L'enjeu est de mobiliser tous les acteurs (services publics, chefs d'entreprise, organismes de formation…) pour rapprocher les besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi, à partir d'indicateurs et du suivi des objectifs.

L'animation du service public de l'emploi régional a permis à l'État de favoriser toutes les initiatives qui peuvent contribuer à l'insertion des publics, y compris en s'appuyant sur les bonnes pratiques repérées sur le territoire.

Carte de l'animation territoriale du service public de l'emploi de Bretagne

L'action en faveur du maintien dans l'emploi

L'Etat accompagne les mutations économiques sur les territoires, ainsi que dans les filières professionnelles. Ainsi en 2011, l'Etat a contribué à l'indemnisation d'un million d'heures d'activité partielle (contre 1,5M d'heures en 2010 et 3,7M en 2009) dont près de 200 000 heures dans le cadre de conventions APLD, pour un budget d'intervention de 3,5M€. Dix conventions FNE-Formation contribuant à la sécurisation des parcours professionnels des salariés ont été signées au cours de l'année 2011 (contre 25 en 2010), pour former 1 812 salariés. L'engagement financier de l'État s'est élevé à 778 000 € pour une assiette totale de 1 950 000 €.

L'action des services porte aussi sur le développement des emplois et des compétences au sein de l'économie bretonne. L'Etat est signataire de 21 accords-cadres en Bretagne, couvrant notamment les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire,de la métallurgie (à travers notamment les enjeux de l'automobile et de la diversification de la navale), du bâtiment, des travaux publics, des transports, du textile, du secteur de la propreté, de l'informatique, de l'aide à domicile, du secteur sanitaire, et du tourisme.

Par ailleurs, la DIRECCTE travaille, via cette large couverture conventionnelle, à l'élaboration d'un plan régional pluriannuel de GPEC territoriale, qui prenne en compte les interactions entreprise et territoires, la coopération interentreprises et la sécurisation des parcours professionnels dans l'objectif d'améliorer la fluidité du marché du travail. Cette réflexion veille à accentuer l'effort sur l'attractivité des métiers et sur la compétitivité durable via notamment une meilleure prévention de l'usure au travail.

8. ENTREPRISES, ECONOMIE, ET EMPLOI

Ces démarches de GPEC territoriale mettent en cohérence les politiques en faveur de l'emploi et de la formation et mobilisent l'ensemble des outils en faveur de l'emploi (ceux de l'Etat, de Pôle Emploi, du Conseil régional, en adéquation avec la stratégie régionale notamment les engagements pris dans le cadre du CPRDFP, des autres collectivités locales, ceux des OPCA et du FPSPP). L'engagement des acteurs socio-économiques du territoire est formalisé par la signature d'une charte de partenariat pour le développement des emplois et des compétences. En Bretagne, cinq territoires ont engagé, dès 2011, des négociations dans ce sens (charte départementale dans les Côtes d'Armor, chartes infra-départementales en Ille-et-Vilaine sur les Pays de Rennes, de Redon et Vilaine, de Vitré et de Fougères).

Le service de contrôle de la formation professionnelle de la DIRECCTE veille à la qualité de la formation professionnelle et à la transparence ainsi qu'à la continuité de l'utilisation des fonds de formation. En 2012, 337 procédures ont été engagées par le service, 203 concernent des refus d'enregistrement en tant que prestataire de formation professionnelle et 134 sont liées à des contrôles d'entreprises, d'organismes de formation ou de bénéficiaires de subventions publiques. La masse financière contrôlée est de 18.3 millions d'euros et le taux de redressement est de 0.57%. Cette année a été marquée par le contrôle pour la première fois de la contribution supplémentaire à l'apprentissage.

La validation des acquis de l'expérience

La Bretagne est la seule région où l'Etat et la Conseil régional ont signé un contrat d'objectifs et de moyens pour sensibiliser le monde économique à la validation des acquis de l'expérience, en tant qu'outil de développement des compétences permettant d'agir pour une plus grande sécurisation des parcours professionnels des publics salariés et demandeurs d'emploi. En 2012, un nouveau COM est en cours de rédaction, dans la continuité du premier, il scellera l'accord de l'État et de la Région autour de priorités partagées. 2 700 candidats sont dénombrés sur cette dernière année, dont les trois quarts sont des femmes et 15% sont des demandeurs d'emploi. Le taux de validation totale avoisine les 60%.

Favoriser le reclassement des salariés

En septembre 2011, le contrat de sécurisation professionnelle a remplacé le contrat de transition professionnelle et la convention de reclassement personnalisé sur l'ensemble des territoires. Ce contrat favorise le reclassement ou la reconversion des salariés licenciés pour motif économique dans des entreprises de moins de 1 000 salariés ou en liquidation judiciaire. Le CSP reprend les avancées de l'expérimentation du CTP (en Bretagne, sur les bassins de Vitré, Rennes, Redon, Fougères, Saint Brieuc et Morlaix) en termes de pilotage, de suivi et d'accompagnement rapproché des bénéficiaires. Les partenaires sociaux ont négocié en coordination avec l'Etat ce dispositif unique simplifié et territorialisé qui améliore la sécurisation des parcours professionnels des salariés.

Le pilotage du CSP est assuré de manière conjointe par l'Etat et les partenaires sociaux et la mise en œuvre du CSP relève de Pôle Emploi. L'implication des organisations syndicales et patronales a été importante, ce qui a permis la montée en charge rapide du dispositif. A partir de février 2012, les partenaires sociaux ont ouvert le CSP, à titre expérimental, aux salariés en fin de mission d'intérim, fin de CDD ou fin de contrat de chantier dans trois bassins d'emplois (Rennes, Brest et Guingamp).

Faciliter l'insertion des publics éloignés de l'emploi

Les Conseils généraux bretons se sont tous mobilisés pour financer des contrats aidés aux côtés de l'État en faveur des bénéficiaires du RSA. Des conventions annuelles d'objectifs et de moyens ont été signées dans chaque département et des objectifs de prescription de CAE et de CIE par SPEL ont été déterminés en SPER afin de responsabiliser chaque territoire sur la réalisation des prescriptions. L'objectif programmé a été réalisé à 87% avec un taux d'accès des bénéficiaires du RSA supérieur à la moyenne nationale (10,3% contre 5,4% en CAE et 0,6% contre 0,4% en CIE). 2 503 contrats initiatives emploi (CIE) ont été signés en 2011 (dont 242 cofinancés avec les Conseils généraux) et 13 630 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) (dont 3 752 co financés).

8. ENTREPRISES, ECONOMIE, ET EMPLOI

Si les seniors sont relativement moins représentés qu'au niveau national, tant en CAE qu'en CIE, en revanche, les travailleurs handicapés représentent une part très supérieure à la moyenne nationale (14.3% contre 7,6% en CAE et 11,2% contre 6% en CIE).

Un travail sur la formation des emplois de vie scolaire (3 057 contrats) a été réalisé avec le Rectorat et Pôle emploi pour accompagner l'Education nationale dans la mise en œuvre des formations obligatoires en faveur des salariés en contrats aidés.

L'insertion par l'activité économique représente un budget d'intervention de 5,8 M€ hors subvention CUI-CAE. Un travail de sensibilisation des structures a été lancé en 2012 pour améliorer la qualité du suivi des bénéficiaires et du reporting. La DIRECCTE et les Unités territoriales cherchent également à améliorer l'accès des structures de l'IAE aux marchés publics via les clauses d'insertion (plans d'actions départementaux et régional).

Concernant l'insertion professionnelle des personnes handicapées, le PRITH (plan régional d'insertion des travailleurs handicapés) est entré en 2011 dans sa phase de mise en œuvre. Le comité de pilotage a chargé un prestataire spécialisé de décliner concrètement la convergence souhaitée des politiques en faveur du public handicapé.

La formation professionnelle et le maintien dans l'emploi sont les deux axes majeurs. La DIRECCTE travaille à l'optimisation de l'attribution des 1500 aides au poste en les redéployant entre les 40 entreprises adaptées bretonnes. Par ailleurs, 3 M€ de subventions spécifiques sont attribués pour compenser les surcoûts générés par l'emploi des personnes handicapées. Les services ont ainsi contribué positivement à l'émergence et à la structuration d'une dynamique territoriale avec les partenaires locaux (CAP emploi, Pôle emploi, MDPH, Entreprises adaptées). Un observatoire centralise les informations des nombreux partenaires à la DIRECCTE permettant une vision globale de la politique du handicap.

S'agissant de l'emploi des jeunes, le réseau des missions locales est constitué de 17 associations qui couvrent l'ensemble du territoire régional et emploient 400 salariés, ce qui permet de suivre plus de 42 000 jeunes et d'en recevoir chaque année 20 000 en premier accueil. L'Etat apporte son concours au fonctionnement des missions locales pour un montant total de près de 8 millions d'euros et met à leur disposition des outils pour les aider à accompagner les jeunes dans l'emploi. Ainsi, en 2011, ce sont près de 6 500 jeunes sont entrés dans le dispositif CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale). Des contrats aidés ont également été alloués aux missions locales qui ont pu les prescrire aux jeunes les plus en difficulté.

L'accès à la qualification via l'alternance est également l'un des moyens que les missions locales ont été appelées à déployer en priorité. En effet, depuis 2011, l'objectif ambitieux d'augmentation du nombre d'alternants a fait l'objet d'une mobilisation importante en Bretagne. Le nombre d'apprentis est significatif puisqu'au 31 décembre 2011, la région comptait un peu plus de 18 000 apprentis, avec 38 CFA pour 111 sites de formation. Près de 8 apprentis sur 10 sont en emploi un an après leur sortie de formation.

Le Contrat d'objectifs et de moyens de 2ème génération en faveur de l'apprentissage a été signé le 1er août 2011, scellant les engagements financiers de l'État et du Conseil régional consentis en faveur de l'apprentissage en Bretagne. L'enjeu est d'accueillir 20.000 apprentis en 2015 et de finaliser 1000 contrats supplémentaires dans de nouveaux secteurs qui ne recourent pas ou peu à l'apprentissage (sanitaire et social, jeunes et sports, métiers émergents etc.) et 1000 contrats pour les formations de l'enseignement supérieur.

Afin d'encourager la modernisation de l'appareil de formation, l'État soutient les candidats bretons à l'appel à projet ouvert dans le cadre de l'investissement d'avenir. Le projet présenté par le CFAI de Brest a été retenu par le comité de sélection nationale.

9. ENVIRONNEMENT ET PREVENTION DES RISQUES

RECONQUERIR LA QUALITE DE L'EAU

La gestion de la ressource en eau

La gestion de la ressource en eau passe principalement par des activités de mesures et de suivi. La DREAL assure la gestion d'un parc de plus de 160 stations de mesures hydrométriques et publie, dans le cadre de la surveillance des périodes de sécheresse, un bilan hydrométrique hebdomadaire à destination des services départementaux.

Par ailleurs, la DREAL est en charge du suivi de la qualité de l'eau et assure la maîtrise d'ouvrage des réseaux de surveillance des paramètres d'hydrobiologie, qui sont régulièrement transmis au préfet de bassin.

En termes de planification, les services de l'Etat ont poursuivi leur action de déclinaison du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), en participant ou animant de nombreuses réunions. La DREAL a également contribué aux travaux de préparation de la révision du SDAGE de 2009-2015, en faisant notamment la synthèse des observations des départements sur le SDAGE actuel.

La réforme de l'application de la directive nitrates

La directive Nitrates constitue l'un des instruments clés dans la protection des eaux contre leur pollution par les nitrates d'origine agricole. La mise en œuvre de cette directive en Bretagne a donné lieu depuis 1996 à quatre générations de programmes d'actions encadrant l'utilisation des fertilisants azotés sur la totalité du territoire breton.

La France est aujourd'hui engagée dans une réforme de l'application de la Directive Nitrates en réponse à l'ouverture d'un contentieux par la Commission Européenne sur ce dossier. L'esprit de la réforme est d'adosser à un socle règlementaire national, des mesures renforcées définies au niveau régional pour tenir compte des spécificités territoriales. Les régions ont donc un rôle de premier plan à jouer dans la définition du futur cadre d'application de la Directive Nitrates.

Compte tenu de l'enjeu que représente ce sujet en Bretagne, le préfet de région a lancé dès avril 2012 une démarche de concertation avec les collectivités, les acteurs associatifs et les représentants agricoles dans le cadre d'un comité ad hoc. Cette réflexion a été conduite parallèlement à celle sur la réforme des règles dans les Zones d'Excédents Structurels (ZES) afin d'adopter une approche globale sur la gestion de l'azote en Bretagne, qui soit à la fois exigeante et cohérente.

Le comité régional de concertation Directive nitrates s'est réuni à quatre reprises. Des contributions écrites de la part de chaque partenaire ont également été analysées, alimentant les travaux des services de l'Etat pour définir les contours du futur programme d'actions Directive nitrates. Ce 5ème PADN doit en effet être mis en œuvre pour juin 2013, comme s'y sont engagées les autorités françaises auprès de la Commission Européenne.

9. ENVIRONNEMENT ET PREVENTION DES RISQUES

Le Groupe Régional d'Expertise Nitrates

En réponse au contentieux communautaire ouvert à l'encontre de la France pour application insuffisante de la Directive nitrates, les autorités françaises ont réaffirmé l'importance de l'agronomie en instituant dans chaque région un Groupe Régional d'Expertise Nitrates (GREN). La mission des GREN est de mettre à la disposition des agriculteurs les outils et références permettant de calculer avec précision les doses d'azote à apporter aux cultures, et ainsi de respecter au mieux le principe d'équilibre de fertilisation.
Le GREN de Bretagne, composé de seize experts agronomes, a été mis en place le 14 mars 2012. Ses travaux se sont déroulés de mars à juillet 2012. Le Préfet de Région a signé le 27 juillet 2012 l'arrêté préfectoral qui rend obligatoire l'application des références du GREN pour l'ensemble des agriculteurs bretons, et cela dès la campagne culturale débutant au 1er septembre 2012.
A l'avenir le GREN se réunira régulièrement afin d'actualiser les références et méthodes susceptibles d'évoluer dans le temps. L'arrêté préfectoral est donc conçu pour être évolutif : il pourra être révisé par voie d'amendements sur propositions du GREN.

Le plan de lutte contre les algues vertes

La mise en œuvre du Plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes est un dossier prioritaire pour l'Etat en région. La MIRE (mission interministérielle régionale de l'eau) en assure la déclinaison opérationnelle en coordination avec les services déconcentrés de l'Etat, l'ADEME et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Au-delà des aspects curatifs de ramassage et de traitement des algues vertes, ce plan fixe un objectif préventif d'évolution de l'agriculture vers des modes de production à très basses fuites d'azote sur les huit baies concernées.

Comité régional de suivi du Plan algues vertes - 30 juin 2011

Le choix, partagé à l'échelle régionale, a été de conduire la phase d'élaboration des projets de manière locale et concertée, en en confiant la responsabilité à chaque porteur de projet.

La phase d'élaboration des projets de territoire, engagée dès février 2010 sur les deux baies pilotes de Saint Brieuc et de Lannion, s'est activement poursuivie sur la période 2011 / 2012. En réponse à l'appel à projet lancé, les huit baies ont toutes déposé un projet initial : en novembre 2010 pour les deux baies pilotes, puis entre juin 2011 et mars 2012 pour les cinq autres baies.

La mise en œuvre du Plan co-piloté par l'Etat et la Région a permis d'aboutir, par la mobilisation de l'avis du Comité scientifique puis des allers-retours entre le comité de pilotage du Plan algues vertes (COPIL) et le porteur de projet, à la validation de sept chartes de territoire. Les objectifs de ces dernières correspondent à l'ambition fixée dans le cahier des charges et sont assortis d'un plan de financement coordonné entre l'ensemble des financeurs du Plan. Sur ces sept baies, trois chartes ont été signées formellement (St Brieuc, Lieue de Grève, Concarneau-Fouesnant), deux ont fait l'objet d'un accord médiatisé (Baie de Douarnenez en juillet 2012 et Anse de Locquirec en septembre 2012) et deux autres le feront en novembre (Anse de Guissény et Baie de La Fresnaye), dans l'attente des délibérations formelles des collectivités. Sur l'Anse de l'Horn-Guillec, le projet de charte n'a pas été validé en l'état par le COPIL : un arrêté de Zone Soumise à Contrainte Environnementale (ZSCE) a été rédigé puis mis en consultation en octobre 2012.

9. ENVIRONNEMENT ET PREVENTION DES RISQUES

FAVORISER UN DEVELOPPEMENT DURABLE

Conformément aux objectifs fixés dans le SDAGE Loire Bretagne, l'élaboration d'un programme d'actions aura été achevé sur l'ensemble des huit baies algues vertes avant le 31 décembre 2012. Dans la phase de mise en œuvre, déjà engagée sur les baies pilotes, une évaluation annuelle de chaque projet de territoire sera établie par le porteur de projet et analysée par le COPIL régional. Les résultats en seront ensuite partagés.

L'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale a pour objectif d'intégrer les enjeux environnementaux dans les plans, programmes et projets le plus en amont possible de façon à rendre lisibles pour le public les choix opérés au regard de leurs éventuels impacts sur l'environnement.

Le nombre de dossiers soumis à l'avis de l'Autorité environnementale (Ae) connaît une hausse significative (+42% entre novembre 2011 et novembre 2012). Les dossiers d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) agricoles sont encore les plus nombreux mais les plans locaux d'urbanisme ont également vu leur nombre fortement augmenter. Des efforts ont donc été déployés pour davantage communiquer sur ces évolutions réglementaires au sein du réseau des acteurs concernés par l'évaluation environnementale (EvE). Deux réunions régionales ont été organisées en 2012 et un « correspondant EvE » a été nommé dans chacun des départements. Des fiches de cadrage préalable à la réalisation des études d'impact ont également été élaborées et diffusées. Elles apportent des réponses aux questions le plus souvent posées par les maîtres d'ouvrage, en fonction des enjeux environnementaux propres à la Bretagne (exemples de fiches : ZAC et déplacements, ZAC et économies d'énergie, installations photovoltaïques au sol, stations d'épuration et choix de traitement, ports de plaisance et qualité des eaux).

L'entrée en vigueur de la procédure dite « au cas par cas »

Le décret du 29 décembre 2011 est entré en vigueur pour réformer les études d'impact et créer la procédure dite « au cas par cas », répondant ainsi aux exigences de la directive européenne fixant le cadre de l'évaluation environnementale des projets. Ce décret établit désormais une liste positive de projets dont l'examen pour décider s'ils seront soumis ou non à une étude d'impact se fait selon leur incidence sur l'environnement, sans prendre en compte leur coût. Concrètement, l'ensemble des projets est réparti dans une cinquantaine de rubriques thématiques et seuls les projets compris entre un seuil et un plafond déterminés sont soumis à cette nouvelle procédure. Au 6 novembre 2012, 48 demandes avaient été déposées et 33 décisions prises dont 26 accordant une dérogation à l'étude d'impact.

Une attention particulière a également été portée à la formation des commissaires enquêteurs : la DREAL a instauré en 2012, en collaboration avec le Tribunal administratif, le principe d'une rencontre annuelle d'échanges entre les commissaires enquêteurs et leurs interlocuteurs institutionnels. La première édition de ces rencontres s'est tenue à Josselin en septembre 2012 et a réuni plus de 200 commissaires enquêteurs. Elle a notamment permis d'aborder la réforme des études d'impact et l'entrée en application des décrets relatifs à l'établissement des listes d'aptitude. Par ailleurs, 8 journées de formation se sont tenues tout au long de l'année sur des thèmes aussi divers que l'urbanisme, les enjeux liés à l'eau, les enquêtes liées au littoral, les enquêtes parcellaires, les ICPE élevages ou les enjeux environnementaux.

9. ENVIRONNEMENT ET PREVENTION DES RISQUES

Le soutien aux démarches locales et associatives vers la durabilité

La DREAL en apporte son soutien à l'élaboration des Agendas 21 en réunissant le Comité régional Agenda 21 Bretagne. Cette instance, créée en 2008, permet de valoriser les expériences des acteurs locaux, de favoriser le développement des compétences et de construire des outils méthodologiques appropriés afin d'accompagner efficacement les projets territoriaux de développement durable. La DREAL a ainsi publié un guide méthodologique proposant un cadre de diagnostic Agenda 21, phase clé pour la réussite de la démarche. Le dynamisme breton en matière d'Agendas 21 locaux se renforce chaque année : en 2012, grâce à l'émergence de 6 projets nouveaux, plus d'une centaine de collectivités sont engagées dans cette démarche. Par ailleurs, sous l'égide du Comité, deux nouvelles études, portant sur les thématiques de l'évaluation des Agendas 21 et sur l'état des lieux de la gouvernance territoriale ont été initiées, dont les travaux se poursuivront en 2013.

Concernant les relations avec les associations de protection de l'environnement, la procédure d'agrément a été réformée dans le cadre des lois Grenelle, instaurant l'habilitation des associations agréées pour siéger dans certaines instances consultatives (CESER, comité de bassin, comité régional trame verte et bleue au niveau régional, CODERST, commissions des sites...). L'agrément, qui permet notamment de soutenir une action en justice, est maintenant valable pour 5 ans et peut être délivré au niveau départemental, régional ou national. L'habilitation vise à garantir une concertation de qualité avec des acteurs représentatifs et légitimes en matière de protection de l'environnement.

Enfin, l'année 2012 a été celle de la tenue du second Comité régional de suivi du Grenelle de l'environnement en Bretagne sous la co-présidence du préfet de région et du Vice-président du Conseil régional. Grâce à la présence de nombreux acteurs locaux, ce comité a été l'occasion d'échanger sur les questions de la transition écologique et énergétique.

La connaissance du territoire

Pour améliorer la connaissance des territoires, la préfecture de Région et le Conseil régional se sont engagés dans une démarche partenariale d'échange de données avec les acteurs publics de l'aménagement du territoire. Cette démarche s'inscrit dans la constitution de l'infrastructure européenne d'échange de données publiques (INSPIRE). La plateforme GéoBretagne a poursuivi son développement en 2011 et 2012. Sur le plan technique, de nouvelles fonctionnalités ont été développées, comme le projet « Bretagne 1950 » qui permet de comparer les photographies aériennes de 1950 et de 2012. Sur le plan organisationnel, la plateforme s'est dotée d'une dizaine de pôles métier thématiques, d'ores et déjà opérationnels pour les référentiels, le catalogage, l'urbanisme, la mer et le littoral et les télécoms. D'autres sont en projet, par exemple sur le bocage.

Par ailleurs, la révision du profil environnemental de la Bretagne, engagée en 2011, a associé de nombreux partenaires autour d'ateliers de travail afin de contribuer à l'élaboration du « diagnostic territorial stratégique », dans le cadre de la préparation des futurs programmes européens pour la période 2014-2020 et du prochain CPER. La spatialisation des enjeux au niveau des 21 Pays va s'appuyer sur une concertation avec les acteurs du territoire, dont le principe a été arrêté lors du dernier Comité régional de suivi du Grenelle. La mise en valeur et la diffusion du Profil est prévue pour le début d'année 2013.

Enfin, les travaux sur l'observation foncière menés dans le cadre de la Charte pour une gestion économe du foncier en Bretagne ont permis d'identifier un socle d'indicateurs communs de mesure de la consommation de foncier à l'échelle de la région et de chaque ScoT et d'élaborer un état des lieux pour la Bretagne des dispositifs d'observation du foncier à vocation économique.

9. ENVIRONNEMENT ET PREVENTION DES RISQUES

PRESERVER ET VALORISER LA NATURE ET LES PAYSAGES

La préservation de la biodiversité

La Trame verte et bleue, élément phare du Grenelle de l'environnement, vise à enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration de foyers de biodiversité et de liaisons par des corridors écologiques. Cette trame a vocation à être inscrite dans les démarches locales de planification foncière (SCOT, PLU). En Bretagne, le comité régional « trame verte et bleue » a été officiellement installé en janvier 2012, rassemblant près de 100 acteurs de la biodiversité en Bretagne. Des ateliers préparatoires se sont réunis ensuite en mai puis en octobre pour débattre des enjeux régionaux de continuité écologique et de la cartographie des réservoirs régionaux de biodiversité.

LA BIODIVERSITÉ C'EST MA NATURE

La concertation sur les listes locales d'activités soumises à l'évaluation des incidences Natura 2000 a abouti à la signature en mai 2011 de l'arrêté fixant la liste locale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 dans les 4 départements. La gestion Natura 2000 passe par les documents d'objectifs (DOCOB), qui ont été validés pour les quatre sites de Cancale à Paramé, de l'Estuaire de la Rance, des îlots Notre-Dame et Chevret et de la rivière Ellé. Les DOCOB des sites Scorff et Sarre, de la Ria d'Etel, de la Pointe du Talud-Laïta et de la baie de Goulven ont fait l'objet d'une approbation par arrêté préfectoral. Enfin, l'année 2012 a été marquée par les opérations de préservation et de réhabilitation de la dune d'Erdeven, suite à l'échouement du TK Brémen qui a fortement mobilisé les agents Natura 2000 sous la coordination de la préfecture. Un prix national Natura 2000 a été décerné à l'opérateur du site, le Syndicat Mixte Grand Gâvres-Quiberon en novembre 2012.

La Stratégie régionale de création des aires protégées (SCAP), issue du Grenelle de l'environnement, vise à doubler les surfaces terrestres de protection forte des habitats et des espèces menacées, dans le cadre d'une démarche cohérente à l'échelle nationale. La déclinaison bretonne de cette stratégie a fait l'objet d'une recherche de localisation des sites les plus concernés, les espèces les plus menacées ayant été sélectionnées par le Museum d'Histoire Naturelle, en association étroite avec le comité scientifique régional du patrimoine naturel. Une présentation des sites a été effectuée lors d'une réunion de concertation régionale en juin 2012. La démarche se poursuit dans les instances départementales, visant une première remontée de sites d'ici fin janvier 2013

Les mesures compensatoires au projet de ligne Grande Vitesse

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de la Loire a fait l'objet de plusieurs arrêtés relatifs aux dérogations à la protection des espèces, après avis du Conseil National de la Protection de la Nature :

- l'arrêté inter-préfectoral du 15 mai 2012 prévoit au cas par cas, espèce par espèce, les mesures qui devront être mises en œuvre par Eiffage Rail Express. L'arrêté met également en place un groupe de travail interdépartemental qui est chargé de suivre ce volet du projet et qui se prononce, le cas échéant avec l'appui d'un conseil scientifique, sur la pertinence des actions engagées.
- l'arrêté ministériel relatif à la loutre du 5 juillet 2012 au bénéfice d'ERE,
- l'arrêté inter-préfectoral du 6 août 2012 au bénéfice de RFF pour les jonctions de la ligne au réseau existant,
- l'arrêté inter-préfectoral du 2 juillet 2012 « Loi sur l'eau ».

Enfin, l'observatoire de l'environnement doit être installé fin décembre, en même temps que l'observatoire socio-économique dans le cadre du comité d'orientation de la LGV.

9. ENVIRONNEMENT ET PREVENTION DES RISQUES

PREVENIR LES RISQUES

La surveillance des installations classées

La région Bretagne est la première région de France pour le nombre d'ICPE soumises à autorisation : au 1er janvier 2012, la Bretagne comptait 8 465 ICPE soumises à autorisation, soit 19% du parc national. Ce taux exceptionnel est lié au fort développement de l'élevage en Bretagne qui représente 6 793 ICPE soumises à autorisation (en Bretagne sur 10 ICPE soumises à autorisation, 8 sont des élevages). Cette concentration d'un secteur d'activité dans une seule région n'est pas sans incidence sur l'environnement, en particulier sur les milieux aquatiques. Aussi, les 133 inspecteurs de l'Inspection des ICPE consacrent une part importante de leur activité à la réduction de l'impact des élevages en les amenant à améliorer la qualité et la quantité des rejets.

En ce qui concerne les élevages, la principale action est de veiller à une amélioration des plans d'épandage. Pour cela, l'Inspection établit un plan annuel de contrôle qui prend en compte les enjeux locaux, en particulier les bassins versants algues vertes. Ces contrôles peuvent donner lieu, en cas de non-conformité, à des mises en demeure voire à des sanctions. Le renforcement des effectifs, la mise en place d'actions de formation et la mise en œuvre d'un cadre régional précis d'instruction a permis de réduire le stock de dossiers d'ICPE depuis 2011.

En ce qui concerne les installations industrielles, outre les actions d'instruction et de contrôles des ICPE, l'activité des inspecteurs concerne aussi le suivi des sites et sols pollués et la mise en œuvre des réglementations sur les déchets et produits chimiques.

Une action de prévention renforcée face aux risques naturels

Depuis le 1er janvier 2011, la DREAL assure le contrôle de la sécurité d'environ 600 ouvrages hydrauliques pour la région Bretagne et vient en appui de la région Basse-Normandie.

Cela suppose d'inspecter les ouvrages, d'instruire et examiner les documents relatifs à leur sécurité et d'élaborer une doctrine régionale, par la conception d'outils méthodologiques et par l'animation d'un réseau de correspondants.

Suite à la tempête Xynthia, le ministère de l'Ecologie a lancé en février 2011 un plan de submersion marine. Dans ce cadre, l'Etat a sensibilisé les différents porteurs de projets pour qu'ils déposent des dossiers de labellisation, nécessaires à l'obtention d'un appui financier de l'Etat dans le cadre de la mise en place de programmes d'action de prévention des inondations (PAPI). L'année 2012 a permis en Bretagne la labellisation de cinq PAPI (Blavet, Vilaine, Combrit dans le domaine fluvial et Combrit, Ile Tudy et Cap Lorient dans le domaine littoral).

Les DDTM, avec l'appui de la DREAL, ont identifié 9 secteurs nécessitant sous 3 ans un plan de prévention des risques littoraux (PPRL). En attendant ces plans précis et pour éviter tout accroissement manifeste de la population dans les zones exposées aux risques de submersion marine, des actions de sensibilisation des élus ont été menées.

9. ENVIRONNEMENT ET PREVENTION DES RISQUES

Enfin, les périmètres des Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI) ont été arrêtés par le Préfet de Bassin le 26 novembre 2012. Trois territoires sont concernés en Bretagne (Vilaine de Rennes à Redon, Saint-Malo/Baie du Mont Saint-Michel et Quimper/littoral sud-Finistère). Une commission régionale de labellisation des dossiers au titre du plan submersions rapides a été installée le 5 décembre 2012 et étudiera la digue de Saint-Malo parmi ses premiers dossiers.

Sur le plan de la connaissance du territoire, l'année 2012 a été marquée par la réception des données topographiques du littoral dans le cadre du projet Litto 3D, qui vont permettre la mise à jour des cartes zones basses du littoral. Un comité régional dressant le bilan de l'ensemble de ce travail se tiendra en 2013. Dans le cadre de ce même projet, le Conseil général du Finistère, avec l'aide de l'Etat, de la région et des Aires marines protégées, a débuté une campagne d'acquisition de données bathymétriques le long des côtes du Finistère.

La prévention des risques technologiques

En Bretagne, 16 plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ont été prescrits, dont 11 étaient approuvés au 1er novembre 2012, parmi lesquels deux incluent des mesures foncières (mesures prévoyant le déménagement des personnes fortement exposées aux risques). L'année 2012 a été marquée par la finalisation d'une première phase de négociation permettant d'aboutir à un premier projet de règlement pour les PPRT de Vern sur Seiche et Brest.

La DREAL Bretagne s'est également engagée dans la mise en œuvre du plan de modernisation des installations industrielles. Des campagnes d'inspection ont ainsi été menées pour vérifier la teneur des plans de maintenance des installations pouvant générer des dangers pour les populations ou des impacts sur l'environnement compte tenu de leurs caractéristiques (bacs de stockage de liquides inflammables, rétention de stockages importants, par exemple).

En ce qui concerne le Plan anti endommagement des canalisations de transport de produits dangereux, un guichet unique a été créé en 2011 pour permettre aux porteurs de projet et aux entreprises de travaux publics d'accéder aux données cartographiées des réseaux enterrés (dont notamment les réseaux sensibles de distribution de gaz). En juillet 2012, le nouveau dispositif réglementaire sur la prévention des endommagements de réseaux est entré en vigueur. Il rend obligatoires la consultation du guichet unique ainsi que l'utilisation des nouveaux formulaires demande de travaux. La responsabilité des maîtres d'ouvrage est par ailleurs renforcée. La DREAL a poursuivi son travail de sensibilisation au nouveau dispositif réglementaire auprès des professionnels du secteur.

Enfin, le recensement triennal des sites SEVESO (sites ayant une activité liée à la manipulation , la fabrication, l'emploi ou le stockage de substances dangereuses) a dénombré 45 sites en Bretagne.

10. JEUNESSE, SPORTS & COHESION SOCIALE

FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE

L'accompagnement éducatif

Dans l'académie de Rennes, l'accompagnement éducatif est un dispositif prioritaire qui mobilise des moyens humains et financiers importants : 107 212 heures supplémentaires dédiées pour l'année scolaire 2011-2012 (75 365 pour l'enseignement public et 31 847 pour l'enseignement privé) et 1306 encadrants mobilisés. Des partenariats ont été conclus avec des associations ou des collectivités territoriales, dans le domaine culturel ou pour organiser des accueils différents des élèves.

15 979 collégiens bretons ont profité de ce dispositif périscolaire facultatif en 2011 2012, y compris les élèves des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS). Comme les années précédentes, l'aide aux leçons et aux devoirs demeure la principale activité plébiscitée par les familles (60% des heures consommées dans le public), suivie par les activités artistiques et culturelles (30%), les activités sportives (12%) et le renforcement de l'apprentissage de l'anglais (5%). L'impact a été positif sur les élèves pris en charge en petit groupe, tant en termes de comportement que de résultats scolaires.

Au primaire, la mise en place de l'accompagnement éducatif a été plus difficile, tant du fait de contraintes de coordination avec les dispositifs existants que du phénomène de ruralité. Plus de 1398 écoliers ont toutefois bénéficié du dispositif mis en place dans les 51 écoles volontaires. L'aide aux devoirs est là encore la principale activité mise en œuvre.

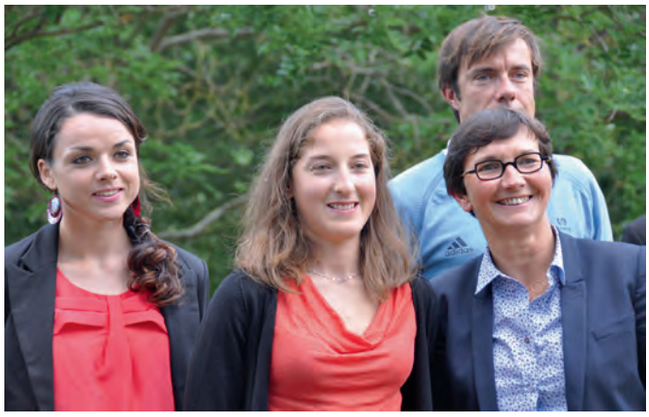

Mme Valérie Fourneyron ; ministre du sport en compagnie de jeunes sportifs bretons qui ont participé aux jeux olympiques.

Les cordées de la réussite

Pour l'année scolaire 2011-2012, 14 cordées de la réussite ont été labellisées par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, soit une progression considérable par rapport au premier appel à projet en 2009. 34 lycées (dont 8 privés), 37 collèges (dont 11 privés) et 23 établissements d'enseignement supérieur (dont 6 lycées ayant des STS ou des classes préparatoires aux grandes écoles) se sont mobilisés. 181 étudiants tuteurs ont ainsi suivi 682 lycéens et collégiens.

Ce dispositif ouvre aux élèves et étudiants des perspectives sur des parcours de réussite plus ambitieux vers l'enseignement supérieur via différentes actions : le tutorat personnalisé des élèves par des étudiants ou élèves officiers, les sorties culturelles, les stages et visites des établissements d'enseignement supérieur, conférences, le travail sur l'orientation ….

Les places labellisées d'excellence

En l'absence d'internat d'excellence, l'académie de Rennes développe depuis plusieurs années des places labellisées d'excellence au sein des internats existants au profit d'élèves originaires de quartiers sensibles. 209 places ont été ouvertes pour l'année scolaire 2011-2012 (151 dans le public et 58 dans le privé). Un seuil minimum de 12 places labellisées par établissement a été fixé pour limiter l'éparpillement de l'offre.

L'intégration des élèves porteurs de handicap

Une augmentation sensible du nombre d'élèves scolarisés en milieu ordinaire a été enregistré à la rentrée 2011, avec 10 800 jeunes, (+453). La majorité des demandes de scolarisation en milieu ordinaire sont satisfaites, grâce à un renforcement du maillage académique à chaque rentrée scolaire. A la rentrée 2011, l'académie disposait de 164 CLIS (classe d'intégration scolaire dans le premier degré), dont 125 dans le public et 39 dans le privé, ainsi que de 103 ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire dans le second degré), dont 65 dans le public et 38 dans le privé.

10. JEUNESSE, SPORTS & COHESION SOCIALE

FORMER ET PROTEGER LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

32% de la population bretonne est licenciée dans un club, ce qui fait de la Bretagne la première région sportive de France, avec de fortes spécificités, notamment les nombreuses implantations sportives de voile, canoë kayac et surf. Le sport de haut niveau breton est également en nette progression : alors qu'il était 17ème en 2000, il a accédé à la 6ème place en 2010, avec la voile, le canoë kayak et le cyclisme en disciplines phares.
Au cours de l'Olympiade qui s'achève (2008-2012), 47 conventions d'objectifs et conventions équipes techniques régionales ont fait l'objet d'une contractualisation avec les ligues et comités régionaux, ce qui a permis d'augmenter le nombre de licenciés mais aussi le nombre d'actions de développement, de formation et de stages sportifs organisés.

En mai 2011, un diagnostic territorial approfondi a été lancé pour établir un état des lieux précis de l'offre et de la demande sportive fédérée en Bretagne et évaluer l'efficacité des politiques sportives menées au cours de l'Olympiade 2008-2012. Pour la première fois, ce diagnostic a été effectué à l'échelle de la région entière, il est intervenu à un moment doublement charnière, la décentralisation et la préparation de l'Olympiade à venir. Il est aujourd'hui la base utilisée pour élaborer un projet partagé pour la période qui s'ouvre avec les représentants du monde sportif et les collectivités.

Un consensus se dégage sur la nécessité de ne plus sectoriser le sport mais de l'intégrer dans un projet local global. Les appels d'offre du CNDS ouverts en 2012 insistent ainsi sur le développement de la transversalité avec les politiques de santé, d'éducation, d'insertion, de développement durable, pour maximiser l'utilité sociale du sport.

Concilier sport et études ou emploi

Dans le cadre d'un partenariat entre la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et le Rectorat, une commission académique met en œuvre les directives ministérielles relatives à l'aménagement de la scolarité des athlètes listés haut niveau. Le statut « sportif de haut niveau » attribué à un élève ou un enseignant permet aux athlètes de bénéficier d'aménagements d'horaires, de dispositifs de conservation de notes d'une année sur l'autre dans le cadre des examens en cursus allongé, d'une prise en compte de leur spécialité dans le cadre d'une option EPS au baccalauréat SHN, d'une priorité d'affectation dans les établissements et internats proches des lieux d'entraînement…

Un réseau d'établissements adaptés aux besoins spécifiques de ces élèves a commencé à se constituer, notamment via la politique de conventionnement et la création d'un label « Etablissement d'accueil du sport de haut niveau » qui garantissent des aménagements de la scolarité. Neuf établissements d'accueil sport de haut niveau sont labellisés et 18 projets sont en cours.

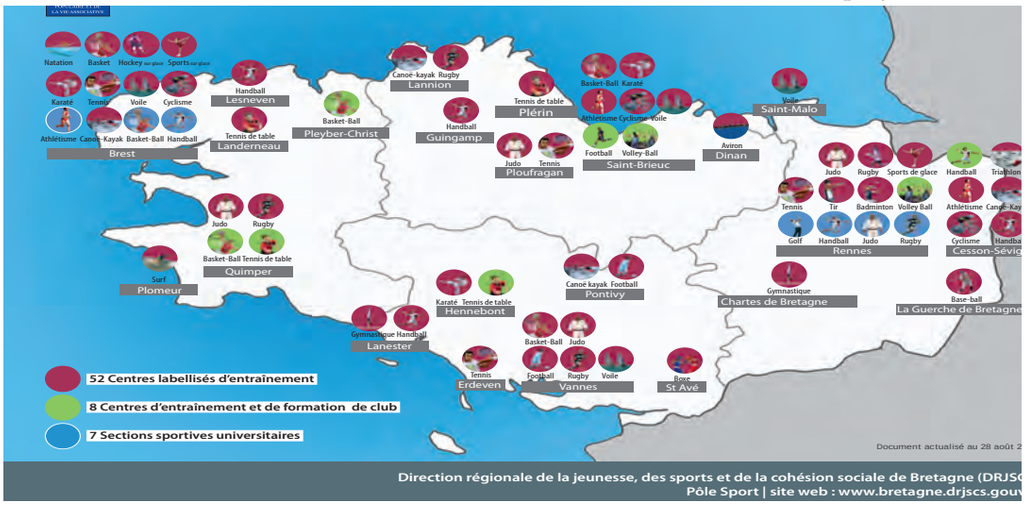

10. JEUNESSE, SPORTS & COHESION SOCIALE

En Bretagne, deux tiers des sportifs de haut niveau bénéficient d'un suivi individualisé dans le cadre de la mise en œuvre de leur projet socio-professionnel grâce aux partenariats que la DRJSCS a mis en place avec le rectorat et les services de l'emploi. La création du label « Etablissement d'accueil du sport de haut niveau » a permis des avancées significatives pour les aménagements de scolarité des sportifs : 9 établissements sont labellisés à ce stade.

Protéger la santé des sportifs et promouvoir la santé par le sport

L'Etat a assuré le suivi, l'accompagnement et le financement des plateaux techniques et centres médico-sportifs de la région chargés de la surveillance médicale des sportifs et notamment du suivi médical réglementaire des sportifs de haut niveau.
Des conventions sont ainsi conclues avec les centres paramédicaux (écoles de kiné, de podologie, d'odontologie, ostéopathie) dans le cadre du suivi des pôles France Espoirs du bassin rennais. Le service de médecine du sport du CHU de Rennes prend en charge les sportifs de haut niveau qui arrêtent la compétition.

La prévention et la lutte contre le dopage mobilisent également les services de l'Etat, notamment au titre des contrôles et des prélèvements. En 2011, 91 opérations concernant 21 disciplines sportives différentes ont été menées pour le compte de l'Agence française de lutte contre le dopage, soit plus de 300 prélèvements. La DRJSCS participe au financement et au suivi d'une antenne médicale de prévention du dopage, en partenariat avec le CHU de Rennes. L'antenne agit pour la prévention du dopage et des addictions auprès des jeunes sportifs en filière d'accès au haut niveau en assurant une veille sanitaire et proposant des consultations anonymes et gratuites. Elle est le relais du numéro vert « Ecoute dopage ».

CREPS DINARD Sept 2012

10. JEUNESSE, SPORTS & COHESION SOCIALE

FAVORISER LA COHESION SOCIALE

La prévention et la lutte contre l'exclusion

Les années 2011 et 2012 ont été marquées par l'application de la stratégie du « logement d'abord » pour les personnes sans abri ou mal logées, qui fait de l'accès au logement une priorité de l'intervention publique. Cette stratégie vise à développer l'accès à un logement décent et pérenne et donne donc un caractère subsidiaire à l'hébergement d'urgence. Cette politique prend appui sur un accompagnement individualisé vers et dans le logement à destination de ceux qui en sont le plus éloignés par le développement de mesures d'AVDL (accompagnement vers et dans le logement), d'intermédiation locative ou de création de maisons relais. La priorité donc été donnée depuis 2011 au développement du parc de logement adapté avec la création de 54 places supplémentaires de pensions de famille ce qui permettra d'atteindre fin 2012 l'objectif régional fixé à 527 places. 484 places ont déjà été ouvertes en 2011.

La DRJSCS veille également à accompagner la montée en charge des services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) mis en place dans chaque département. Les SIAO doivent permettre de mieux répondre aux besoins des personnes en difficulté en coordonnant davantage l'affectation des places d'hébergement d'urgence et de logement d'insertion afin d'améliorer la fluidité urgence/insertion et hébergement/logement. Ces dispositifs, qui intègrent tous les opérateurs, permettent également d'affiner le diagnostic de la situation sociale. La DRJSCS a encouragé le développement d'une observation régionale à partir de l'activité des quatre SIAO. Enfin, un conseil consultatif régional des personnes accueillies ou accompagnées a été mis en place, en lien avec la FNARS Bretagne, pour développer la participation des usagers des dispositifs.

La protection des personnes fragiles

L'Etat alloue 14,7 millions d'euros aux services mandataires chargés de la protection des majeurs. Par ailleurs, l'activité des services d'inspection et de contrôle permet de garantir le respect des droits des personnes relevant des dispositifs de prévention, d'aide et de protection sociale.

La réforme de la protection des majeurs

La loi portant réforme de la protection juridique des majeurs est entrée en vigueur en 2009 et impose de distinguer dorénavant les mesures de protection juridique d'une part, et les mesures d'accompagnement social ou judiciaire d'autre part. Elle prévoit l'inscription de l'activité tutélaire dans le champ social et médico-social, afin d'en structurer l'organisation et de professionnaliser les intervenants.

Cela se traduit par un régime d'habilitations qui ne peuvent être délivrées que s'il y a compatibilité avec les objectifs du schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales, publié par arrêté préfectoral en date du 3 juin 2010.

L'année 2011 a été la dernière de la période transitoire de trois ans prévue par la loi. Il convenait de traiter, au regard des nouvelles conditions et au plus tard le 31 décembre 2011, les demandes d'habilitation des opérateurs tutélaires qui étaient en fonction avant le 1er janvier 2009 et souhaitaient continuer à exercer.
Au 1er janvier 2012, étaient ainsi autorisés à gérer des mesures en Bretagne :
- 13 services mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;
- 36 mandataires individuels agréés ;
- 54 préposés d'établissement ;
- 5 services délégués aux prestations familiales.

Ces intervenants géraient au total 24 143 mesures de protection juridique pour les majeurs (indépendamment des mesures gérées par les familles) et 749 mesures d'aide à la gestion du budget familial.
Par ailleurs, l'amélioration des modes de financement des mesures s'est traduite par une redistribution des charges entre les différents financeurs publics.

10. JEUNESSE, SPORTS & COHESION SOCIALE

L'action en faveur de l'intégration des jeunes

Les actions en faveur de l'intégration dans la vie sociale, professionnelle et associative s'inscrivent dans le cadre des actions du PASE en faveur de la promotion de l'engagement et du bénévolat.

En 2011, 355 volontaires pour le service civique ont été recrutés en Bretagne dont 155 au sein d'une structure d'accueil agréée au niveau régional et 200 par des structures agréées au niveau national. Au niveau européen, le programme européen Jeunesse en action (PEJA) prend de l'ampleur en Bretagne, qui dénombre 37 structures d'accueil en Service volontaire européen, 8 structures d'envoi et 8 relais d'accompagnement en Initiatives de groupes de jeunes. 10 échanges rassemblant 250 jeunes permettant la recrutement de 45 volontaires et la sélection de 2 initiatives de groupes de jeunes.

Le dispositif Défis-jeunes, qui permet aux personnes de 18 à 30 ans d'élaborer un projet innovant contribuant à l'insertion professionnelle et à la réalisation d'un défi pour soi ou pour les autres, a primé 22 candidat en 2011. Ceux-ci peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'une aide financière comprise entre 2000 et 6000 euros.

27 chantiers de jeunes se sont implantés en zone rurale en 2012, la majorité d'entre eux s'intéressant au patrimoine local de la région. La spécificité des chantiers bretons réside dans un accueil de jeunes étrangers de tous les continents enrichissant la vie collective et ayant un impact sur la dynamique locale.

L'Etat soutient également la formation de bénévoles associatifs, en apportant une aide financière à 65 associations, pour 171 actions de formation financées, soit 248 journées. 214 postes du Fonds jeunesse éducation populaire (FONJEP) ont également été attribués aux associations bretonnes.

DROITS DES FEMMES

La délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) est chargée de mettre en œuvre, en partenariat avec toutes les composantes de la société, la politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, économique, politique et sociale ainsi que la promotion des droits des femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes. En 2012, la DRDFE disposait d'une enveloppe de 680 077 € pour ses interventions.

L'égalité professionnelle

L'action en faveur de l'égalité professionnelle fait l'objet d'un partenariat étroit avec le Rectorat, la DIRECCTE, l'ensemble du service public de l'emploi et les collectivités territoriales.

Ainsi, l'attribution des prix de la vocation scientifique et technique des filles vise à développer la mixité professionnelle en encourageant l'orientation vers des filières où elles sont minoritaires (64 prix de 1000 euros octroyés au niveau régional en 2012 dont 35 financés par l'Etat). C'est également l'objectif de l'opération « 100 femmes/100 métiers » menée chaque année en Bretagne (plus de 200 partenaires et plus de 100 actions sur l'ensemble du territoire breton pour cette 10ème édition en novembre 2012).

10. JEUNESSE, SPORTS & COHESION SOCIALE

Les entreprises sont sensibilisées à la problématique de l'égalité professionnelle, comme en atteste la signature de 8 contrats pour la mixité des emplois et la mixité professionnelle, qui engagent les employeurs à favoriser la diversification des emplois occupés par les femmes et leur promotion dans des secteurs tels que la métallurgie, l'artisanat et le bâtiment, l'industrie automobile. Une meilleure articulation des temps de vie est par ailleurs favorisée par le financement des modes innovants de garde d'enfants (134 408 € de crédits FSE).

Une information sur les outils dédiés à l'emploi des femmes a été mise à disposition des maisons de l'emploi et des équipes des SPEL (plateforme égalité professionnelle, données actualisées sur l'emploi des femmes, guide sur l'égalité professionnelle). Un soutien spécifique a été apporté aux bureaux d'accompagnement individualisé vers l'emploi (BAIE) et aux centres d'information sur les droits des femmes et des familles.

Une action forte a enfin été menée pour promouvoir l'entreprenariat par les femmes, accompagner les femmes qui oeuvrent pour le développement de l'économie locale et favoriser la rencontre entre les réseaux de femmes entrepreneures et les partenaires institutionnels de la création d'entreprise. En lien avec Bretagne active, un soutien a ainsi été apporté à la création de plus de 160 entreprises avec le Fonds de Garantie à l'initiative des femmes (FGIF), mais aussi à des initiatives telles que le « Cercle des créatrices », en partenariat avec la Caisse des dépôts et le Conseil Régional ou la Journée des femmes entrepreneures.

Les actions en faveur de l'accès et de la participation des femmes au marché du travail bénéficient en outre de l'appui du FSE pour un montant de 1 045 463 € en 2012 et du CPER à hauteur de 106 508 €. Ces crédits ont notamment financé des actions en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes femmes de 16 à 25 ans et de leur accès durable et de qualité au marché du travail.

L'égalité en droits et en dignité

L'Etat contribue au financement des associations chargées de promouvoir les droits des femmes et plus spécifiquement au fonctionnement des quatre centres d'information sur les droits des femmes et des familles. Les femmes peuvent y bénéficier d'informations gratuites et anonymes sur leurs droits et se voir proposer une réponse globale à leur problème. Des crédits spécifiques sont par ailleurs alloués aux actions en faveur des femmes des quartiers sensibles.

L'Etat en région applique le 3ème plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes 2011-2013 qui finance l'action des associations qui accueillent et prennent en charge les femmes victimes de violences. Des commissions spécialisées de lutte contre les violences faites aux femmes présidées par les préfets de département assurent le suivi et la mise en oeuvre de ce plan. Le niveau régional recueille les données statistiques harmonisées (après l'Ille-et-Vilaine, le Finistère et le Morbihan, les Côtes d'Armor ont intégré le dispositif début 2012) afin de mieux connaître les situations et adapter les mesures d'accompagnement des victimes. Ces données permettent aussi d'éclairer les conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance sur ce phénomène et sensibiliser l'ensemble des professionnels. Trois dispositifs d'accueil de jour ont été mis en place en Ille-et-Vilaine, Finistère et Côtes d'Armor dédiés aux femmes victimes de violences au sein du couple pour que les femmes concernées puissent disposer d'une structure de proximité, ouverte en accès libre et durant la journée pour les accueillir, les informer et les orienter, avec leurs enfants.

10. JEUNESSE, SPORTS & COHESION SOCIALE

Le 20 mars 2012 une convention régionale triennale portant sur la "lutte contre les violences faites aux femmes" a été signée entre l'Etat, le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens Bretagne et l'Union Régionale des Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Bretagne (URCIDFF). Les signataires de cette convention ont marqué leur volonté d'étendre le réseau d'information sur les violences faites aux femmes au plus près des territoires par l'intermédiaire des officines pharmaceutiques afin de renforcer la sensibilisation sur la question des violences sexistes, de relayer l'information de mettre à disposition des clients les coordonnées départementales des structures.

Le Plan Régional Stratégique en faveur de l'Egalité entre les femmes et les hommes (PRSEFH) en Bretagne 2012 – 2014

En réponse à l'appel à projet de la Commission Européenne sur le programme pour l'emploi et la cohésion sociale PROGRESS qui vise à favoriser une meilleure intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes, le Plan Régional Stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (PRSEFH) a été élaboré. Construit pour la période 2012-2014, il a été validé en février 2012 par le préfet de Région et formalise l'engagement des services de l'Etat autour d'actions concrètes. Au total ce sont 29 partenaires régionaux et départementaux qui se sont inscrits dans la démarche et ont désigné au sein de leur service un référent « Egalité entre les femmes et les hommes » chargé du suivi du plan.

Le PRSEFH en Bretagne privilégie 3 axes :

• améliorer la production de données statistiques sexuées et les mettre à disposition de l'ensemble des acteurs, à échéance régulière et systématique.
• assurer l'exemplarité de l'Etat employeur et promouvoir l'égalité au sein des services publics par la mise en œuvre de bilans sociaux dans les services, la féminisation des jurys de concours, la prévention des risques psychosociaux, la vigilance à l'égalité dans le déroulement de carrière…
• assurer l'égalité dans les politiques publiques, notamment en intégrant ce principe dans les appels à projets, en fixant des objectifs de prise en compte des femmes et des hommes dans les actions et dispositifs proposés et des indicateurs de suivi sexués dans les conventions de subventions.

11. MER, LITTORAL & PECHE

LES AFFAIRES MARITIMES

La direction interrégionale de la mer Nord-Atlantique manche ouest

La Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique Manche Ouest (DIRM NAMO), créée le 8 avril 2010, est issue de la fusion des directions régionales des affaires maritimes avec les services de phares et balises et de gestion des stocks Polmar-terre des régions Bretagne et Pays de Loire ainsi que de l'intégration des compétences de la délégation de façade de la direction régionale de l'environnement (DIREN) de la Bretagne.

La DIRM est en charge de la conduite des politiques de l'Etat en matière de développement durable de la mer, de gestion des ressources marines et du suivi de la pêche, de la régulation des activités maritimes, ainsi que de la coordination des politiques exercées en mer et sur le littoral. Sa compétence s'étend sur les six départements littoraux des régions Bretagne et Pays de Loire. Compte tenu du trafic commercial maritime au large de la péninsule bretonne, l'un des plus importants au monde, les enjeux en termes de sécurité, de sauvetage et de surveillance en mer sont essentiels.

Le suivi économique de la pêche maritime et de l'aquaculture marine

La division pêche et aquaculture de la DIRM NAMO assure le suivi économique des entreprises de la filière ainsi que l'élaboration de la réglementation locale de la pêche et de l'aquaculture marine dans le ressort des régions Bretagne et Pays de la Loire.

C'est elle qui a la charge de l'instruction et du suivi des dossiers d'aides européennes (fonds européen pour la pêche) et nationales pour la pêche maritime et l'aquaculture marine. Au titre de l'année 2011, 238 dossiers ont été instruits pour 4,3 millions d'euros mobilisés du FEP, 949 090 euros d'aides d'Etat et 964 431 euros d'aides CPER.

L'année 2012 a été marquée par la poursuite de la programmation de dossiers d'envergure concernant les équipements de ports de pêche, dont notamment :

- la construction d'un entrepôt pêche sur le port de Roscoff (212k€ FEP et 106k€ Etat CPER programmés),
- l'installation de systèmes d'alimentation en eaux de mer propre pour les criées de Concarneau, Le Guilvinec, Saint Guénolé, Douarnenez et Loctudy (632k€ de FEP et 421k€ Etat CPER programmés),
- la mise sous froid de l'extrémité Est de la criée n°2 de Lorient Kéroman (152k€ FEP et 76k€ Etat CPER).

L'instruction des dossiers de contrats bleus visant à encourager des pratiques de pêche durable au travers de mesures halio-environnementales s'est également poursuivie en 2011 avec 5,6 millions d'euros engagés au profit de 283 adhérents.

11. MER, LITTORAL & PECHE

> CHIFFRES CLEFS

La pêche en Bretagne, c'est :
111 586 tonnes de produits de la mer débarqués en criée
320 millions de chiffre d'affaires
1392 navires
5201 marins
105 entreprises de mareyage
71 entreprises de transformation de produits
5450 emplois induits
1990 contrôles en 2012 des activités de la pêche, dont 23% chez les poissonniers et restaurateurs

La sécurité des navires

Quatre centres de sécurité des navires assurent les visites de sécurité des navires français armés en Bretagne ainsi que les inspections des navires étrangers dans le cadre du contrôle par l'État du port. En 2011, ont ainsi été menées 261 inspections dans le cadre du Mémorandum de Paris sur le contrôle des navires par l'Etat du port, 847 visites pour la sécurité des navires de commerce et 2866 visites pour la sécurité des navires de pêche.

Ces centres assurent également le suivi des dossiers des navires construits ou transformés par les chantiers de la région, soit 80 dossiers présentés devant la commission régionale de sécurité en 2011.

La réglementation et le contrôle des pêches

La DIRM NAMO a signé en 2012 89 arrêtés règlementant la pêche maritime et l'aquaculture marine dans la région, 61 approuvant les délibérations des organismes professionnels (comité régional des pêches maritimes et des élevages marins / comité régional de la conchyliculture) et 28 concernant des autorisations de pêche à caractère expérimental ou scientifique.

La DIRM NAMO met en œuvre des contrôles des pêches maritimes pour le compte du préfet de la région Bretagne, responsable de la police des pêches en mer et à terre. Sa division contrôle des activités maritimes (DCAM) élabore chaque année le plan régional de contrôle (PRC) visant à garantir le respect des mesures d'encadrement fixées par la politique européenne commune des pêches (PCP). Il doit également permettre de mettre en œuvre des mesures d'encadrement des pêcheries d'intérêt régional ou national (coquille saint jacques, langoustine, araignée,...).

Le pilotage et la coordination des services chargés de la mise en œuvre du PRC s'organisent au sein de deux comités créés par arrêté du préfet de région Bretagne de septembre 2012 : le comité régional de pilotage mer et littoral, qui fixe les orientations et les objectifs de contrôle, présidé par le préfet de région, et le comité départemental de coordination opérationnelle, chargé, au sein de chaque département, de la mise en œuvre et du suivi des dispositions du plan régional, présidé par le préfet de département.

11.MER, LITTORAL & PECHE

Le sauvetage et la surveillance maritime

Les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) d'Etel et de Corsen assurent les missions de recherche et de sauvetage des personnes en détresse en mer (réception et coordination des opérations sous l'autorité du Préfet maritime de l'Atlantique), la surveillance de la circulation maritime (notamment le dispositif de séparation d'Ouessant), le recueil des informations sur les pollutions maritimes et la diffusion des informations de sécurité maritime (avis aux navigateurs et bulletins météorologiques).

Dans la zone de compétence des CROSS bretons, qui s'étend de la baie du Mont-Saint-Michel à la frontière espagnole, 2835 opérations de recherche et de sauvetage ont été conduites en 2011, impliquant 6277 personnes. Sur l'ensemble de la zone couverte, le bilan est de 56 personnes décédées ou disparues. Dans la grande majorité des cas sont concernées les activités de plaisance et de loisirs nautiques.

La surveillance de la navigation commerciale a concerné 47 441 navires ayant transité par le dispositif de séparation du trafic (DST) d'Ouessant, contre 50 382 en 2010. Parmi ceux-ci, 67 navires de commerce, en avarie dans le DST, ont fait l'objet d'un suivi particulier. Le nombre de contrevenants dans le DST reste faible.
Depuis le 21 février 2011, le CROSS Corsen est centre référent pour la façade Atlantique (jusqu'aux limites de la ZEE française) et traite la totalité des détections de pollution dans cette zones (92 pollutions détectées en 2011).

La signalisation maritime

La DIRM NAMO a assuré la maintenance des 2 300 établissements de signalisation maritime, dont une cinquantaine de phares, qui contribuent à la sécurité de la navigation maritime le long des côtes de Bretagne. La maintenance consiste en études préalables d'ingénierie et travaux préparatoires en atelier, puis en interventions sur site (1735 en 2011).
Les ouvrages de signalisation en mer d'Iroise ont fait l'objet d'une étude de modernisation de leurs équipements techniques devant conduire à terme à diviser par trois leur consommation en énergie et permettre ainsi leur alimentation à partir d'énergies renouvelables in situ (éolien et solaire).
Le phare du Stiff, le plus ancien de Bretagne (1699), classé monument historique en 2011, a été transféré au conservatoire du littoral. Établissement de signalisation maritime, son fonctionnement reste assuré par la DIRM.

LE LITTORAL

Les énergies marines renouvelables

A la suite de la phase de concertation approfondie sur l'installation de l'éolien en mer, qui a réuni en particulier les élus et les pêcheurs pour déterminer les zones les plus favorables d'équipement et l'ensemble des contraintes à prendre en compte, un appel d'offre a été lancé en juillet 2011 et retenu la zone au large de Saint-Brieuc (180 km2 pour le développement d'une puissance de 480 à 500 MW). Le consortium « Ailes Marines » a été sélectionné pour son projet comprenant l'installation de 100 éoliennes d'une puissance unitaire de 5MW, ce qui correspond à la consommation électrique de 790 000 habitants. Une instance de coordination et de suivi a été créée par arrêté inter-préfectoral du 16 mai 2012. Co-présidée par le préfet maritime de l'Atlantique et le préfet des Côtes d'Armor, qui en assure le secrétariat, elle s'est réunie pour la première fois le 12 juillet 2012 et pourra comprendre des commissions thématiques, déterminées selon les besoins. Cette structure est un lieu d'échanges et de suivi entre tous les acteurs concernés par la présence du parc, à quelque titre que ce soit. Elle garantit une totale transparence dans les procédures.

11.MER, LITTORAL & PECHE

Concernant l'énergie hydrolienne, le projet de site expérimental au large de Paimpol et de l'île de Bréhat est suivi par la délégation à la mer et au littoral des Côtes d'Armor. Avant le démarrage d'une seconde campagne de tests, le raccordement électrique de l'hydrolienne au réseau a été réalisé fin 2012. Lors de la mission de concertation menée sous l'égide de la Conférence mer et littoral par la préfecture de région, la préfecture maritime et les services du Conseil régional, un site favorable à l'énergie hydrolienne a également été identifié dans le passage du Fromveur, entre l'archipel de Molène et l'île d'Ouessant. Enfin, la DDTM du Morbihan a également examiné une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public concernant le projet dit BLUSTREAM. Il s'agirait d'immerger, à horizon 2013, dans la ria d'Etel, à titre d'essai, une hydrolienne à double rotor.

Concernant l'énergie houlomotrice, une réunion d'information, entre la préfecture de Bretagne, la préfecture maritime de l'Atlantique et la DIRM NAMO, a permis de faire le point sur un projet d'installation en baie d'Audierne d'un dispositif houlomoteur expérimental d'une puissance totale de 0,5 MW par les groupes industriels DCNS et FORTUM. La concertation entamée avec les professionnels de la pêche maritime doit permettre de dégager une zone de moindre contrainte.

La directive cadre «Stratégie pour le milieu marin»

L'année 2011 a vu l'adoption de textes permettant la mise en œuvre de la directive cadre « stratégie pour le milieu marin » visant le bon état écologique du milieu marin européen d'ici 2020, qui constitue le pilier environnemental d'une politique maritime européenne intégrée. En effet, alors que les espaces maritimes et littoraux sont à la fois interdépendants et fortement sollicités par des activités de plus en plus diverses, la nécessité d'une politique intégrée mettant en cohérence l'ensemble des politiques et programmes sectoriels se fait sentir.

En application de cette directive, chaque Etat membre doit élaborer une stratégie marine pour les eaux sous sa juridiction. En France, le décret du 16 février 2012 portant stratégie nationale pour la mer et le littoral a ainsi prévu l'élaboration d'un document stratégique par façade maritime (la Bretagne forme avec les Pays de Loire la façade Nord Atlantique Manche Ouest). Les plans d'actions pour le milieu marin (PAMM) ont vocation à constituer le volet environnemental de ces documents stratégiques de façade : à partir d'une évaluation initiale de l'état écologique des milieux marins, il fixent une série d'objectifs environnementaux et de mesures, ainsi que des indicateurs pour mesurer les évolutions.

L'élaboration des PAMM, pilotée par les DIRM des façades correspondantes, est organisée en trois phases, dont les deux premières se chevauchent en pratique :
• phase de préparation au niveau de l'Etat : il s'agit de documents de méthode élaborés au niveau national (guide méthodologique pour la définition des objectifs environnementaux par exemple) et déclinés en documents de travail au niveau local
• phase d'association des parties prenantes, lors de laquelle sont notamment fixés le niveau des objectifs à atteindre
• phase de consultation du public.

11. MER, LITTORAL & PECHE

Le travail rédactionnel est assuré par les « comités techniques » mis en place à l'échelle des sous-régions marines, composés des DIRM, DREAL, d'IFREMER, de l'Agence de l'eau et de l'Agence des aires marines protégées.

La Conférence régionale pour la mer et le littoral

Le décret SNML du 16 février 2012 a institutionnalisé cette instance, créée en 2009 à l'initiative de l'Etat et de la Région afin de garantir la prise en compte des problématiques spécifiques à ce territoire.
La CRML a vocation à être un lieu d'échange, de réflexion et d'action pour l'ensemble des acteurs bretons de la zone côtière. Y siègent les collectivités territoriales, les services de l'Etat, les organisations socioprofessionnelles (pêche, conchyliculture, activités portuaires, construction navale mais aussi agriculture et tourisme) ainsi que le milieu associatif (protection de la nature et du patrimoine, usagers, riverains …).
La CRML est ainsi l'organe de consultation pour l'élaboration des 3 plans d'action pour le milieu marin qui concernent la Bretagne et permet de s'assurer de leur cohérence. Elle peut également se saisir ou être saisie par les préfets coordonnateurs de façade de toute autre question relative à la mer et au littoral.
La Conférence régionale pour la mer et le littoral s'est réunie à quatre reprises en 2012.

12. TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

AMENAGEMENT DU RESEAU ROUTIER NATIONAL

L'action des services en faveur d'un usage responsable de la route

La DREAL concourt à la politique nationale des transports à travers le développement des infrastructures pour favoriser la compétitivité du territoire, tout en proposant les modes de transport les plus durables. Elle assure également le respect des réglementations qui participent à la sécurité routière et garantissent le respect des règles de la concurrence entre les entreprises de transport.

La DREAL organise toute l'année des opérations de contrôle des transports routiers sur route en collaboration avec les forces publiques. Ces opérations sont complétées par des contrôles en entreprise (transporteurs de marchandises, de personnes, commissionnaires), ainsi que par des actions de surveillance des centres agréés de contrôle technique des véhicules légers et des poids lourds. Afin de favoriser les échanges entre les professionnels du secteur des transports routiers, la DREAL réunit régulièrement les organisations professionnelles et une fois par an, l'observatoire social régional des transports routiers.

Les règles d'accès et d'exercice de la profession de transporteur public routier ont été profondément modifiées fin 2011 par l'entrée en vigueur d'une nouvelle règlementation européenne appelée « Paquet routier ». Une importante campagne d'information a eu lieu au cours du 1er semestre 2012 à l'égard de l'ensemble des professionnels. Les changements introduits, concernant notamment les modes de délivrance des certificats de capacité professionnelle et les conditions d'inscription au registre des transports, ont néanmoins généré du contentieux dont la DREAL a assuré le traitement.

La poursuite des opérations d'investissement

Les opérations de mise en 2x2 voies de la RN 164 se poursuivent avec la mise en service de la nouvelle section de 2,2 kms entre Saint-Méen-le-Grand et Montauban-de-Bretagne le 25 juin 2012. Une seconde phase d'aménagement de 5,3 km entre le hameau des Lauriers et la RN12 (mise à quatre voies jusqu'à la connexion avec la RN12 -axe Rennes / Saint-Brieuc) doit débuter en 2013.

A Chateauneuf de Faou, la concertation publique sur la mise à 2x2 voies de la RN 164 a eu lieu avec la perspective de lancement d'une enquête publique fin 2013. Ont également été lancées les études préalables à la déclaration d'utilité publique (DUP) sur la RN 164 dans les secteurs de Rostrenen en février 2012 et de Mûr de Bretagne en décembre 2012 et sur la RN176 entre l'estuaire de la Rance et l'échangeur de La Chênaie en décembre 2012.

Enfin, une démarche partenariale sur les infrastructures de l'agglomération vannetaise suite à l'abandon, dans le projet de SNIT, du contournement de Vannes se met en place.

12. TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

La sécurité routière améliorée

La DREAL a accompagné la mise en place de la nouvelle obligation de détenir un éthylotest dans tous les véhicules terrestres à moteur. Elle a réalisé un dépliant et organisé une journée de sensibilisation des agents de la DREAL, de la DIRO et de la DDTM 35, en concertation avec les coordinations départementales de sécurité routière. Une action sur la visibilité des piétons et des cyclistes a également été organisée à l'automne, avec la distribution d'équipements réfléchissants et d'un flyer explicatif.
L'observatoire régional de sécurité routière met en ligne chaque mois un bilan sur l'accidentologie dans les 4 départements bretons et a réalisé le bilan annuel de l'année 2011. Une carte régionale des accidents mortels est en ligne sur le site internet de la DREAL, accessible également au moyen d'un flash code permettant d'accéder directement depuis un smartphone.
Enfin, le comité régional de suivi des diagnostics de sécurité des passages à niveau permet de faire le point sur l'avancée de la réalisation des diagnostics et de préconiser un certain nombre de mesures correctives et d'études afin de sécuriser davantage ces ouvrages.

LES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

Les services de l'Etat oeuvrent à la bonne avancée du projet « Bretagne à grande vitesse », qui améliore l'accessibilité de la Bretagne, favorise le développement économique durable de la région et accroît la sécurité des usagers.

La promotion du développement durable dans les déplacements

La charte « Objectif CO2 Les transporteurs s'engagent » a été diffusée au niveau régionl et la démarche s'est considérablement amplifiée en 2012 avec la signature de 21 nouvelles entreprises de transport routier de marchandises (34 au total) et son extension au secteur du transport interurbain de voyageurs (9 premières entreprises ont déjà signé). Au total, l'ensemble des plans d'actions portent sur une économie de près de 15 millions de litres de gasoil et de 39.000 tonnes de CO2.

LGV Bretagne-Pays de la loire

La DREAL veille à la bonne coordination des services de l'Etat pour la réalisation de la LGV. En 2011/2012 les études de détail ont été réalisées et les autorisations administratives nécessaires au démarrage du chantier obtenues. La phase de terrassement et de génie civil, qui occupera 3000 personnes jusqu'à juillet 2015, avec 200 embauches en Bretagne, a ainsi pu commencer.

Promotion de «Bretagne grande vitesse»

Différents comités de pilotage tenus depuis début 2012 ont permis d'acter que la poursuite de l'amélioration des liaisons ferroviaires RB-RQ (Rennes-Brest et Rennes-Quimper) présentait des synergies fortes avec le projet de ligne nouvelle entre Rennes et Nantes.

Les partenaires des deux projets (État, conseils régionaux et départementaux ainsi que les deux métropoles Rennes et Nantes), réunis en comité de pilotage commun le 7 novembre 2012, se sont donné l'objectif de lancer un débat public unique en 2013 portant sur les deux projets regroupés désormais sous l'appellation « Liaison nouvelle Ouest – Bretagne – Pays de la Loire ».

Les études sur la première phase de « RB RQ » ont bien avancé ainsi que celles sur la désaturation de la gare de Rennes, ce qui permet de démarrer les travaux sur la période 2013 – 2014.

12. TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Pôles d'échange multimodaux

Le CPER 2007-2013 prévoit des travaux d'aménagement dans les principales gares bretonnes, pour qu'elles deviennent de véritables pôles d'échanges multimodaux (PEM). Après la signature des contrats de pôles de Saint-Brieuc et de Guingamp en 2011, Rennes, Redon, Morlaix et Quimper ont contractualisé.

Concernant le PEM de Rennes, qui présente des enjeux particuliers compte tenu de l'importance de la gare de Rennes pour la desserte ferroviaire de l'ensemble de la Bretagne, la signature du contrat de pôle entre les partenaires du projet en juin 2012 a également marqué le lancement de la concertation publique. A cette fin, une exposition "Votre gare demain, le futur Pôle d'Echanges Multimodal de Rennes", qui présente le projet global d'évolution de la gare, à l'horizon 2020 a été installée à la gare du mois de juin au mois de novembre 2012 et un ensemble de réunions publiques, générales ou thématiques, ont été organisées au deuxième semestre 2012.

Contribution au développement du fret ferroviaire

Le soutien au développement du fret ferroviaire en Bretagne par la création de plateformes d'échanges s'est poursuivi avec la création d'une jonction supplémentaire au chantier de transport combiné de Rennes (Plaine de Baud) afin de permettre le maintien de son activité durant les travaux de raccordement en gare de Rennes de la LGV Bretagne – Pays de la Loire.
Des études sur l'opportunité de développement de plates-formes de transbordement rail/route sur Montauban de Bretagne sont en cours, ainsi que pour les sites de Guingamp et de Vitré.

13. SANTE

LA REGIONALISATION DE LA POLITIQUE DE SANTE

L'Agence régionale de santé (ARS) de Bretagne poursuit sa démarche de régionalisation de la politique de santé, afin d'assurer davantage de transversalité dans l'organisation médicale, sanitaire et médico-sociale et garantir davantage de simplicité, de proximité et d'efficacité.

Le service public de la santé unifié

Les ARS sont des établissements publics à caractère administratif dotés d'un budget propre. Ils répondent aux exigences de la santé dans toutes ses composantes (prévention, offre de soins médico-sociale, ambulatoire, hospitalière, veille et sécurité sanitaire) en unissant deux champs d'action : celui de l'Etat et celui de l'Assurance Maladie. Les agences disposent ainsi d'une approche globale, cohérente et transversale de la santé.

Le projet régional de santé

Projet Régional de Santé de Bretagne 2012-2016

Arrêté après plusieurs mois de travail, d'échanges et de concertation avec les partenaires, le projet régional de santé arrêté en 2012 définit pour 5 ans la feuille de route en matière de santé en Bretagne, en dégageant trois priorités stratégiques :

• prévenir les atteintes prématurées à la santé et à la qualité de vie, ce qui passe par la promotion de comportements favorables à la santé en matière de nutrition et d'activité physique, la prévention des conduites addictives et la réduction de l'exposition de la population aux facteurs de risques environnementaux.

• améliorer l'accompagnement du handicap, de la perte d'autonomie, des dépendances et du vieillissement. Cela implique de répondre à la diversité des besoins de prise en charge des personnes âgées et handicapées.

• favoriser l'accès à des soins de qualité sur tout le territoire. Afin de prévenir l'apparition de déserts médicaux, l'ARS cherche à prévoir et accompagner l'évolution de la démographie médicale et à conforter l'accès aux soins de premier recours et à la permanence des soins.

A ces priorités, s'ajoute l'objectif d'assurer l'efficience de notre système de santé dans le respect de l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie, voté annuellement par le Parlement.

13. SANTE

Un ancrage territorial de proximité

Comme le prévoit la loi HPST, la programmation des différents schémas du PRS peut donner lieu à des contrats locaux de santé (CLS) avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social .

Le CLS constitue un outil de déclinaison territoriale de la politique régionale de santé, permettant de répondre aux besoins de proximité de la population et de mieux articuler les politiques publiques des collectivités territoriales.

L'ARS de Bretagne fait preuve d'un grand dynamisme dans l'élaboration de ces contrats. Les Pays de Rennes, Fougères, du Centre-Ouest Bretagne, de Belle-Ile en Mer, de Vitré Portes de Bretagne ou Morlaix Communauté se sont engagés dans la démarche, afin que soient mieux prises en compte les spécificités locales en matière de santé (part de l'agriculture ou de l'industrie, part de population résidant en quartiers prioritaires, gérontocroissance, importance de la surmortalité liée à l'alcool, etc.). Pour valoriser cet instrument, l'ARS Bretagne a organisé en juin 2012 une matinée d'échanges sur le sujet à Morlaix. Près de 250 personnes, élus et acteurs de la santé en Bretagne, ont pris part à cette rencontre.

Un dispositif de gouvernance qui s'appuie sur la démocratie sanitaire

La politique de santé régionale de l'ARS Bretagne et sa déclinaison sont le fruit d'une concertation avec tous les acteurs de santé du territoire, organisée à travers différentes instances de démocratie sanitaire où siègent des représentants des politiques de santé, des collectivités locales, de l'Etat et des usagers.

- la conférence régionale de santé et de l'autonomie (CRSA), et ses 4 commissions spécialisées (droits des usagers du système de santé, prise en charge de l'accompagnement médico-social, organisation des soins, prévention) participent par ses avis à la définition de la politique régionale de santé
- les conférences de territoire participent à identifier les besoins locaux et les réponses à ces besoins dans les 8 territoires de santé bretons
- les deux commissions de coordination des politiques publiques réunissent les services de l'Etat, des collectivités et de l'Assurance Maladie sur les domaines de la santé scolaire, la santé au travail, la protection maternelle et infantile et la prise en charge médico-sociale

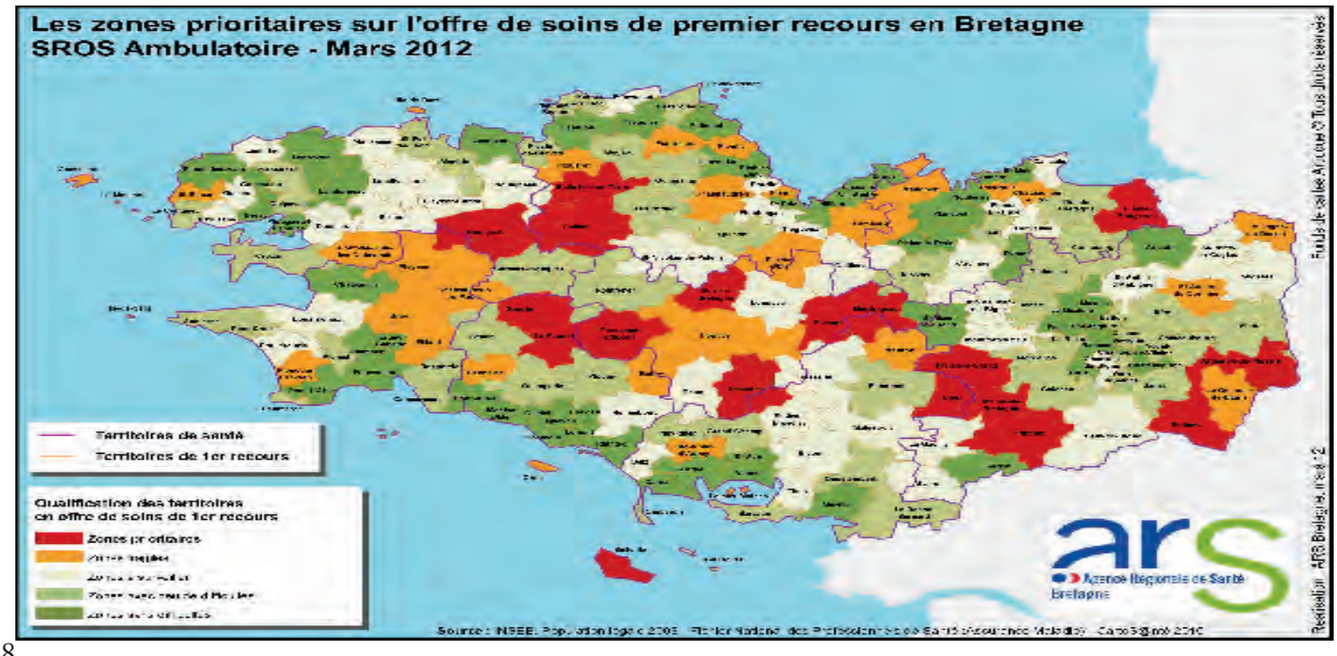

13. SANTE

LE DOMAINE MEDICO-SOCIAL

Le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie

Le PRIAC identifie les priorités de financement pour les créations, extensions, transformations de structures financées par l'Assurance Maladie et l'Etat. Actualisé tous les ans, le PRIAC a eu, en 2011, pour objectif d'identifier les conditions d'une actualisation a minima dans le contexte, d'une part, des modifications intervenues dans le processus d'allocation budgétaire, qui impose une stricte adéquation entre les montants de dépenses notifiés aux établissements et les décaissements par les caisses d'assurance maladie, et d'autre part, de transition vers la mise en œuvre des PRS et schémas dont le PRIAC constitue l'un des programmes obligatoires. Le PRIAC 2010-2013 de Bretagne a été validé par la CNSA au mois de juillet 2011.

Le soutien aux établissements médico-sociaux

En 2011, les établissements et services liés aux personnes âgées ont bénéficié d'une enveloppe budgétaire égale à 560 millions d'Euros, soit 4% de plus par rapport à 2010. Cette enveloppe a permis les créations et extensions de places d'EHPAD prévues au PRIAC pour l'année 2011 : 446 places en hébergement permanent, 48 places en hébergement temporaire. Par ailleurs, la mise en œuvre de la programmation 2011 du plan Alzheimer a permis de concrétiser plusieurs projets : 36 pôles d'activités et de soins adaptés (PASA), 3 Unités d'Hébergement Renforcées (UHR) sanitaires et 5 UHR médico-sociales, 2 Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer (MAIA) à Pontivy et à Morlaix, 9 équipes de SSIAD Alzheimer (90 places), 4 plateformes de répit, des aides financières pour développer la formation des aidants, la création d'une unité cognitivo-comportementale (UCC).

Pour les personnes handicapées, le montant de l'enveloppe 2011 (financement assuré par l'Assurance Maladie) s'est élevé à 386 millions d'euros, soit une augmentation de 1,45 % par rapport à 2010. Cette enveloppe a permis la création en 2011 de 132 places de foyer d'accueil médicalisé (FAM), 47 places de services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), 4 places en Institut médico-éducatif (IME), 4 places d'Instituts éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques (ITEP), 35 places de SSIAD. L'ARS s'attache aussi a développer des places dans les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et à financer des groupes d'entraide mutuelle (GEM).

De plus, pour les publics en difficulté, l'ARS Bretagne a mis en place en 2011 15 Lits Halte Soins santé (LHSS) et 4 appartements de coordination thérapeutique, à destination en particulier des personnes sortant de prison.

Les maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer

Dans le cadre du plan Alzheimer 2008/2012, l'ARS Bretagne crée et finance deux premières MAIA (Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer) à Morlaix et à Pontivy. Depuis la loi Hôpital Patients Santé et Territoires (HPST), l'ARS occupe en effet un rôle central dans le développement des MAIA. Ce dispositif de coordination de situations compliquées a pour objectif de trouver la réponse la plus adaptée en termes de services, de soins et d'accompagnement pour les personnes âgées dépendantes, dont celles souffrant de la maladie d'Alzheimer. Les MAIA facilitent les démarches auprès des établissements et services pour personnes âgées dépendantes en simplifiant les parcours. Elles cherchent à réduire les doublons, en matière d'évaluation des besoins par exemple, et à éviter les ruptures dans la continuité des interventions. L'accompagnement des familles est également essentiel.

13. SANTE

LE DOMAINE SANITAIRE

Le Fonds d'Intervention Régional

Créé par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012, le Fonds d'intervention régional vise à donner aux ARS une plus grande souplesse dans la gestion de certains crédits, au service d'une stratégie régionale de santé transversale. Il répond à un besoin de fongibilité et de transversalité des moyens financiers, en regroupant au sein d'une même enveloppe globale des crédits antérieurement fléchés pour des objectifs complémentaires de politique de santé : la permanence des soins, la performance et la qualité des soins, les actions de prévention- santé publique.

Le Fonds, qui représente un montant global de 71 millions d'euros, sera affecté à 5 priorités en Bretagne :
le financement des maisons médicales de garde, les ADOPS et autres dispositifs spécifiques tels que celui en vigueur sur l'île de Molène
l'accompagnement de la mise en œuvre des contrats locaux de santé
la neutralisation de la baisse de l'enveloppe relative à la prévention et promotion de la santé, dans un contexte national de diminution des crédits
le financement d'actions dans le secteur médico-social
la volonté de renforcer les maisons de santé pluridisciplinaires.

L'offre hospitalière

Le retour à l'équilibre des établissements de santé de la région Bretagne constitue un objectif de l'ARS. En 2011, 12 des 17 premiers contrats de retour à l'équilibre financier (CREF), signés en 2008, ont justifié un suivi particulier, en raison de la fragilité de la situation financière des établissements concernés. Des avenants aux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) ont été signés pour la tranche 2011-2013.

Par ailleurs, encourageant la coopération hospitalière, en partenariat avec la fédération hospitalière de France (FHF), l'ARS Bretagne a présenté en septembre 2011 un projet de contrat territorial. L'objectif est de dépasser la logique individuelle des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens liés à un établissement en particulier en créant une dynamique collective. L'ARS Bretagne a ainsi signé avec l'Agence Nationale d'Appui à la Performance, une convention innovante qui permettra de promouvoir et de mettre en œuvre des coopérations pour structurer l'offre de soins territoriale.

L'ambulatoire

La permanence des soins est définie par la loi HPST comme une mission de service public assurée par les médecins sur la base du volontariat dans le cadre de leur activité libérale en collaboration avec les établissements de santé. Elle doit offrir à tous les patients, durant les heures de fermeture des cabinets médicaux, une réponse adaptée à une demande de soins non programmés ne nécessitant pas de moyens lourds d'intervention.

Les travaux de l'ARS Bretagne se sont concrétisés au cours de l'année 2011 par l'élaboration d'un cahier des charges qui vise à redéfinir la sectorisation en cohérence avec les territoires de premier recours, à organiser un dispositif efficient de permanence des soins ambulatoires (rapport coût/service rendu), à déterminer les modalités de rémunération dans la limite de l'enveloppe régionale. Résultat d'une forte participation de différents acteurs (l'Association départementale pour l'organisation de la permanence des soins –ADOPS-, Ordres de médecins, SOS, chef de service Urgences, MMG, Préfectures), le cahier des charges est entré en vigueur début 2012.

13. SANTE

Différents services de l'ARS Bretagne (offres ambulatoire, hospitalière, pôle pharmacie, système d'information, communication, documentation…) ont travaillé en 2011 à la mise en place de la Plateforme d'Appui aux Professionnels en Santé (PAPS), une plate-forme internet dont l'objectif est d'informer et de faciliter l'orientation des professionnels de santé, en exercice ou en formation, sur les services proposés par les différents acteurs en région et de les accompagner aux différents moments clés de leur carrière

Réaffirmée par le projet régional de santé, la mise en œuvre du plan de développement des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP), adopté par le comité interministériel d'aménagement du territoire de mai 2010, se poursuit, sous l'autorité conjointe du préfet de région et du Directeur général de l'ARS. Cette action complète les efforts déployés par l'ARS pour encourager l'organisation collective des professionnels de santé, notamment en finançant les groupes qualité ou les réseaux de santé.

Au total, depuis 2010, l'ARS Bretagne a soutenu 43 projets de MSP au titre du FIR (démarches de conception et ingénierie de projet de santé), pour un montant de 496 000 € dont 5 projets dans les Côtes d'Armor, 5 projets dans le Finistère, 20 projets en Ille-et-Vilaine et 13 projets dans le Morbihan. Les préfectures de département et la préfecture de Région ont financé 18 projets de MSP (DETR et FNADT) dont 4 dans les Côtes d'Armor, 2 dans le Finistère, 6 en Ille-et-Vilaine et 8 dans le Morbihan, pour un montant prévisionnel de 5.4 M€, soit 25% du coût total des investissements (21.5 M€).

Le CLS du Pays de Vitré – Porte de Bretagne

Le pays de Vitré – Porte de Bretagne a été le premier territoire à signer un contrat local de santé avec l'ARS. Ce contrat porte en particulier sur le développement de l'offre de soins de premier recours, en facilitant la structuration de pôles et maisons de santé pluri-professionnelles. Il s'agit également de développer les coopérations entre établissements de santé et établissements médico-sociaux pour améliorer la fluidité des parcours de soins.

Sur un autre volet, le contrat prévoit de bâtir un dispositif d'animation territoriale de santé centré sur quelques priorités (prévention du suicide, des violences intrafamiliales, des conduites addictives) et d'intervenir sur la thématique de la santé au travail des personnes en situation de précarité professionnelle.

L'ARS s'appuie également sur des délégations territoriales dans chaque département, qui garantissent la territorialité des actions.

LA SANTE PUBLIQUE

La prévention et la promotion de la santé

Les programmes d'Education Thérapeutique du Patient (ETP) sont mis en œuvre par des équipes interdisciplinaires dans le cadre hospitalier ou dans le cadre ambulatoire (ville). L'éducation thérapeutique du patient participe à l'amélioration de la santé du patient tout en permettant de réduire les coûts.

En 2011, l'ARS a mis en place la procédure d'autorisation qui est obligatoire depuis le 1er janvier 2011 pour l'ensemble des programmes mis en œuvre sur la région (en ajoutant la procédure d'autorisation des programmes d'ETP déjà existants à celle des demandes d'autorisation pour des nouveaux programmes, c'est au total 219 dossiers qui ont été instruits dont 206 ont été autorisés). Une réflexion sur une meilleure utilisation de l'enveloppe budgétaire disponible a été menée au sein de l'Agence pour mieux la répartir sur chaque territoire.

13. SANTE

La veille et la sécurité sanitaire

La Cellule de l'Institut de veille sanitaire en région Bretagne et l'ARS Bretagne ont organisé en novembre 2011 la première Journée régionale de veille sanitaire en Bretagne. Les objectifs étaient de partager les pratiques de la veille sanitaire, renforcer la collaboration et la complémentarité entre les différentes institutions et acteurs. Cet événement qui a rassemblé plus de 200 professionnels et partenaires a marqué une avancée importante dans la coopération en matière de veille et de sécurité sanitaires, au bénéfice des populations bretonnes. Une prochaine journée devrait être programmée à l'automne 2013.

Concernant la préparation de la gestion des crises sanitaires, les années 2011 et 2012 ont permis d'actualiser trois grands plans nationaux : la canicule, le circuit de distribution des comprimés d'iode et la réponse aux risques NRBC (nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique). Selon les départements, des travaux d'actualisation ont également porté sur un ou plusieurs volets du dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) et des Plans Particuliers d'Intervention (dits PPI). L'ARS a participé, aux côtés de l'ensemble des services de l'Etat concernés, à plus d'une dizaine d'exercices de défense sanitaire visant à tester tout ou partie des plans : les plans particuliers d'intervention de sites SEVESO, les plans POLMAR, les plans submersion marines, etc.

L'ARS contribue également chaque année au plan Grand Froid qui prévoit la mise en place de mesures spécifiques liées à la période hivernale (préservation de l'alimentation électrique dans les établissements de santé et établissements médico-sociaux, veille sanitaire et épidémiologique, organisation de l'offre de soins et suivi de l'activité des établissements, interfaces avec les dispositifs médico-sociaux et sociaux,…). En 2011, pour la première fois, une maraude médicalisé a été mise en place à Rennes.

La protection de la santé de la population contre les risques environnementaux

L'ARS a finalisé en 2011 le Programme Régional Santé Environnement Bretagne 2011 / 2015 (PRSE). Construit autour de 12 objectifs prioritaires et d'une trentaine d'actions, il a été copiloté par la préfecture de région, le Conseil régional et l'ARS et approuvé par arrêté préfectoral le 26 août 2011. L'année 2012 a confirmé le démarrage satisfaisant du PRSE, dont plus de 80% des actions prévues sont déjà engagées, impliquant de nombreux partenaires (Etat, collectivités, associations, mutuelles, représentants de la société civile, du monde économique ..). En 2012, 17 projets sur les 27 reçus dans le cadre de l'appel à projets ont été financés conjointement par l'ARS et la DREAL, pour une enveloppe totale de 172 000 euros. Ces actions portent par exemple sur l'environnement intérieur, l'urbanisme, le bruit, etc...

14. SECURITE ET DEFENSE

L'ACTIVITE DES SERVICES PENITENTIAIRES

Le développement de l'activité pénitentiaire

Les centres pénitentiaires de Rennes, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Brest, Vannes et Lorient ont pris en charge 2414 personnes en 2012, soit une augmentation de 6% du nombre des personnes prises en charge en milieu fermé. Parmi celles-ci, 1793 condamnés et 621 prévenus.

La population féminine incarcérée en Bretagne reste importante du fait de l'existence du centre pénitentiaire des femmes de Rennes. Elle est en progression de 4% par rapport à 2011.

Les taux d'occupation moyen des maisons d'arrêt de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires avoisinent les 140 % pour les personnes écrouées et 120 % pour les seules personnes hébergées (hors placement sous surveillance électronique et semi-liberté).

Les aménagements de peine

Le développement des aménagements de peines et des alternatives à la prison constitue un axe fort de la politique pénitentiaire. Le taux d'aménagement des peines de la population pénale condamnée est ainsi passé de 21% en 2010 à 22% en 2011 et s'établit à 26,3% en 2012.
Le placement sous surveillance électronique demeure la principale mesure, en constante progression (362 en 2012, soit 33% de plus qu'en 2011).

La prise en charge en milieu ouvert, assurée par les quatre services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) est aussi en progression : 9 379 mesures de prise en charge ont été adoptées en Bretagne en 2011 (+3,3%), dont les deux tiers pour des sursis avec mise à l'épreuve.

Les démarches de labellisation du processus d'accueil des arrivants

Dans le cadre de la mise en place des règles pénitentiaires européennes, une démarche de labellisation des établissements pénitentiaires a été initiée depuis 2007.

Concrètement, les personnes détenues bénéficient d'un accès au téléphone, d'un meilleur traitement de leurs requêtes, d'une prise en charge individualisée et d'un régime différencié de détention en fonction des besoins et des comportements de chacun. La labellisation implique également la séparation des détenus et des prévenus.

En 2012, le centre pénitentiaire de Lorient, la maison d'arrêt de Brest, la maison d'arrêt de Saint-Malo ont vu leur labellisation renouvelée.

Ouverture d'une UHSI et d'une UNHSA à Rennes

L'année 2012 a été consacrée à la préparation de l'ouverture de l'UHSI (unité hospitalière sécurisée inter régionale) de Rennes qui sera mise en service au sein du CHU de Rennes le 26 novembre 2012. Cette unité hospitalière de 19 lits accueillera les détenus patients de l'ensemble des 20 établissements de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires du Grand Ouest pour des séjours hospitaliers de plus de 48 heures.

Cette ouverture a donné lieu à une préparation approfondie, en groupes de travail, entre la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes et le CHU, qui a débouché sur la signature d'un protocole de fonctionnement et l'élaboration d'un règlement intérieur concerté pour cette unité. Les 51 personnels de surveillance du centre pénitentiaire de Rennes-Vezin qui exerceront au sein de l'UHSI ont reçu une formation à l'environnement hospitalier et les 60 personnels hospitaliers ont été formés au maniement et port d'armes. Les formations communes administration pénitentiaire/hospitalière se poursuivront pendant les premières années de mise en service.

Une UHSA (unité hospitalière spécialement aménagée) de 40 lits est également en cours de construction sur le Centre Hospitalier Guillaume Régnier, avec une livraison des bâtiments prévue pour avril 2013.

14. SECURITE ET DEFENSE

ACCOMPAGNER LES RESTRUCTURATIONS DE LA DEFENSE

La mise en œuvre des mesures consécutives au contrat opérationnel des armées issu du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008 et de la révision générale des politiques publiques se poursuit.

Après l'arrivée en 2011 des flottilles de Nîmes-Garons sur la base aéronavale de Lann-Bihoué en juillet 2011 (accueil de 500 personnes sur le site), le transfert des activités de la direction générale pour l'armement de Vernon vers le centre de la maîtrise de l'information à Bruz s'est achevé cette année. Ce transfert se traduit par l'arrivée de 300 personnes sur l'emprise.

Globalement, même si la région Bretagne est peu touchée par les mesures décidées en 2008, les restructurations du ministère de la défense concernent plusieurs centaines de personnels militaires et civils sur la région, principalement sur les bassins rennais, brestois et lorientais.

> CHIFFRES CLEFS

•28 500 effectifs (civils et militaires) du ministère de la défense en région Bretagne d'ici 2015
•25,7 M€ en plans locaux de redynamisation pour la région Bretagne, dont 5,8 M€ apportés par l'Etat
•0,463 M€ d'aides directes apportées aux PME-PMI au titre du fonds pour les restructurations de défense au 30 septembre 2012
•168 engagements de création d'emplois en CDI par les PME-PMI soutenues

Dès 2008, l'Etat, a souhaité mettre en place des contrats pour accompagner les territoires dans la reconversion des emprises abandonnées par le ministère par l'installation d'activités économiques de substitution. Cette volonté a pris le forme de plans locaux de redynamisation.

Le plan local de redynamisation de l'Ille et Vilaine, doté par l'Etat de 1,8 M€ et signé en octobre 2011 par les différents partenaires (Conseil régional, Conseil général, Rennes Métropole, Fougères communauté et l'Etat), est désormais en phase de réalisation. Ce plan finance des actions visant le maintien ou la création d'emplois sur le territoire. Un total de presque 15 M€ ont ainsi été mobilisés par les différents partenaires pour conforter ou pour développer certains domaines d'excellence du département (électronique, agroalimentaire, biotechnologies).

Le plan local de redynamisation du Finistère doté par l'Etat de 4 M€ a été signé en janvier 2012 par les différents partenaires (Conseil régional, Conseil général, Brest Métropole Océane, la Chambre de commerce et d'industries territoriale de Brest).Ce plan dispose de 10,7 M€, principalement destinés à la réalisation d'un polder sur le port de Brest afin d'accueillir les activités industrielles liées au développement de l'éolien en mer.

L'accompagnement des restructurations antérieures, notamment celles prévues par le Livre blanc de 1994, se poursuit à Brest avec la reconversion du Plateau des Capucins. Les travaux de ce chantier ont commencé en 2012, ils doivent notamment conduire à la création de 560 logements et d'un lieu d'échanges culturels et scientifiques. Cette reconversion mobilise plus de 20 M€ de financements publics dont 4 M€ de fonds européens (FEDER) et 4,5 M€ du fonds de restructurations de défense (FRED).

14. SECURITE ET DEFENSE

En accompagnement des restructurations du ministère de la défense, l'Etat a décidé la mise en place d'un dispositif permettant de soutenir la création d'emplois par les PME sur les territoires concernés.

Les PME implantées sur l'agglomération rennaise, sur le territoire de Fougères Communauté ou sur le Pays de Brest peuvent donc bénéficier, lorsqu'elles créent des emplois en contrat à durée indéterminé (CDI), d'un soutien financier direct au titre du fonds pour les restructurations de défense. Sur l'agglomération rennaise, seules les entreprises du domaine de l'électronique, de l'informatique et des télécommunications peuvent bénéficier de ce soutien.

En 2012, les premières subventions ont été accordées à des entreprises situées en Ille-et-Vilaine : 360 K€ ont ainsi été attribués à 6 entreprises qui se sont engagées à créer un total de 129 emplois sur les trois prochaines années.

Dans le Finistère, l'Etat a accordé à 4 premières PME des subventions au titre de ce dispositif pour un montant total de 103 K€ en accompagnement de leur engagement à créer un total de 38 emplois sur les trois prochaines années.

Informations supplémentaires

Les Préfectures Départementales

Préfecture du Finistère
42 boulevard Dupleix
29320 QUIMPER Cedex
tel. 02 98 76 29 29
fax. 02 98 52 09 47
www.finistere.pref.gouv.fr

Préfecture des Côtes-d'Armor
11 place Général de Gaulle
22000 SAINT BRIEUC
tel. 02 96 62 44 22
www.cotesdarmor.pref.gouv.fr

Préfecture du Morbihan
Place Aristide Birand
56300 PONTIVY
tel. 02 97 25 00 08
fax. 02 97 27 83 25
www.morbihan.pref.gouv.fr

Préfecture de l'Ille-et-Vilaine
3 avenue de la Préfecture
35000 RENNES
tel. 02 99 71 14 04 fax. 02 99 72 72 59
www.cotesdarmor.pref.gouv.fr

Les Directions Régionales en Bretagne

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)
Hôtel de Blossac
6 rue de Chapitre
CS 24405- 35000 RENNES
tel. 02 99 29 67 67
fax. 02 99 29 67 99

La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
15 avenue Cucille
35000 RENNES
tel. 02 99 28 21 21
http : // draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr

La Direction régionale de l'aménagement, de l'environnement et du logement (DREAL)
L'Armorique
10 rue Maurice Fabre
CS 96515- 35065 RENNES CEDEX
tel. 02 99 33 45 55
fax. 02 99 33 44 33
www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr

La direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)
13-15 rue Dupont des Loges
35031 RENNES CEDEX
tel. 02 23 42 00 00
ww.drtefp-bretagne.travail.gouv.fr

La Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)
4 avenue Bois Labbé
35000 RENNES
tel. 02 23 48 24 00
fax. 02 23 48 24 01
www.mjsbretagne.jeunesse-sports.gouv.fr

La direction régionale des finances publiques (DRFIP)

Côtes-d'Armor
17 rue de la Gare
22023 SAINT-BRIEUX
CEDEX 1
tel. 02 96 75 41 00
fax. 02 96 75 41 79

Morbihan
35 boulevard de la Paix
PB 510
56016 VANNES CEDEX
fax. 02 97 68 17 76

Finistère
4 square Marc-Sangnier
CS 92839
29228 BREST
CEDEX 2
tel. 02 98 80 55 55
fax. 02 98 80 55 56

Ille-et-Vilaine
Hotel des impôts
2 boulevard Magenta
BP 12301 35023
RENNES CEDEX 9

Le Rectorat
96 rue d'Antrain
CS 10503- 35703 RENNES CEDEX 7
tel. 02 23 21 77 77 fax. 02 23 21 73 05

L'Agence régional de santé (ARS)
20 rue d'isly
CS 14253 - 35042 RENNES CEDEX
tel. 02 90 08 80 00 fax. 02 99 30 59 03
ww.ars.bretagne.sante.fr

Directeur de la publication :
Michel CADOT Préfet de la Région Bretagne

Directeur de la Rédaction :
Isabelle GRAVIERE-TROADEC

Rédacteur :
Charlotte GALLAND

Chaf de projet :
Véronique LAURENT-ALBESA

Maquette :
Aude MOISSARD

Crédit photo :
Service Communication de la Préfecture de Région

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la Région Bretagne

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la Région Bretagne

L'intégralité du rapport
sur
www.bretagne.pref.gouv.fr